



WE OPEN THE WAY

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

2023

CE DOCUMENT EST EXTRAIT
DU RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1	INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET SOCIÉTALES	02
2	RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR UNE SÉLECTION D'INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES	52

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Bouygues, société contrôlant la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, a établi et publié une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) consolidée tel que cela est mentionné dans son document d'enregistrement universel.

Ainsi, la Société est réputée satisfaire aux obligations prévues à l'article L. 225-102-1 IV du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 et L. 22-10-35 du Code de commerce, il est précisé dans la présente section les informations et engagements pris par la Société en matière environnementale, sociale et sociétale, des indicateurs clés de performance de nature non financière et la stratégie bas carbone mise en place au sein du Groupe.

Dans une démarche de transparence vis-à-vis de ses parties prenantes, la Société a décidé de faire auditer ces éléments par un organisme tiers indépendant.

1. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET SOCIÉTALES

Les engagements RSE portés par le projet d'entreprise ACT

Au cœur de la vie des territoires, Colas accompagne les évolutions sociétales tout en restant à l'écoute des attentes de ses parties prenantes : clients, collaborateurs, fournisseurs, sous-traitants, partenaires, actionnaires, usagers des infrastructures et pouvoirs publics. Il s'agit en effet, dans le domaine d'activité de Colas – la construction et l'entretien d'infrastructures de transport –, d'anticiper les besoins et d'offrir des solutions innovantes et durables face aux défis majeurs du 21^e siècle : favoriser le développement territorial et la cohésion sociale, tout en luttant contre le changement climatique et en préservant les ressources et la biodiversité.

Colas, acteur de premier plan de la construction et de la maintenance des infrastructures de transport, a identifié cinq grands enjeux pour ses activités : l'intégration de la RSE au sein même de ses activités, la transformation de ses activités, l'engagement vis-à-vis de ses collaborateurs, l'expansion de son engagement au sein de sa chaîne de valeur, et l'exemplarité de la conduite des affaires. Pour y répondre, Colas a choisi de s'appuyer sur son ancrage territorial et a lancé en 2021 le projet d'entreprise ACT (Act and Commit Together), qui porte ses huit engagements de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Ces derniers ont été définis en cohérence avec la volonté du Groupe d'imaginer, de construire et de maintenir des infrastructures de transport de façon responsable et durable, à partir de son ancrage local à travers le monde.

ACT concerne l'ensemble des domaines du Groupe et s'appuie sur les principales fonctions de Colas, notamment le business development, l'environnement, la santé-sécurité, les ressources humaines, les achats, le matériel, ou encore le juridique. La Direction du Développement Responsable et de l'Innovation (DDRI) mobilise les ressources de ses quatre pôles pour animer et déployer les engagements RSE :

- développement des stratégies responsables (Directions RSE, Environnement et HPS⁽¹⁾);
- développement des infrastructures et mobilités durables & intelligentes;
- recherche & développement de produits et solutions responsables;
- relations institutionnelles.

Ces quatre pôles travaillent sur des axes majeurs pour la RSE : les solutions environnementales et bas carbone, l'adaptation des infrastructures au changement climatique, les solutions de mobilité active pour répondre aux besoins des clients et usagers, les smart infrastructures, et le digital au service de la performance et de l'activité.

En 2023, les entités (business units géographiques ou filiales) du Groupe ont déployé leurs feuilles de route RSE. Progressivement, le niveau de maîtrise des engagements RSE grandit, le Groupe se dote de pratiques plus solides et progresse dans sa capacité à produire des preuves de son impact de plus en plus robustes.

(1) Health/Prevention/Security.

Le tableau ci-dessous présente les huit engagements RSE pris par Colas selon les cinq grands enjeux pour ses activités :

Ambitions/Enjeux	Engagements
Intégrer la RSE au sein même de ses activités	1. Proposer à nos clients et usagers des solutions répondant aux enjeux du développement durable des territoires
Transformer les activités de Colas	2. Mettre en œuvre une stratégie bas carbone et biodiversité pour contribuer au respect de la planète 3. Promouvoir des solutions d'économie circulaire pour préserver les ressources naturelles 4. Réduire les impacts de nos activités pour conforter leur acceptabilité
S'engager vis-à-vis de ses collaborateurs	5. Attirer, développer et fidéliser les talents par l'excellence managériale 6. Consolider une culture santé-sécurité pour protéger
Étendre l'engagement du Groupe dans sa chaîne de valeur	7. Construire une supply chain responsable ancrée sur une performance durable
Ancrer toutes les activités du Groupe dans une conduite des affaires exemplaire	8. Consolider une culture exemplaire de l'éthique et de la conformité

En 2023, Colas a poursuivi le déploiement du projet ACT. Le présent document fait état de la gouvernance, des politiques, démarches et feuilles de route, des actions et des résultats obtenus dans le cadre de cette démarche.

Gouvernance du projet ACT et animation de la démarche RSE

L'animation du projet ACT repose sur un pilotage matriciel, à deux niveaux : Groupe et local.

D'une part, chaque engagement RSE est confié à un pilote au niveau du Groupe. Il définit la feuille de route, les actions et les indicateurs de suivi à mettre en place. Ces pilotes sont des représentants des directions fonctionnelles ou filières corporate : Ressources Humaines, Environnement, Santé-Sécurité, Achats, Juridique et Conformité, Business Development. La direction RSE réunit périodiquement ces pilotes pour suivre et veiller à l'avancement du projet ACT.

D'autre part, chaque entité (business unit géographique ou filiale) a nommé un animateur RSE. Il a pour mission de suivre le déploiement opérationnel des huit engagements RSE, en accompagnant la définition et la mise en place des plans d'action RSE dans son périmètre (en cohérence avec les feuilles de route corporate). Il en suit l'avancement et anime la démarche localement en lien avec les sponsors/référents des feuilles de route de son entité. Ce réseau de plus de 21 animateurs RSE ainsi constitué est animé par la direction RSE. Elle les réunit trois à quatre fois par an, lors du comité des animateurs RSE, pour piloter le projet et partager les bonnes pratiques et les réalisations.

En juillet 2023, la Direction RSE a organisé un comité RSE afin de réfléchir au déploiement opérationnel du projet ACT. Les thématiques suivantes ont été abordées : l'amélioration de la performance RSE, la communication interne et externe de la RSE ainsi que le moyen d'assurer la pérennité du projet ACT. Ces différents ateliers ont permis aux animateurs RSE d'exprimer les questions, recommandations ou contraintes liées à leur poste. La Direction RSE, par la suite, a défini un plan d'action pour 2024.

La Direction RSE a pour mission d'animer et de déployer la RSE dans l'ensemble du Groupe et assure une expertise et une veille sur les sujets RSE. La mise en place du projet ACT se structure autour de quatre grands piliers :

- la promotion des engagements RSE et la sensibilisation ;
- la gouvernance du projet ;
- la mise en place et le suivi des plans d'action des entités ;
- la mesure de la performance extra-financière.

Dans une logique d'amélioration continue, ces différentes étapes sont analysées, évaluées et présentées au Comité de Direction Générale chaque année en fonction du déploiement des différents engagements et des résultats de performance extra-financière récoltés lors de la campagne de reporting. L'implication formalisée du Comité de Direction Générale est un gage essentiel d'entraînement des entités de Colas.

Mise en place et suivi des plans d'action

La direction RSE a mis en place un dispositif pour décliner les engagements RSE en plans d'action opérationnels.

Depuis 2022, les pilotes définissent et actualisent, pour chaque engagement, les actions « incontournables » attendues dans les entités. Cela représente une cinquantaine d'actions structurantes sur leurs impacts ou permettant des avancées rapides. Ces actions « incontournables » sont obligatoirement reprises dans les plans d'action de chaque entité. Les animateurs RSE y ajoutent des actions locales, choisies pour appuyer la stratégie de l'entité ou pour répondre aux attentes des parties prenantes locales.

Un outil de suivi des plans d'action locaux permet d'en piloter l'avancement et de partager les réalisations et les bonnes pratiques dans le monde. Le déploiement de cet outil, démarré progressivement fin 2022, s'est poursuivi en 2023.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Informations environnementales, sociales et sociétales

En 2023, certaines entités ont mis en place des bonnes pratiques de déclinaison du projet dans leurs établissements :

- Colas France Territoire Ouest a lancé en 2023 un défi étudiant « TIC T'ACT » qui a réuni 30 étudiants de 6 écoles d'ingénieurs partenaires au siège de Colas France Territoire Ouest, à Mérignac. Le défi avait pour but de permettre aux étudiants de pitcher face à un jury sur 3 engagements de ACT, d'échanger avec le Comité de Direction et, enfin, de lever des fonds au bénéfice d'associations en lien avec la démarche RSE du Groupe ;
- Colas Rail a entamé en 2023 une démarche d'évaluation AFNOR pour l'obtention du Label « Engagé RSE ». Ce dernier évalue le niveau d'intégration des principes de l'ISO 26000 dans la stratégie et le management de l'organisation. Colas Rail a obtenu la note de 622/1000 ;
- Colas USA a fait signer en 2023 une politique RSE à tous ses patrons de filiales et nommé une directrice RSE qui déploie notamment une newsletter spécifique sur chaque engagement en partageant les définitions et des exemples concrets ;
- Colas Canada a nommé neuf champions pour chaque engagement RSE et lancé en février 2023 un roadshow avec l'organisation de neuf « TI live events » avec des actions concrètes, des interviews et la réponse en direct aux questions des collaborateurs.

Mesure de la performance extra-financière

La Direction RSE coordonne le reporting extra-financier qui permet de suivre la performance des indicateurs RSE et consolide les données extra-financières aussi bien qualitatives que quantitatives dans les différentes publications annuelles de Colas. Environ 70 indicateurs extra-financiers environnementaux, sociaux et sociétaux sont collectés chaque année dans le Groupe. En 2022, un nouvel outil de reporting a été mis en place pour simplifier la collecte des indicateurs environnementaux et sociétaux auprès des utilisateurs et offrir des possibilités d'analyse plus avancées. L'analyse de ces données est ensuite effectuée à différents niveaux pour déterminer les points forts et les priorités d'action.

En 2023, la Direction RSE a coordonné la réalisation d'un état des lieux des informations disponibles de Colas par rapport aux exigences de la CSRD, conduit avec la participation de 15 experts internes (dont les pilotes de ACT) sur les différentes thématiques de la CSRD. L'analyse de double matérialité est également en cours, pour confirmer le périmètre d'application de la CSRD.

Communication

Promotion des engagements RSE et sensibilisation

La Direction RSE, appuyée par la Direction de la Communication, réalise différentes actions de sensibilisation et de promotion du projet ACT auprès des collaborateurs.

En 2023, différentes actions de formation et sensibilisation ont été réalisées :

- déploiement du Starter ACT, vidéo en motion design expliquant les 8 engagements RSE du Groupe, à destination de tous les collaborateurs y compris le personnel de chantier. Cette vidéo a été traduite dans les différentes langues du groupe Colas et comptabilise plus de 11 700 vues ;
- mise en place d'outils spécifiques déployés par la Direction Environnement pour faire monter en compétences les salariés : « Fresque du climat », « Fresque Low Carbon Way » pour sensibiliser les collaborateurs aux impacts des différentes activités de Colas et aux solutions définies dans la stratégie bas carbone et biodiversité, et webinaires sur les règles de conformité ;
- intervention dans les différentes universités ou académies de Colas à travers le monde pour sensibiliser les collaborateurs à la RSE.

En 2023, la Direction RSE a mis à jour le Colas Share ACT, la plateforme de knowledge management dédiée aux engagements RSE. Cette plateforme rassemble des outils mis à la disposition des opérationnels : supports de communication, informations sur les engagements, mais aussi guide pour accompagner la réponse aux questions RSE posées dans les appels d'offres. Ouverte à tous les collaborateurs de Colas, elle permet aussi de partager les bonnes pratiques et les liens vers les Colas Share des filiales.

Communication interne

Outils digitaux

Pour informer en interne les collaborateurs, Colas s'appuie sur différents canaux de communication :

- Yammer, un réseau social interne favorisant le partage d'expériences et la valorisation des bonnes pratiques via des communautés thématiques ou géographiques ;
- My Colas, un portail interne en ligne disponible pour tous les collaborateurs possédant une adresse mail Groupe, présentant les actualités Groupe et en local, notamment avec une rubrique dédiée au projet ACT ;
- Colas Share, des sites SharePoint couvrant différentes thématiques ainsi qu'un Colas Share ACT, dédié spécifiquement au projet ACT. Un nouveau Colas Share consacré à l'économie circulaire a été créé fin 2023. Un bulletin de veille RSE est disponible dans le Colas Share ACT ;

- « Challenger Express », la newsletter interne de Bouygues, mettant en avant les actions de Colas et des autres filiales du groupe Bouygues, notamment en matière de RSE.

Les filiales disposent également d'outils numériques spécifiques. Par exemple, Colas France tient un blog, « l'e-Changeur », pour des actualités de terrain (relatives au projet ACT, notamment avec des sujets sur les solutions bas carbone ou le lancement du Colas Carbon Counter, par exemple). Colas Rail produit un journal télévisé en ligne axé sur les initiatives RSE.

Événements dédiés au projet ACT

En 2023, différents événements ont également permis d'embarquer les collaborateurs de Colas dans le projet ACT tout au long de l'année :

- Colas USA a organisé sa convention annuelle en mettant ACT à l'honneur, autour notamment des solutions bas carbone, de la santé-sécurité, et de la solidarité. Des trophées RSE ont été organisés dans le cadre de cet événement ;
- Colas a fait la promotion, pendant la semaine de la mobilité en septembre 2023, de ses solutions innovantes et de mobilité (Wattway, Flowell, Moov'hub) en interne et sur les réseaux sociaux (voir My Colas) ;
- Safety Week : la dixième édition de la Safety Week s'est tenue en juin 2023, avec pour thématique de sécurité le risque de collision. Tous les collaborateurs du Groupe, partout dans le monde, ont été une nouvelle fois sensibilisés à ce risque. Des témoignages, des mises en situation, des jeux et des ateliers ont permis de susciter des échanges et des discussions pour refaire le point sur les règles de sécurité et sur la vigilance partagée, conformément à l'objectif « Zéro accident » ;
- Colas a lancé sa troisième édition de la journée Environnement pour sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux liés à l'eau (stress hydrique, impact des activités de Colas, microplastiques), à l'aide d'un quart d'heure Environnement sur chantiers, de conférences ou de webinaires ainsi que d'échanges sur le terrain. Des fiches pratiques et concrètes d'actions à mettre en place sur les chantiers ont également été diffusées ;
- la troisième édition de la Colas Team Cup, un défi international sportif et artistique, s'est tenue à Marrakech, en lien avec Colas Foundation, et a permis de soutenir des actions caritatives lors des finales des épreuves. Pour la première fois cette année, la Colas Team Cup s'est engagée aux côtés des Apprentis d'Auteuil et de son partenaire local, l'association Al Karam, pour soutenir leur projet Najah. L'association accompagne des jeunes vivant dans la rue et dans des situations très précaires, en leur offrant un soutien éducatif et un accès à la scolarisation, notamment dans diverses formations professionnelles à Marrakech. Colas Foundation a versé une contribution d'un peu plus de 20 000 € au projet et a fait des dons de fournitures.

Marque et marque employeur

Pour valoriser sa marque, Colas s'est doté d'une plateforme de marque en 2020, reflétant son ADN et sa raison d'agir : construire et entretenir des infrastructures de transport de manière responsable. En 2023, l'entreprise a continué à promouvoir ses valeurs via divers événements et communications internes, incluant des messages vidéo du PDG.

Pour renforcer sa marque employeur, Colas a ouvert pour la première fois la Colas Team Cup à plus de 300 étudiants. Cet événement a aidé à améliorer l'attractivité de Colas auprès de potentiels futurs employés, les recruteurs ayant été formés afin de répondre à leurs questions sur la politique RSE de l'entreprise. En France, une nouvelle campagne de recrutement sur les médias sociaux met en avant des profils de collaborateurs depuis le mois de septembre.

Communication externe

Les engagements RSE et le projet d'entreprise ACT sont présentés sur le site internet de Colas⁽¹⁾.

Colas utilise les réseaux sociaux pour mettre en avant ses initiatives RSE, appuyées par le hashtag « #ACT ». Le magazine « Routes », disponible en version imprimée et en ligne, paraît deux fois par an. Le numéro 49, sorti en juin, comporte un dossier dédié à la RSE. Fin 2023, plusieurs articles concernant des initiatives RSE de Colas ont été publiés dans un numéro dédié à cette thématique du magazine « Minorange » de Bouygues. Les entités ou filiales, comme Spac avec « Espace » ou Colas USA avec « Crossroads », contribuent également avec leurs propres publications et magazines à la notoriété de leurs projets RSE.

Enfin, Colas a participé à des salons professionnels, tels que Pollutec, VivaTech et le Salon des Maires et des Collectivités Locales en France et le WRC (World Road Congress) qui a eu lieu en 2023 à Prague ou encore TransMEA (au Caire) par le biais de Colas Rail, pour présenter ses objectifs de durabilité et ses solutions, auprès de ses clients notamment.

1.1. Proposer aux clients et aux usagers des solutions répondant aux enjeux du développement durable des territoires

Les défis environnementaux, climatiques et sociétaux sont porteurs de risques et d'opportunités stratégiques pour Colas. Qu'ils soient publics ou privés, locaux ou globaux, les clients expriment des attentes environnementales et sociétales croissantes

(1) <https://www.colas.com/fr/>

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Informations environnementales, sociales et sociétales

qu'ils intègrent dans la conception de leurs projets et dans leurs cahiers des charges. Colas conçoit les infrastructures, au-delà de leurs seules dimensions techniques et économiques, comme des éléments centraux de la transformation des villes et des territoires. C'est pourquoi Colas intègre la RSE dans ses activités en :

- développant des offres et services répondant aux enjeux du développement durable;
- imaginant et proposant les infrastructures « responsables » de demain;
- intégrant les parties prenantes dans sa démarche et promouvant ses engagements RSE.

Cet engagement est porté par deux directions du Groupe, le *Business Development & Marketing*, et la Direction Sustainable Smart Infrastructure & Mobility (2SIM). Ces directions s'appuient notamment sur une communauté de référents Business Development pour chaque entité, animée par un pilote opérationnel, et sur les expertises et ressources support du Groupe pour déployer cet engagement. Cette communauté de référents (exploitants, commerciaux, directeurs techniques, etc.) facilite notamment l'échange des bonnes pratiques sur les solutions proposées aux clients.

1.1.1. Développer des offres et des services répondant aux enjeux du développement durable

Les produits et services proposés par Colas évoluent afin de répondre aux enjeux du développement durable et aux attentes des différentes parties prenantes. À cet effet, le Groupe prend en compte :

- l'impact des solutions sur l'environnement, et notamment la préservation des ressources (matériaux, énergies, eau, etc.), et leur acceptabilité;
- l'atténuation des effets du changement climatique par des solutions bas carbone et des services réduisant les émissions de gaz à effet de serre (régulation de trafic, solutions de mobilités actives, etc.);
- l'adaptation au changement climatique par des solutions résilientes (génie écologique, îlots de fraîcheur urbains, revêtements désimperméabilisés, etc.);
- la transition bas carbone, qui ouvre des opportunités de marché sur de nouveaux segments (mobilités décarbonées, énergies renouvelables, réseaux d'hydrogène, etc.) et sur des secteurs qui vont bénéficier de reports de trafic comme les ports et plateformes intermodales associées.

Promotion des éco-variantes pour limiter l'impact sur l'environnement

Sur la base des besoins spécifiés dans les cahiers des charges, et lorsque les règles des marchés publics l'autorisent, Colas propose à ses clients des éco-variantes. Ce sont des solutions complémentaires à la proposition de base spécifiée, qui permettent une économie de matériaux ou de transport, un bilan énergétique plus bas ou des émissions de gaz à effet de serre plus faibles. Via ses éco-variantes, Colas peut également proposer des solutions innovantes pour améliorer l'acceptabilité locale des chantiers.

Le nombre d'éco-variantes proposées reflète l'état des marchés et les contextes dans lesquels il est plus difficile de proposer des variantes : en effet, les éco-variantes ne sont pas autorisées dans les appels d'offres publics de certains pays comme les États-Unis, le Canada ou le Maroc. Le Groupe s'adapte aux réglementations et aux politiques spécifiques de chaque marché. Ainsi, lorsque cela est possible, Colas se mobilise pour mettre en avant les avantages écologiques de ses solutions et proposer des alternatives après l'attribution des marchés.

Colas s'est fixé pour objectif d'augmenter le nombre d'éco-variantes proposées à 1000 éco-variantes par an d'ici à 2030.

Pour qualifier les avantages environnementaux qu'apportent ses éco-variantes, Colas s'appuie sur Seve®, l'éco-comparateur développé par la profession en France. Le Groupe le déploie à l'international, notamment au Royaume-Uni et au Canada. Par ailleurs, Colas a mis à jour son catalogue France de produits et solutions à faible impact environnemental, qui est diffusé auprès des responsables d'établissement, des commerciaux et des bureaux d'études. Un catalogue de produits est également déployé au Maroc pour mettre en avant les solutions bas carbone.

Quelques exemples en 2023 de solutions bas carbone sont présentés ci-dessous :

- Recycol, solution permettant l'économie de transport et de matériaux et le réemploi de matériaux pour la rénovation des chaussées, a été déployé en 2023 dans plusieurs pays. Recycol a reçu en 2023 le prix Net Zero Project of the Year, pour ses premières mises en application au Royaume-Uni. En Arabie saoudite, un premier accord de projet pilote Recycol a été signé avec le ministère des Transports. Le projet a débuté en 2023. Les premiers essais ayant été concluants, Colas va désormais développer cette technique dans le pays;
- Easycold, ainsi que sa déclinaison Easycold R+ avec 100 % de fraisats, qui permet de réutiliser sur place les agrégats d'enrobés extraits. Cette démarche a permis la réutilisation des agrégats rabotés en grave bitume recyclée en couche de base;
- Vegecol, un enrobé clair réalisé avec un liant innovant à 80 % d'origine végétale qui offre une alternative esthétique et bas carbone, notamment grâce à sa température de production abaissée. Hors France, le produit est expérimenté dans des pays comme le Danemark où un test utilisant ce liant en émulsion pour enduit superficiel a été réalisé;
- ColGrill R, un enrobé renforcé par une grille de fibres de verre thermocollées, permettant une réduction de 45 % des émissions de CO₂e et une économie de matériaux par rapport à la solution de base, a été notamment mis en œuvre par Colas sur le

chantier du bus à haut niveau de service de Cayenne. Des installations de panneaux photovoltaïques sur certaines ombrières et sur des bâtiments ont aussi été proposées pour réduire l'impact environnemental durant la vie de l'ouvrage ;

- Colpiste, une technologie permettant de proposer des pistes non bitumées et donc plus abordables, qui permettent de sécuriser les routes dans les pays émergents. Cette solution a été primée en 2023 par le Global Infrastructure Hub (GIH) dans le cadre d'un appel à candidatures soutenu par de nombreux bailleurs internationaux (Banque mondiale, ADB, AIIB, etc.) ;
- Hello Travaux, une application développée par Colas pour améliorer l'acceptabilité des chantiers. Elle facilite le dialogue avec les riverains à proximité des chantiers, reflétant l'engagement du Groupe à répondre aux préoccupations des communautés locales. Cette application a été déployée depuis fin 2019 sur plus de 250 chantiers en France, ainsi qu'au Maroc, en Suisse et au Royaume-Uni.

Deux indicateurs clés mesurent le déploiement des éco-variantes et leur impact : le nombre de propositions faites avec un éco-comparateur et la quantité d'émissions de gaz à effet de serre évitées.

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021	2022	2023
Nombre de propositions faites avec un éco-comparateur	Monde	Nombre	198	325	768
Émissions de GES évitées grâce aux éco-variantes retenues	Monde	tCO ₂ e	4 555	7 261	11 432

Le nombre de propositions faites avec un éco-comparateur a doublé entre 2022 et 2023. En effet, la communication et la sensibilisation à l'outil Seve® se sont poursuivies en 2023 avec la formation des collaborateurs et bureaux d'études en France. Par ailleurs, la demande client pour des alternatives plus respectueuses est en croissance dans les appels d'offres. De plus, on observe une augmentation de ces démarches en dehors de la France (notamment Royaume-Uni, Suisse, Sénégal) et chez Spac. La proportion des émissions de gaz à effet de serre évitées a également augmenté en cohérence avec le nombre d'éco-variantes retenues.

N.B. : Seve® a fait l'objet d'une mise à disposition gratuite chez les clients publics français de Colas, en association avec l'ensemble des acteurs de la FNTF.

Adaptation des infrastructures au changement climatique et résilience des territoires

Pour accompagner les territoires dans leur adaptation au changement climatique, le Groupe développe des solutions innovantes et s'appuie sur trois leviers principaux : la création d'îlots et de parcours de fraîcheur, le génie écologique – c'est-à-dire la conduite de projets qui prennent en compte les mécanismes écologiques et favorisent la résilience des écosystèmes – et la réutilisation des espaces déjà artificialisés.

Les propositions de Colas pour l'adaptation des villes au changement climatique s'inscrivent dans le cadre de sa démarche Greencol qui vise à assembler des briques techniques pour proposer des solutions d'aménagement, adaptables aux différents usages en milieu urbain. L'objectif est de générer de nombreux bénéfices, notamment le rafraîchissement urbain pour maintenir des conditions de vie le plus acceptable possible lors des vagues de chaleur, la gestion des eaux pluviales à la source pour se rapprocher du cycle naturel de l'eau tout en limitant l'impact des fortes précipitations qui s'amplifient avec le changement climatique, et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

En ce qui concerne la lutte contre la surchauffe urbaine, des leviers ont été identifiés comme celui des revêtements urbains à albédo adapté que Colas recommande pour les grandes surfaces ensoleillées. La démarche Greencol s'appuie sur des études d'ingénierie nécessaires pour répondre aux enjeux de chaque territoire en s'appuyant sur des méthodes diverses d'éco-conception, d'analyse du site, de caractérisation des matériaux, de modélisation microclimatique et d'instrumentation in situ.

Par ailleurs, le groupe Colas a créé un centre R&D sur l'adaptation des espaces urbains au changement climatique à Lançon-Provence. Ce site, dédié à l'expérimentation, a pour objectif d'étudier l'assemblage de solutions existantes et/ou innovantes à l'échelle 1 pour répondre au mieux aux enjeux de ses clients. Le centre a également pour vocation d'expérimenter une démarche d'éco-conception portée par la Direction Marketing du Groupe pour écouter les besoins des parties prenantes (collectivités, bureaux d'études/MOE, habitants/usagers, architectes, urbanistes et experts) à travers des ateliers sur les solutions de demain.

Colas étend son expertise au génie écologique pour contribuer à la résilience des territoires. Cela inclut l'entretien ou la reconstitution de milieux naturels et la restauration de milieux dégradés. Cette activité connaît une croissance rapide au sein du Groupe, avec des entités s'organisant spécifiquement pour ce marché. Ainsi, en France, les projets de génie écologique représentent désormais une activité récurrente du Territoire Ouest de Colas et de la filiale Perrier TP Terrassement. Depuis cette année, il y a un référent génie écologique dans chacun des territoires de Colas France, destiné à développer cette activité sur le terrain.

Colas s'engage également dans la réutilisation des espaces déjà artificialisés, une démarche clé pour contribuer à atteindre l'objectif de Zéro artificialisation nette (ZAN) en France d'ici à 2030. Celle-ci s'articule autour de trois axes :

- la réhabilitation de friches industrielles, comme illustré par le projet de revalorisation d'une ancienne usine métallurgique à Unieux (42) pour le compte de l'EPORA (Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes). Ce projet d'envergure a impliqué des travaux de terrassement et de gestion de dallage par Perrier TP, une filiale de Colas, suivis de travaux de dépollution par Colas Environnement pour une durée totale de 18 mois ;

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Informations environnementales, sociales et sociétales

- les techniques de dépollution, dans lesquelles Colas Environnement se spécialise en s'appuyant sur ses quarante ans d'expérience. Le Groupe dispose de références pour toutes les techniques de dépollution et met en œuvre des solutions innovantes et sur mesure telles que le procédé ERH (*Electrical Resistance Heating*). Ce procédé permet, en chauffant les sols et la nappe phréatique à une température de 75 °C, de volatiliser les polluants sous l'effet de la chaleur avant de les récupérer en surface par un réseau d'aspiration;
- les investissements dans l'innovation et la R&D pour réduire les coûts de dépollution et ainsi faciliter la réutilisation des friches; mais aussi la proposition de solutions de lutte contre les polluants, notamment les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées).

Transition bas carbone

Colas réalise de nombreux chantiers liés aux dispositifs de production d'énergie bas carbone (champs éoliens, photovoltaïques, méthaniseurs, etc.) ainsi que des chantiers d'infrastructures de transport bas carbone.

Quelques exemples emblématiques de 2023 :

- Colas Martinique participe à la réalisation d'un champ de six éoliennes GRESS 2&3 sur les flancs de la montagne Pelée, en intervenant sur les aménagements pour convois exceptionnels;
- Spac, filiale de construction et de maintenance de réseaux d'eau et d'énergie, participe au raccordement du champ éolien de Dieppe, composé de 62 éoliennes à 15 km au large des côtes;
- Colas Rail participe aux travaux de conception, construction, exploitation, maintenance de la ligne 1 du métro d'Abidjan, qui permettra de fluidifier les déplacements et de décongestionner la ville;
- Colas Rail participe également à la réalisation d'un monorail, pour la future ligne du métro de Panama City;
- Wattway a mis en service deux pistes cyclables photovoltaïques (2 000 m²) pour mutualiser l'infrastructure avec la production d'énergie renouvelable aux Pays-Bas.

Par ailleurs, pour accompagner le développement dans les activités d'infrastructures de transport moins carboné, Colas a créé en 2022, au sein de la Direction Business Development et Marketing, une *business line* dédiée aux mobilités actives (vélo, marche). Cette *business line* a pour mission d'accompagner les entités sur ce segment en fort développement dans de nombreux pays. En 2023, elle a accompagné la cartographie du marché de la mobilité active dans cinq pays clés que sont la France, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Belgique et la Suisse, participé au ciblage et à la qualification de centaines d'opportunités avec les équipes commerciales et les agences, co-construit les premières offres spécifiques « Pumptracks » et « Voies Vertes », et réalisé des livrets de capitalisation des bonnes pratiques, de l'avant-vente jusqu'à l'exécution, spécifiques à ces projets.

1.1.2. Imaginer et proposer les infrastructures responsables de demain

Par son expertise historique en matière d'infrastructures, Colas est un acteur de référence pour imaginer et proposer des infrastructures sûres, durables, accessibles, partagées et connectées, mais aussi porteuses de nouvelles fonctionnalités. Les offres de Colas couvrent plusieurs domaines : la gestion durable des infrastructures, à l'image des contrats de performance, les aménagements de territoire répondant à l'évolution des usages, ou encore, l'ajout de nouvelles fonctionnalités aux infrastructures.

Gestion durable des infrastructures grâce aux contrats de performance

Colas a initié une démarche structurée visant à maîtriser le coût global des infrastructures sur le long terme. Cette approche contribue également à la réduction des impacts environnementaux des infrastructures – notamment les émissions de GES – sur l'ensemble de leur cycle de vie. Elle se concentre sur le développement de services et de solutions pour la gestion du patrimoine des infrastructures destinés à ses clients publics et privés. Au cœur de cette démarche se trouve la promotion des contrats globaux de performance. Ces derniers s'appuient sur des données factuelles sur l'état du patrimoine et permettent de planifier une maintenance prévisionnelle dans la durée.

Colas offre, par ailleurs, une gamme de solutions pour optimiser l'entretien des réseaux routiers, qui s'appuie sur des techniques innovantes d'auscultation des ouvrages. Parmi ces techniques figurent par exemple les capteurs laser millimétriques dédiés à la chaussée, utilisés par Technologies Nouvelles, filiale d'Aximum; ou encore un nouvel outil d'auscultation de chaussée développé par Colas à partir d'une IA basée sur la « *computer vision* ». Avec ce nouvel outil, Colas propose un nouveau service appelé Infracare® dont l'objectif est de prescrire auprès des collectivités une programmation de maintenance prédictive pluriannuelle économe, plus performante, et à plus faible impact environnemental. Colas entend ainsi privilégier l'entretien préventif, afin de réduire l'impact carbone des travaux sur le long terme, d'optimiser les budgets et d'améliorer le niveau de service offert. En 2023, plus de 30 collectivités (en France et à l'international) ont maintenant accès à Infracare® dans le cadre des marchés d'entretien pluriannuels de Colas, ce qui représente plus de 200 relevés et 4 000 km de voiries enregistrées.

Accompagner l'évolution des usages

Colas contribue à l'amélioration de la qualité de vie des usagers avec des solutions permettant un meilleur partage de l'espace public entre les différents modes de mobilité, comme le dispositif de marquage lumineux interactif Flowell. En France par exemple, on dénombre plus de 57 000 accidents de la route par an, dont plus de 500 piétons qui perdent la vie sur un passage piéton ou à ses abords. Les passages piétons Flowell permettent de renforcer la sécurité des usagers aux abords des traversées

piétonnes dans les zones sensibles fréquentées par des usagers vulnérables (enfant, famille, senior) ou dans les zones à fort risque d'accident (pôle d'échange multimodal, entrée/sortie de ville sur RD, etc.).

En juillet 2023, Colas a obtenu l'homologation de son passage piéton lumineux à détection Flowell par le ministère des Transports français, et a pu ainsi lancer sa commercialisation à travers sa filiale Aximum. C'est le premier dispositif de signalisation routière horizontale dynamique autorisé par la réglementation en France. Flowell se déploie également à l'international grâce à un réseau de partenaires, comme notamment BAM Royal Group aux Pays-Bas (commercialisé sous le nom de LED-OP) et TOA Road au Japon. Aux États-Unis, afin de valoriser la démarche, Colas a soumis le projet pour le prix de l'innovation de l'année décerné par l'American Traffic Safety Services Association (ATSSA).

Colas se positionne sur le marché des pistes cyclables. En 2023, la cartographie du marché de la mobilité active a été réalisée dans cinq pays clés que sont la France, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Belgique et la Suisse. La Direction Business Development et Marketing a participé au ciblage et à la qualification de certaines d'opportunités avec les équipes commerciales et les agences, co-construit les premières offres spécifiques « Pumptracks » et « Voies Vertes », et réalisé des livrets de capitalisation des bonnes pratiques, de l'avant-vente jusqu'à l'exécution, spécifiques à ces projets.

Ajouter des fonctionnalités aux infrastructures

Colas développe de nombreuses solutions au travers desquelles les infrastructures apportent des services additionnels aux territoires et à leurs usagers :

- Wattway, déployé depuis 2015, est un revêtement photovoltaïque circulaire qui permet à la chaussée de produire de l'électricité renouvelable. Après un premier développement des « Wattway Packs » en 2022 sur l'archipel japonais, Colas a poursuivi en 2023 l'installation de ces solutions clés en main pour produire, fournir et stocker de l'énergie renouvelable pour les équipements en bord de voirie (borne de recharge pour vélo électrique par exemple). Cette offre, également déployée sur les grands parkings de sites industriels ou commerciaux, s'inscrit dans le cadre de la Loi d'accélération pour les énergies renouvelables en France. Elle peut compléter l'énergie renouvelable d'un site déjà équipé de solutions traditionnelles (panneaux photovoltaïques en toiture, etc.). En septembre 2023 aux Pays-Bas, Colas a mis en service deux pistes cyclables Wattway de 1000 m² chacune. La production sur un an est estimée à 160 MWh;
- Moov'Hub, déployée à Paris-Saclay depuis 2019 sous la dénomination Park'in Saclay, gère de manière dynamique le stationnement public et privé. Elle a été reconduite en 2022 pour trois ans;
- Qievo permet d'optimiser les flux de camions autour des chantiers dans les zones urbaines denses grâce à un meilleur partage des voiries. La solution limite les conflits d'usage de l'espace public, les nuisances, et les impacts environnementaux. Elle est déjà déployée sur les chantiers de Lyon Part-Dieu depuis quatre ans et sur le Village des athlètes des Jeux Olympiques de Paris 2024. La Région Île-de-France a retenu Qievo pour deux Appels à Manifestation d'Intérêt. L'un d'entre eux permettra aux commerces de renseigner leurs besoins de livraison dans un outil commun, afin d'optimiser la logistique du dernier kilomètre;
- ANAIS est un service qui permet, via le traitement de données issues des trajectoires de véhicules, d'identifier les zones à risque et de préconiser puis contrôler une gestion préventive du patrimoine routier. Cette solution a été déployée dans des départements français, et a été mise en place au Royaume-Uni auprès de National Highways en 2023 dans le cadre du contrat Area 9 de Colas UK sur environ 3 800 km de réseaux routiers.

Dans le domaine du numérique, Colas est également reconnu comme un acteur majeur du BIM (*Building Information Modeling*), une technologie permettant de gérer les informations d'un projet d'infrastructure, de bâtiment ou encore de génie civil à partir d'une maquette numérique.

Le Groupe développe, en plus de son activité traditionnelle de réponse aux appels d'offres, des technologies spécifiques comme 2IN, une plateforme de jumeau numérique territorial permettant la sauvegarde, la gestion et la visualisation de données internes (sites, données de sols, données projets, plans de récolement, etc.) croisées avec de l'Open Data pour les sols, les sujets environnementaux, les réseaux existants, etc. Il permet à Colas de mieux appréhender les études des projets et de proposer ensuite à ses clients des offres de services adaptées : maintenance prédictive (par exemple Infracare® – cf. 1.1.2), calcul des îlots de chaleur urbains (cf. 1.1.1), dépollution des sols (cf. 1.1.1), économie circulaire (cf. 1.3.4).

À travers sa participation dans le projet européen H2020 INCIT-EV (triple participation : en amont avec la R&D, lors de la construction du site de démonstration, et en aval avec la formulation des recommandations finales), Colas a contribué à la conception et à la réalisation d'un démonstrateur de recharge dynamique par induction de véhicule électrique qui fera l'objet d'un programme de suivi sur plusieurs années. D'une façon plus globale, le groupe Colas continue de suivre et d'évaluer les différentes options technologiques disponibles pour développer l'électromobilité sur les infrastructures routières.

1.1.3. Intégrer les parties prenantes et promouvoir les engagements RSE

Colas développe ses relations avec ses parties prenantes (clients, ingénieries, investisseurs, usagers, riverains, collaborateurs, etc.) pour construire ensemble des solutions durables. Cette démarche s'appuie sur l'écoute des attentes des clients et usagers ainsi que sur la valorisation et la promotion de la stratégie RSE du Groupe auprès de ses clients et partenaires.

Pour l'écoute de ses clients, Colas déploie des dispositifs de mesure de la satisfaction : Colas France dispose depuis 2017 d'une démarche homogène de mesure de la satisfaction client et de NPS (*Net Promoter Score*), reposant sur un outil permettant à chaque agence de questionner ses clients à la fin de chaque chantier, et d'en suivre les résultats.

Les clients demandent dorénavant des évaluations externes des performances RSE de leurs fournisseurs et sous-traitants. À ce titre, Colas répond à EcoVadis, plateforme d'évaluation de la performance RSE utilisée dans de très nombreuses entreprises.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Informations environnementales, sociales et sociétales

à travers le monde : Colas France a renouvelé son évaluation EcoVadis en 2022 et obtenu la note de 71/100. En cohérence, d'autres entités du Groupe comme Tersen ou Spac ont renouvelé leur première évaluation EcoVadis et se sont vu décerner des médailles Gold et Silver avec les notes respectives de 70/100 et 64/100.

Les agences de Colas s'engagent également avec des référentiels propres à leur activité :

- en France, les carrières de CMSE, Midi-Concassage, Socava et Vergne ont reçu le label RSE niveau Maturité de l'Unicem Entreprises Engagées. Celui-ci récompense leurs actions concrètes d'écoute et de dialogue avec leurs parties prenantes ;
- l'agence de Toulon déploie depuis 2023 le label RSE des travaux publics, lancé par la FNTP (Fédération Nationale des Travaux Publics) ;
- chez Colas Rail, l'évaluation du label Engagé RSE de l'AFNOR est en cours à l'échelle mondiale. Ce label évalue la maturité des démarches RSE sur la base de l'ISO 26000.

Au Royaume-Uni, Colas répond aux demandes de ses clients d'évaluer la valeur sociale de ses projets, en chiffrant à l'aide d'un outil dédié les impacts économiques de ses actions d'insertion, d'emploi local, d'apprentissage, etc.

Colas s'appuie sur les fédérations et organismes professionnels pour la promotion des solutions environnementales, bas carbone et économie circulaire. Par exemple, Colas France est signataire du pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité, qui liste 13 actions destinées à réduire l'empreinte des chantiers en France.

Pour accompagner les agences dans la mise en avant de la démarche RSE de Colas, la Direction RSE a mis en place un outil opérationnel, le Q&A pour les réponses aux appels d'offres, qui propose des exemples de réponses rédigées aux questions les plus fréquemment posées par les clients dans les appels d'offres.

Par ailleurs, Colas participe à la relation avec les investisseurs du groupe Bouygues, en répondant au référentiel Gaia, ou en participant à des événements spécifiques dédiés.

En complément de ces démarches, Colas opère auprès de son écosystème local pour avancer avec ses clients :

- en France, de nombreuses agences ont organisé des « journées clients », dédiées à la présentation de la démarche RSE de Colas et de ses produits bas carbone ou économie circulaire, et proposé des ateliers « Fresque du climat » à leurs clients. Ces journées, organisées chaque année, ont vocation à être déployées progressivement dans d'autres pays d'implantation du Groupe ;
- en Finlande, des réunions de sensibilisation à la RSE, généralement mensuelles, sont organisées avec les clients pour leur présenter les actions réalisées par Destia ;
- la filiale Spac a mis en place une démarche volontaire et structurée pour rencontrer les directions RSE de ses principaux clients, afin qu'ils intègrent dans leurs appels d'offres des critères de « mieux-disance » sur les aspects bas carbone ou économie circulaire. Cette démarche a déjà permis des réalisations concrètes comme la mise en place chez un client d'une grille d'évaluation des soumissionnaires sur les aspects « carbone » pour les comparer. De plus, la direction commerciale de Spac a mis à la disposition des bureaux d'études un outil opérationnel, XaitProposal, pour les réponses aux appels d'offres. Les modèles de mémoires techniques proposés comportent une présentation détaillée des engagements RSE de l'entreprise ;
- Colas Environnement a remporté le premier prix du concours Trophées de l'action climatique, dans la catégorie « outil de calcul », organisé par l'UPDS (Union des Professionnels de la Dépollution des Sols). Le projet repose sur l'intégration de Seve®, un éco-comparateur, dans les activités de dépollution et de réhabilitation de friches. Cette approche novatrice permet d'évaluer les impacts environnementaux en amont des projets, favorisant ainsi des décisions éclairées. Combinée avec l'utilisation du « Colas Carbon Counter », un outil de calcul des émissions de gaz à effet de serre en phase de réalisation, cette initiative joue un rôle essentiel dans la réduction significative de l'empreinte environnementale du Groupe à toutes les étapes de ses activités.

De plus, en 2023, dans les différents salons professionnels tels que VivaTech, le Congrès mondial de la route, Pollutec, Colas a pu mettre en avant son savoir-faire, ses solutions techniques et ses expertises au cours de tables rondes dédiées aux sujets de l'économie circulaire, de la décarbonation des métiers de la construction, de la conciliation des enjeux de biodiversité, de l'adaptation et de la résilience face aux enjeux climatiques, de la réhabilitation de friches industrielles, et de la durabilité des infrastructures.

1.2. Mettre en œuvre une stratégie bas carbone et biodiversité pour contribuer au respect de la planète

L'urgence climatique et l'effondrement de la biodiversité constituent deux enjeux majeurs pour les prochaines décennies. Colas s'attache à répondre à ces nouveaux défis, notamment en intégrant les sujets carbone et biodiversité dans sa stratégie, en mettant en place des actions pour réduire l'intensité carbone de ses émissions directes, en développant et promouvant des techniques et solutions bas carbone, en améliorant sa comptabilité carbone d'année en année, et en proposant des offres bas carbone permettant à ses clients de réduire leurs émissions.

1.2.1. Intégrer les enjeux du changement climatique dans la stratégie Groupe

Le changement climatique impacte directement Colas sur ses marchés, notamment certaines activités traditionnelles, tout en ouvrant de nouvelles opportunités d'activité. Une analyse des risques et opportunités du changement climatique pour l'ensemble du Groupe a été menée en 2020 avec l'appui du cabinet Carbone 4, afin de les intégrer à la stratégie bas carbone de Colas.

Dans ce contexte, en décembre 2020, Colas a annoncé un objectif ambitieux de réduction de ses émissions de CO₂e d'ici à 2030 par rapport à 2019 (année de référence) :

- 30 % sur ses émissions directes de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2);
- 30 % sur l'ensemble de la chaîne de valeur amont (scope 3a), qui représente environ 85 % des émissions totales.

Ces objectifs ont été validés en octobre 2021 selon la méthodologie reconnue de l'initiative Science Based Targets (SBTi) sur une trajectoire alignée well-below 2 °C compatible avec l'Accord de Paris.

La feuille de route bas carbone et biodiversité s'articule autour des six axes suivants :

- intégrer les enjeux du changement climatique dans la stratégie Groupe;
- mettre en place des actions pour réduire l'intensité carbone des émissions directes;
- développer et promouvoir les techniques et solutions bas carbone;
- optimiser la comptabilité carbone des activités;
- contribuer à la neutralité carbone et à la réduction des émissions des clients et usagers;
- intégrer dans les activités les enjeux liés à l'effondrement de la biodiversité.

La feuille de route bas carbone et biodiversité est animée par la Direction Environnement via un Comité Stratégie bas carbone et biodiversité, composé de sponsors carbone désignés par *business unit* géographique. Ces sponsors ont pour mission de déployer les actions localement. Ce comité est aussi composé de représentants des directions transverses : Performance des Équipements, Achats, Business Development, Technique R&D, Innovation et RSE. Les responsables Environnement sont également impliqués dans le déploiement de la feuille de route des entités, et en particulier des outils de comptabilité carbone mis au point depuis 2022.

Depuis 2021, les CAPEX et OPEX bas carbone intégrés aux demandes d'investissement sont saisis par les sponsors carbone et les directeurs Performance des Équipements sur un plan à 3 ans. Ils sont revus deux fois par an via des logiciels créés par les Directions Environnement et Performance des Équipements. L'objectif est d'intégrer la dimension bas carbone et biodiversité dans les revues stratégiques annuelles de Colas. Les émissions de CO₂e économisées sont à renseigner à chaque fois. Afin de faire des projections à 2030, les Directions Environnement et Performance des équipements ont publié en 2023, l'outil « Carbon trajectory » qui permet de :

- quantifier les économies de CO₂e des différents leviers d'actions déjà identifiés afin d'atteindre les objectifs à 2030;
- suivre l'évolution des émissions de CO₂e année par année selon les scopes 1, 2 et 3a.

Mobiliser les collaborateurs grâce à un programme de sensibilisation

Pour mener à bien cette transition stratégique, il est nécessaire d'accompagner les collaborateurs, notamment par la formation et la sensibilisation. Une action globale de sensibilisation aux enjeux climatiques par la « Fresque du climat », initiée en septembre 2021, se poursuit d'année en année. À fin 2023, 14 659 collaborateurs dans le monde ont été sensibilisés par les 281 animateurs internes formés. L'objectif partagé par le groupe Bouygues est de former 100 % des collaborateurs cadres d'ici fin 2024.

Dans la continuité de la « Fresque du climat » et pour avoir un outil plus adapté aux activités et aux enjeux de Colas, la Direction Environnement a développé, en 2022, une fresque appelée « Low Carbon Way » composée de quatre grandes séquences. La première décrit la chaîne de valeur des activités du Groupe et la deuxième présente les émissions de gaz à effet de serre des différents maillons de cette chaîne. Les impacts des activités de Colas sur l'environnement et la biodiversité sont ensuite exposés. Enfin, la dernière séquence présente les solutions développées par Colas pour atteindre les objectifs fixés en termes de réduction de CO₂e. À fin 2023, 339 personnes et 24 animateurs ont été formés au « Low Carbon Way » au sein du Groupe.

Des formations liées à la biodiversité ont aussi été menées sous différentes formes. Premièrement, Colas a déployé un e-learning sur la biodiversité. Le Groupe a également conduit plusieurs ateliers de sensibilisation par la « Fresque de la biodiversité » tout au long de l'année. À fin 2023, en France, plus de 180 personnes ont été sensibilisées à cette fresque. Sur la thématique carbone, de courts modules ont été publiés sur le béton bas carbone et les enrobés bas carbone. Ils rentrent dans la continuité d'un premier e-learning principal sur le carbone. Un webinar sur la nouvelle méthodologie de comptabilité carbone a également été mis à la disposition des collaborateurs.

Par ailleurs, le mécénat international de sensibilisation externe avec Kinomé, l'ONF et Impactum a continué en 2023 et s'est concrétisé par des plantations en France et en Côte d'Ivoire. Il s'agit d'un projet éducatif de plantation d'arbres pour sensibiliser les plus jeunes aux enjeux de la préservation de la biodiversité. Les trois ans de partenariat ont permis la plantation de 7 000 arbres en France et 15 000 arbres en Côte d'Ivoire avec la participation de 600 enfants. Les forêts sélectionnées rentrent dans des programmes en faveur de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique par le choix des essences. Au Canada, Miller contribuera à planter 115 000 arbres dans ce pays les 8 prochaines années, dans le cadre du programme gouvernemental de reforestation, pour participer à la résilience au changement climatique. Sintra-Est (Canada) a aussi conduit une campagne de plantation avec 600 arbres, à la suite des nombreux feux de forêt qui ont eu lieu dans le pays cette année.

1.2.2. Mettre en place des actions pour réduire l'intensité carbone de nos émissions directes

L'un des objectifs de Colas est de réduire de 30 % ses émissions directes de CO₂e d'ici à 2030. Pour l'atteindre, Colas travaille à la réduction des consommations de combustibles fossiles (notamment la réduction de la consommation énergétique des centrales d'enrobage grâce à l'excellence opérationnelle), l'efficacité énergétique des équipements et engins, mais aussi la transition vers des énergies moins carbonées (flotte bas carbone), l'innovation dans de nouveaux procédés de fabrication moins carbonés (carburants alternatifs, substitution au fioul lourd) et l'accompagnement des changements de comportement.

Pour mieux maîtriser ses consommations d'énergie, Colas met en place différentes actions :

– diminuer la consommation énergétique des postes d'enrobage :

- grâce au suivi des consommations par la télématique permettant d'observer en temps réel les consommations énergétiques et les températures de fabrication des enrobés ;
- en abaissant les températures de production d'enrobés qui induisent des économies de CO₂e allant de 4 % à 45 % sur la production par rapport à des enrobés à chaud, selon le type de produit sélectionné ;
- en remplaçant les carburants de type fioul lourd alimentant les brûleurs des postes d'enrobage par du gaz, ce qui induit une baisse des émissions de GES à production équivalente ;

– diminuer la consommation de carburant des véhicules et des engins :

- grâce au suivi des consommations par la télématique déployée sur plus de 6 600 engins et 9 800 véhicules permettant d'améliorer le taux d'utilisation moyen des équipements (objectif de + 2 %/an) et de diminuer leur taux de ralenti (pourcentage de temps durant lequel le moteur tourne au ralenti). Colas vise à équiper 100 % de la flotte de véhicules et d'engins en télématique embarquée d'ici à fin 2030 et à obtenir un taux de ralenti inférieur à 20 % sur la flotte équipée de télématique ;
- en mobilisant le personnel avec des formations à l'écoconduite pour les conducteurs (réduction potentielle de 20 % de la consommation de carburant) ;

– transitionner vers des énergies moins carbonées :

- grâce à l'électrification progressive de la flotte d'engins de chantier, par exemple avec l'utilisation d'une drague électrique dans le Territoire Sud-Est de Colas France qui permet de réduire de 89 % les émissions de CO₂e ;
- grâce à la poursuite des investissements bas carbone de manière générale : achats de fourgons et engins électriques en France, au Royaume-Uni et en Finlande ;

– décarboner les consommations d'électricité :

- grâce aux achats d'électricité bas carbone ;
- grâce à l'autoconsommation.

Au sein du Groupe, la part d'électricité décarbonée a atteint 46 % en 2023, contre 40 % en 2022.

Les principales réalisations de Colas en 2023 sont :

- l'installation de cuves d'Oléo 100, un carburant biosourcé 100 % colza français, dans plusieurs établissements en France, le but étant d'alimenter 700 poids lourds avec ce carburant ;
- l'utilisation de B100 (carburant 100 % végétal), qui représente 19 % de la consommation totale de carburant de Colas France (Diesel Routier et B100), contre 3 % en 2022, soit une augmentation de 5,7 % ;
- l'utilisation de biocarburant HVO (fabriqué à partir d'huiles de cuisson usagées) en Finlande, mais aussi au Royaume-Uni et en Irlande, où il représente respectivement 16 % et 10 % de la consommation totale de Colas dans ces pays (Diesel Routier + GNR + HVO) ; un contrat avec NESTE concernant l'achat de HVO chez Destia (filiale de Colas en Finlande).

De nombreuses actions ont également été mises en place en 2023 en France dans le cadre du plan de sobriété énergétique. Colas France est signataire, depuis 2022, des chartes EcoWatt et Ecogaz. Pour déployer ces actions, le référent sobriété

s'appuie sur des référents jusqu'au maillon le plus opérationnel des territoires, en l'occurrence une personne par agence. Cela a permis dans un premier temps :

- de diffuser et d'animer les starters sobriété énergétique, moments d'échange sur une thématique particulière lors du démarrage des chantiers, dédiés aux différentes activités (industries, carrières, travaux et bureaux);
- de suivre à la source les consommations énergétiques.

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021 ⁽¹⁾	2022 ⁽¹⁾	2023
Consommation d'énergie du séchage rapportée à la vente d'une tonne d'enrobé	Monde	kWh/t	81,9	80,2	81,8
GES émis par le séchage au poste d'enrobage rapportés à la vente d'une tonne d'enrobé	Monde	kCO ₂ e/t	19,3	18,9	19,6

(1) Les valeurs de 2021 et 2022 ont été retraitées suite à la cession de Branscome en 2023.

La consommation d'énergie du séchage rapportée à la vente d'une tonne d'enrobé varie selon les critères suivants :

- l'abaissement des températures ;
- la maîtrise de l'humidité des granulats ;
- la diminution des consommations (induit par le suivi télématique).

En 2023, l'augmentation de cet indicateur est due principalement à une production d'enrobés à chaud plus énergivore, causée par la baisse (- 8 %) des ventes d'enrobés (notamment France, USA, Canada) entraînant une perte d'efficacité sur les postes d'enrobage. La faible augmentation des GES rapportée à la vente d'une tonne d'enrobé est due à l'augmentation des activités industrielles dans les pays où la production est plus carbonée (notamment Pologne, Australie), alors que la production diminue dans ceux où elle est moins carbonée (notamment France, USA, Canada).

De plus, en 2023, plusieurs actions ont été menées sur la flotte des équipements mobiles :

- la formation à l'écoconduite s'est déployée en France notamment sur le Territoire Nord-Est, mais aussi à l'international au Canada notamment avec l'embauche d'une personne dédiée à ce type de formation;
- la transition en France de 700 véhicules lourds vers l'Oléo 100 ;
- en France, une nette augmentation de l'utilisation du B100 entre 2022 et 2023 (1 700 kL à 9 525 kL);
- l'électrification progressive du parc des véhicules légers, en priorisant les pays où l'électricité est moins carbonée;
- le renouvellement sur dix ans de la flotte de véhicules et engins, réalisé avec des équipements plus efficaces en termes de consommation énergétique; en outre, lors de l'achat d'équipements, une sélection est réalisée sur la base de leur consommation théorique.

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021 ⁽¹⁾	2022 ⁽¹⁾	2023
Pourcentage de véhicules équipés de télématique embarquée	Monde	%	30	34	35
Pourcentage d'engins équipés de télématique embarquée	Monde	%	35	35	42

(1) Les valeurs de 2021 et 2022 ont été retraitées suite à la cession de Branscome en 2023.

En 2023, la progression du pourcentage des véhicules et engins équipés de télématique embarquée se poursuit avec une augmentation totale de 8 pts par rapport à 2022. Cette progression montre la volonté de mieux suivre et contrôler les consommations de carburants via la plateforme digitale « My Equipment ».

Alimenter nos sites en énergies renouvelables

Colas déploie des solutions d'énergies renouvelables sur ses sites. Des installations photovoltaïques ont été mises en place en France, au Royaume-Uni, en Belgique, en Suisse, en Finlande, mais aussi en Croatie, en Hongrie, aux Émirats arabes unis, etc. Les énergies produites sont soit autoconsommées, soit injectées dans le réseau. Par exemple, en Pologne et en République tchèque, l'énergie supplémentaire produite par les panneaux solaires peut être utilisée pour chauffer les réservoirs de bitume, permettant ainsi une réduction de la consommation d'énergie. En Belgique, l'électricité décarbonée provient aussi de l'énergie éolienne.

1.2.3. Développer et promouvoir les techniques et solutions bas carbone

La réduction des émissions de GES de Colas passe par l'utilisation de produits et techniques bas carbone notamment développés et caractérisés par la R&D de Colas. Les actions mises en place afin de proposer des techniques et solutions bas carbone aux clients couvrent trois thématiques principales :

- réduire l'intensité carbone des enrobés, des bétons et des liants hydrauliques;

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Informations environnementales, sociales et sociétales

- augmenter la valorisation des matériaux recyclés ;
- acheter des matériaux bas carbone (liants hydrauliques, bétons, ciments, etc.).

De manière générale, favoriser le recours aux matériaux recyclés est un des leviers les plus importants pour réduire l'empreinte carbone de Colas, notamment son scope 3a.

Réduire l'intensité carbone des bétons et des liants hydrauliques

Colas réduit l'intensité carbone du béton produit en interne grâce à des formules optimisées qui diminuent les teneurs en liants et qui favorisent l'utilisation de ciments bas carbone en fonction des disponibilités géographiques et de la maturité des marchés.

Réduire l'intensité carbone des enrobés

Colas a défini plusieurs actions afin de réduire l'intensité carbone des matériaux les plus émissifs produits en interne :

- l'utilisation de liants végétaux en remplacement du bitume afin de réduire l'empreinte carbone des produits finis. D'autres liants ont été développés, comme le liant Vegeroad, utilisé sur le chantier de Templeville Road à Dublin. Des techniques similaires à Vegeroad se déploient au Canada comme l'Ultra Low Carbon Asphalt ou en Australie avec le SAMIGREEN. L'Ultra Low Carbon Asphalt est plus onéreux, mais permet de réduire d'un quart les émissions de CO₂e grâce à la composition du liant bitumineux en partie remplacé par un composé d'origine végétale ;
- l'augmentation de la part d'enrobés à température abaissée et le recours aux solutions d'enrobés à froid afin de diminuer les émissions liées à la chauffe des granulats. Par exemple, Territoire Ouest de Colas France a réalisé 540 000 tonnes d'enrobés à froid sur l'année 2023 ;
- la diminution de l'humidité des matériaux entrants afin de limiter le temps de séchage et la consommation d'énergie associée (exemple : hangar, etc.) ;
- l'intégration des matériaux issus du recyclage, notamment les agrégats d'enrobés recyclés dans les productions d'enrobés à chaud et à froid qui permettent une économie directe d'utilisation de liant et ainsi diminuent l'intensité carbone des enrobés ;
- le déploiement en France, par la direction Industrie & la Direction Technique, d'une échelle permettant de classer les enrobés de A à F suivant leur niveau d'émissions de CO₂e calculé grâce à l'éco-comparateur Seve®. La classification sera inscrite sur les fiches techniques des enrobés et un outil digital de suivi des émissions par usine d'enrobage est en cours de déploiement ;
- dans le cadre de sa stratégie bas carbone, Colas a poursuivi ses travaux de R&D pour trouver et tester des solutions qui permettent de réduire l'empreinte carbone de ses activités. De nouveaux usages pour le liant biosourcé Vegecol sont en cours d'expérimentation, et le développement d'une gamme de solutions pour réduire l'empreinte carbone des revêtements routiers du Groupe a été initié et a fait l'objet de plusieurs évaluations à travers la réalisation de chantiers. Cette notion de « faibles émissions carbone » a été introduite dans les catalogues produits Colas en France et au Maroc.

Augmenter la valorisation des matériaux recyclés

L'économie circulaire participe à la réduction des émissions de GES. Ainsi, le recyclage en place des chaussées (rabotage des chaussées existantes, malaxage et ajout d'un liant sur le chantier, puis remise en place) génère plusieurs bénéfices environnementaux :

- une réduction d'émissions de CO₂e grâce au transport de matériaux évité jusqu'au chantier et grâce à l'économie de production d'enrobés neufs ;
- une économie de ressources naturelles, notamment de granulats, grâce à la réutilisation des matériaux fraisés recyclés sur place dans la chaussée rénovée.

L'utilisation en 2023 de la solution Recycol au Gabon pour la réfection de 43 km de chaussée entre Nsilé et Bifoun est un bon exemple de valorisation des matériaux. Plus globalement, le Recycol est une solution qui se déploie de plus en plus hors France, par exemple au Maroc et en Amérique du Nord.

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021 ⁽¹⁾	2022 ⁽²⁾⁽³⁾	2023
Surface de chaussée recyclée en place	Monde	Mm ²	-	3,5	3,6
Surface de chaussée recyclée en place à l'émulsion	Monde	Mm ²	-	2,2	2,7

(1) Pas de donnée en 2021.

(2) Fiabilisation de l'indicateur suite à des interprétations méthodologiques différentes selon les zones géographiques en 2022 (notamment Canada).

(3) Les valeurs de 2022 ont été retraitées suite à la cession de Branscome en 2023.

En 2023, la surface de chaussées recyclées en place totale reste stable. Néanmoins, on observe une augmentation de la part du recyclage en place à l'émulsion de bitume (technique qui présente des économies plus importantes en termes d'émissions de CO₂e) comparée au recyclage en place au liant hydraulique.

Achats de matériaux bas carbone

Comme le montre la répartition de son empreinte carbone par postes significatifs, les achats de biens et de services pour la réalisation des travaux et la production des industries représentent 81 % du scope 3a de Colas, soit 68 % de l'empreinte carbone totale. Ce poste est principalement lié à l'achat de ciment, de béton et de béton préfabriqué ainsi qu'à l'achat de bitume. Dans un premier temps, il y a donc un fort enjeu d'identification et d'achat de liants et de béton bas carbone.

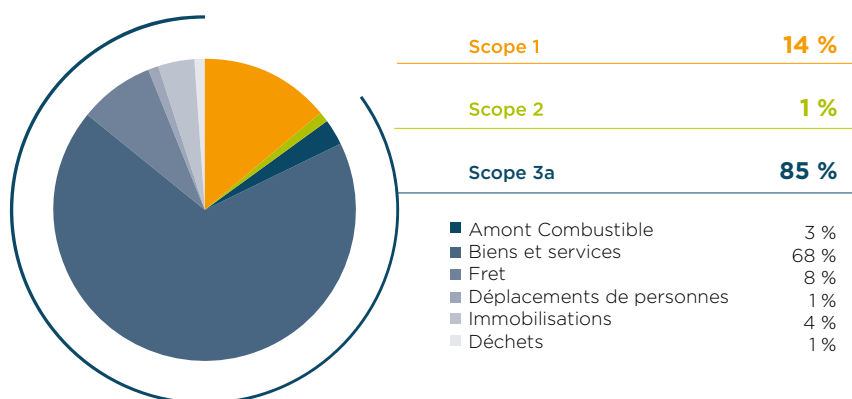
Cette action est intégrée dans l'engagement du projet ACT « Construire une *supply chain* responsable ancrée sur une performance durable », piloté par la Direction Achats. De premiers appels d'offres en France intègrent des critères d'émissions de CO₂e, notamment pour les liants hydrauliques et les BPE⁽¹⁾. En France, entre 2022 et 2023, sur le chantier du tramway T3 Ouest en région parisienne lancé par la RATP, Colas Rail a utilisé des solutions bas carbone avec l'aide de ses fournisseurs. Ces solutions ont notamment pour but la réduction de l'empreinte carbone des bétons des fondations et de l'espace inter-rail. L'utilisation d'un béton bas carbone a permis d'éviter l'émission de 829,9 tonnes de CO₂e. Un travail a également été réalisé sur la mise en œuvre de traverses moins carbonées composées d'acier recyclé avec un gain de 72,6 tonnes de CO₂e.

Chaque année, les directions Performance des équipements et Achats organisent un *Colas Supplier Day - Construction Equipment tender* - où l'ambition de Colas en termes de réduction de GES est challengée auprès des fournisseurs (cf. 1.7.2).

1.2.4. Optimiser la comptabilité carbone des activités

En 2023, l'empreinte carbone de Colas est de 10,6 Mt de CO₂e réparties selon les postes suivants :

Répartition de l'empreinte carbone de Colas par poste



Colas calcule l'empreinte carbone de ses activités conformément à la méthodologie du GHG Protocol en s'appuyant, depuis plus de dix ans, sur le reporting de flux physiques liés à la consommation d'énergie pour les scopes 1 et 2. En ce qui concerne le scope 3a, en 2022, Colas a mis en place une nouvelle méthodologie de calcul de l'empreinte carbone basée sur les flux physiques et les dépenses issues de ses systèmes d'information. Cette nouvelle méthodologie permet d'avoir une approche de calcul basée sur les principales familles d'achats et corrélée aux actions de réduction des émissions de Colas.

Au regard de l'ENCORD⁽²⁾ Construction CO₂e Measurement Protocol, « Guide to reporting against the Green House Gas Protocol for construction companies », Colas ne publie pas les émissions de CO₂e relatives à l'utilisation de ses produits, en l'occurrence les routes et les voies ferrées, par exemple (scope 3b).

Par ailleurs, Colas a développé un outil, Colas Carbon Counter, qui permet de calculer automatiquement l'empreinte carbone d'un chantier au fur et à mesure de son avancement et à la fin de sa réalisation, et d'éditer un rapport pour le client. Cet outil se base sur un référentiel renseigné par des données nationales et internationales reconnues et certifiées, et réalise le calcul en récupérant automatiquement les données financières de dépenses des chantiers et en y associant les facteurs d'émissions adaptés. D'abord déployé sur les agences bas carbone, il est, depuis 2022, disponible en France, au Maroc, en Belgique et en Suisse. En 2023, le Colas Carbon Counter a remporté le premier prix de la catégorie « outils de calcul » à Pollutec, en collaboration avec les Shifters.

Colas a aussi développé un autre outil, Colas Carbon Footprint, qui permet une visualisation en temps réel de l'empreinte carbone des entités du Groupe, et à plusieurs niveaux. Il repose sur la même méthodologie que le Colas Carbon Counter et s'appuie sur les données physiques et financières. Le déploiement de cet outil auprès des entités s'accompagne de sensibilisations par les responsables environnement et les sponsors carbone pour améliorer la fiabilité des données physiques.

(1) Béton Prêt à l'emploi.

(2) Les émissions du produit pendant son exploitation (par exemple la durée de vie de la route) ne sont pas spécifiquement mesurées dans le cadre du protocole ENCORD.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Informations environnementales, sociales et sociétales

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021 ⁽¹⁾	2022 ⁽¹⁾	2023 ⁽³⁾
Empreinte Carbone	Monde	MtCO ₂ e	-(2)	11	10,6
Bilan GES – Scope 1	Monde	MtCO ₂ e	1,6	1,5	1,5
Bilan GES – Scope 2 – Market-based	Monde	MtCO ₂ e	0,1	0,1	0,1
Bilan GES – Scope 3a	Monde	MtCO ₂ e	-(2)	9,5	9,0

(1) Les valeurs de 2021 et 2022 ont été retraitées suite à la cession de Branscome en 2023.

(2) Depuis 2022, la comptabilité des émissions de CO₂e du scope 3a se base sur les flux physiques et les dépenses issues des systèmes d'information de Colas. Les données historiques présentes dans ces systèmes d'information ne permettent pas de recalculer les émissions de CO₂e du scope 3a sur la base de la nouvelle méthodologie en 2021.

(3) Destia a été intégré au reporting extra-financier en 2023 suite à son acquisition en 2022.

Les émissions directes des sources fixes de combustion (scope 1) restent relativement stables en 2023, en raison d'une croissance d'activité (notamment DOMOI, Europe du Nord, Continental Bitumen) et d'une hausse de production des enrobés (notamment Australie, Madagascar, Maroc), compensée néanmoins par le recours à des sources d'approvisionnement d'énergie moins émissives (principalement le remplacement des fuels lourds par du gaz naturel et l'utilisation de biocarburants (notamment en France, DOMOI, Europe centrale, Europe du Nord et Canada)). Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité (scope 2) restent aussi relativement stables en 2023. Le recours à l'électricité décarbonée s'est poursuivi (notamment en France et chez Destia qui consomme 100 % d'électricité décarbonée).

En 2023, les émissions de gaz à effet de serre Scope 3a ont diminué de 5 %. Cette diminution s'explique par les différentes actions suivantes :

- achats de matériaux moins carbonés (principalement bétons et ciments moins carbonés pour la France, etc.) ;
- fiabilisation des données d'entrée dans le calcul et des facteurs d'émissions par rapport à une approche conservatrice de 2022 (principale cause) ;
- détermination et application des facteurs d'émissions pour les USA/Canada, et possibilité de décliner par ERT.

1.2.5. Contribuer à la neutralité carbone et développer des solutions techniques pour réduire les émissions de nos clients/usagers

Recourir au Fret alternatif

Colas diminue les émissions de CO₂e du fret via l'utilisation des modes de transport alternatifs ferroviaires ou fluviaux pour ses besoins propres.

Liste des indicateurs	Périmètre	Unités	2021 ⁽¹⁾	2022 ⁽¹⁾	2023
Nombre de tonnes de matériaux transportées par voie ferrée et/ou voie navigable	Monde	Mt	6,6	7,3	7,9
Nombre moyen de kilomètres parcourus par rail	Monde	km	332	294	305
Nombre moyen de kilomètres parcourus par voie navigable	Monde	km	538	533	619

(1) Les valeurs de 2021 et 2022 ont été retraitées suite à la cession de Branscome en 2023 (5 % de l'indicateur).

Le nombre de tonnes de matériaux transportées par voie ferrée et/ou voie navigable est en progression par rapport à 2022, suite aux efforts des filiales pour améliorer la fiabilité et la traçabilité de ces données (notamment France, Europe du Nord, Canada). En 2023, le nombre moyen de kilomètres parcourus par rail reste stable avec en moyenne environ 300 km parcourus. Le nombre moyen de kilomètres parcourus par voie navigable est en légère croissance avec 600 km parcourus en moyenne en 2023.

Analyser les dispositifs de contribution à la neutralité carbone

Depuis plusieurs années, Colas innove en matière de construction bas carbone, de lutte contre les îlots de chaleur urbains, de mobilité active et de services à la ville, de solutions de pilotage et de réduction d'énergie pour ses clients et ses utilisateurs finaux. Il s'agit d'opportunités d'activité que Colas souhaite développer.

Colas s'engage prioritairement sur la réduction de ses émissions. Néanmoins, des réflexions sont en cours sur la contribution à la neutralité carbone avec divers projets sur la capture et la séquestration de CO₂e dans certains pays. En Islande, les équipes de Colas sont en veille sur des projets de capture et de stockage du carbone, ainsi que sur des projets de production d'hydrogène vert. Au Canada, ces sujets sont également étudiés pour décarboner les process industriels.

La mobilité active et les services à la ville

Colas accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de solutions pour une ville durable. Il développe des infrastructures de transport alternatif décarboné (voies de tramway, pistes cyclables, etc.) et conçoit des solutions de mobilité active (raccordements au réseau de transport public, aux réseaux de recharge de véhicules électriques, parkings partagés, etc.).

Colas offre également des services innovants aux aménageurs ou collectivités permettant notamment l'optimisation des flux de camions et/ou de livraisons en zone urbaine (solution Qievo de Mobility by Colas), ou encore des solutions de signalisation dynamique dont l'usage favorise le comportement apaisé des usagers (solution Flowell).

Îlots de fraîcheur urbains

Les actions de Colas en faveur des îlots et parcours de fraîcheur urbains sont décrites dans la section 1.1.1.

1.2.6. Intégrer dans les activités les enjeux liés à l'effondrement de la biodiversité

Colas met en œuvre plusieurs actions en faveur de la biodiversité dans le cadre de sa feuille de route bas carbone et biodiversité.

Ces actions s'articulent autour des quatre axes suivants :

- être acteur de la préservation et de la restauration des milieux et des espèces;
- lutter contre la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE);
- répondre aux enjeux liés à l'artificialisation des sols;
- développer les travaux de génie écologique.

Être acteur de la préservation et de la restauration des milieux et des espèces

Colas poursuit le programme « Biodiversité Carrières », pour les installations de carrières et de gravières, qui doit s'étendre aux autres activités fixes du Groupe. Il a pour objectif de mettre en place des actions en faveur de la biodiversité, avec l'accompagnement d'experts scientifiques de la biodiversité, des écologues par exemple, et avec une démarche d'explication pédagogique auprès des populations locales (riverains et collaborateurs), notamment via des partenariats locaux (par exemple avec l'ONF pour la plantation d'arbres et la LPO pour le suivi d'espèces d'oiseaux spécifiques telles que les hirondelles de rivage ou les hiboux grand-duc). Les actions sont ensuite communiquées en interne et en externe de façon pédagogique afin de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la biodiversité.

Par exemple, en 2023 :

- aux États-Unis, une boîte à outils biodiversité a été créée pour sensibiliser et promouvoir les actions de Colas en faveur de la biodiversité. Les initiatives comprennent : la préservation des zones humides, la plantation d'arbres, la promotion de la flore sauvage, l'apiculture et la création d'habitats pour la faune et la flore;
- en France, des écologues ont réalisé des diagnostics biodiversité sur plusieurs sites industriels de Colas;
- en Guyane, à Cayenne, le conservatoire d'abeilles mélipones, créé sur une carrière Colas, abrite plusieurs colonies d'abeilles mélipones dans un espace protégé. Il a vocation à permettre la recherche afin de comprendre le rôle de ces abeilles dans l'écosystème guyanais. Dans le cadre de l'expansion du site, l'association Kwata a recueilli les paresseux présents sur les lieux pour les relâcher dans un autre milieu favorable.

Par ailleurs en 2023, la Direction Environnement a réalisé un travail d'identification des impacts des activités (par typologie d'activité) de Colas sur la biodiversité et de ses dépendances aux services écosystémiques : l'objectif était de retravailler les indicateurs déjà existants liés à la biodiversité afin de mettre en place des actions adaptées en fonction du contexte géographique et environnemental de chaque site.

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021 ⁽²⁾⁽³⁾	2022 ⁽²⁾⁽³⁾	2023 ⁽³⁾
Pourcentage du CAE ⁽¹⁾ des Activités de production de granulats ayant une action de biodiversité	Monde	%	44	28	41
Pourcentage du CAE ⁽¹⁾ des Activités de production de matériaux ayant une action de biodiversité ⁽⁴⁾	Monde	%	9	6	20

(1) CAE (chiffre d'activité économique) : chiffre d'affaires augmenté des mouvements et cessions intra-Groupe.

(2) Les valeurs de 2021 et 2022 ont été retraitées suite à la cession de Branscome en 2023.

(3) Suppression des activités « Atelier » et « Laboratoire » dans l'outil de reporting CeS@R (suivies néanmoins dans ECHO) et automatisation de la collecte en 2023. Recalcul des données de 2021 et 2022 en conséquence.

(4) Indicateur créé en 2023, les données historiques ont été calculées sur la base des informations existantes.

En 2023, le ratio des activités de production de granulats ayant une action en faveur de la biodiversité est en forte croissance, grâce aux actions de la feuille de route bas carbone et biodiversité.

En 2023, l'indicateur Pourcentage du CAE des activités de production de granulats ayant une action de biodiversité a été élargi aux activités de production de matériaux, afin de recenser les actions pour la biodiversité existant sur l'ensemble de nos sites fixes.

Lutter contre la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE)

Colas peut être un propagateur involontaire d'espèces exotiques envahissantes sur ses sites et sur les chantiers qu'il réalise. Pour répondre à cette problématique, le Groupe a entrepris des actions d'inventaire et de surveillance, et aussi de formation de ses collaborateurs. Une veille bibliographique est réalisée sur les nouvelles techniques de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Des expérimentations de traitement de certaines espèces invasives ont été lancées. Depuis 2022, dans le Territoire Île-de-France-Normandie de Colas France, la Direction Environnement mène une expérimentation pour l'éradication d'espèces exotiques envahissantes par des méthodes douces, en partenariat avec Aquabio. Les espèces ciblées sur le site de Triel-sur-Seine sont notamment la renouée du Japon, le datura, le séneçon et le raisin d'Amérique. En 2023, un diagnostic des espèces invasives a été réalisé. Pour sensibiliser ses collaborateurs aux risques liés à la propagation de ces espèces, Colas a distribué des fiches présentant les actions de gestion par espèce. En parallèle, la Direction Environnement a mené des expérimentations en faveur d'une revégétalisation des sites envahis par des espèces invasives, en collaboration avec les pépinières franciliennes labélisées « végétal local ».

Répondre aux enjeux liés à l'artificialisation des sols

Colas développe et promeut des techniques de renaturation des terres et des techniques alternatives (noues paysagères, bassins d'infiltration, revêtement Urbalith ou solutions drainantes).

Développer les travaux de génie écologique

Le génie écologique regroupe l'ensemble des techniques et projets qui ont pour objectif de renforcer la résilience des écosystèmes et de préserver la biodiversité. Colas capitalise sur ses savoir-faire (terrassement, aménagement, travaux hydrauliques, déconstruction, dépollution, etc.) et développe son expertise en génie écologique en complémentarité avec le tissu d'entreprises spécialisées dans ce domaine. Les travaux de génie écologique peuvent être des travaux de renaturation et de restauration de cours d'eau (reméandrage, aménagement de berges, enrochements, effacement de seuils, ouvrages cadres et passerelles) ou d'aménagement pour la continuité écologique (corridors, trames vertes et bleues, passages à faune, etc.). Colas est adhérent à l'Union Professionnelle du Génie Écologique (UPGE) et fait preuve d'une participation active.

On citera comme exemples de réalisation en France, en 2023 :

- la création à Lamure-sur-Azergues d'une passe à poissons en micro- et macro-rugosités sur l'Azergues, près du Rhône;
- la renaturation d'un cours d'eau, le Rothbach, à Mulhausen, en Alsace;
- la restauration de la continuité écologique de la Lieure au Château de Rosay-sur-Lieure, en Normandie.

La pratique du génie écologique se développe principalement en France, mais commence aussi à faire sa place dans d'autres pays. Par exemple, en République tchèque, un projet de génie écologique a été mené dans le cadre de la renaturation du Černý Potok (ruisseau noir), dans les montagnes de la Šumava.

1.3. Promouvoir des solutions d'économie circulaire pour préserver les ressources naturelles

En France, en 2018⁽¹⁾, le secteur de la construction était à l'origine de 70 % des 342 millions de tonnes de déchets produits. Pour répondre à cet enjeu, Colas a identifié quatre leviers d'action clé, regroupés au sein de son engagement « Promouvoir des solutions d'économie circulaire pour préserver les ressources naturelles » :

- intégrer les enjeux de l'économie circulaire dans l'ensemble du Groupe;
- valoriser les matériaux en s'appuyant sur la R&D et les partenariats locaux;
- développer les plateformes de valorisation et leurs usages;
- proposer aux clients des solutions d'économie circulaire.

Cet engagement s'applique à l'ensemble de la chaîne d'activité de Colas, de la production de matériaux et des industries à la réalisation de travaux dans le cadre de chantiers, et est très dépendant du contexte local. Ainsi, son pilotage est essentiellement décentralisé et s'appuie sur des stratégies définies localement pour répondre aux enjeux des territoires.

1.3.1. Intégrer les enjeux de l'économie circulaire dans l'ensemble du Groupe

Conscient des enjeux de l'économie circulaire pour son secteur, Colas souhaite impulser et encourager les changements de comportement de ses collaborateurs, à l'échelle individuelle, collective et professionnelle. Le Groupe s'appuie sur les leviers de la formation et de la sensibilisation. Des actions sont également mises en place au quotidien au niveau local.

(1) Données Ademe publiées en 2018.

Depuis 2021, Colas participe avec le groupe Bouygues à la « Chaire Global Circular Economy » à l'ESSEC Business School. Cette première chaire internationale dédiée à l'économie circulaire a pour objectif de former les futurs Chief Circular Officers, qui accompagneront la transformation circulaire des organisations. À travers ce partenariat, Colas encourage la recherche de solutions opérationnelles pour son activité. Le Groupe propose ainsi des cas d'étude aux étudiants et participe à leur formation. En 2023, un groupe d'étudiants a ainsi pu travailler sur l'accompagnement au développement d'une plateforme Ecotri, plateforme de tri et recyclage des matériaux issus de la déconstruction, au sein de la filiale québécoise Sintra.

Dans le cadre de cette Chaire, Colas a lancé trois actions majeures en 2023 :

- la proposition d'un cas d'étude sur l'implantation d'Ecotri au Canada;
- le lancement de la Chaire économie circulaire à Rabat, où des cas d'étude sur le reconditionnement des engins de chantier ont été proposés aux étudiants;
- la participation au MOOC « Déployer l'économie circulaire dans les organisations » sur Coursera.

Le Groupe apporte une attention particulière à la formation de ses dirigeants, qui pourront ensuite diffuser au sein de leurs équipes les bonnes pratiques en matière d'économie circulaire. En 2022, pendant la Convention Colas in Motion, les 700 dirigeants de Colas ont pu suivre une masterclass sur l'économie circulaire animée par le cabinet Circular Consulting, expert de cette thématique. L'objectif était de mieux comprendre l'impact économique, social et environnemental de l'économie circulaire dans le secteur de la construction, et d'encourager le passage à l'action. C'est pourquoi, fin 2023, pour sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs aux principes de l'économie circulaire, Colas a lancé au niveau Groupe un Colas Share Économie circulaire lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets. Ce Colas Share est composé d'outils de sensibilisation, d'informations sur l'économie circulaire et d'exemples de solutions circulaires mises en place au sein du Groupe.

1.3.2. Valoriser les matériaux en s'appuyant sur la R&D et les partenaires locaux

L'économie circulaire a toujours été un thème de R&D central pour Colas. Le Core Center de Colas – premier centre mondial privé de R&D sur la route – fournit une assistance technique et une expertise de haut niveau auprès des filiales de Colas, et a pour mission de mettre au point des produits et procédés ainsi que l'intégration de solutions de mobilité au sein des infrastructures. Les travaux du centre en matière d'économie circulaire portent principalement sur le recyclage en place de revêtements routiers, le recyclage des enrobés, l'utilisation de matériaux alternatifs, la recherche sur les additifs et liants issus de sous- ou co-produits industriels, ou encore sur des matières biosourcées en substitut du bitume, telles que les huiles ou les résines végétales.

Colas agit pour que les principes d'éco-conception soient intégrés dans ses futurs projets : en 2022, le Core Center a identifié les outils à intégrer dans son processus de management de projets pour prendre en compte les enjeux RSE et avoir une démarche éco-conçue. Révisée en 2023, cette démarche est initiée pour les futurs projets de recherche, afin de réduire les impacts environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie (depuis l'extraction de matières jusqu'à la fin de vie, en passant par la production, la distribution, l'utilisation).

Dans le domaine de l'économie circulaire, avoir une approche partenariale est la clé. Colas met en place des partenariats académiques, avec d'autres centres de recherche, le plus souvent sur les aspects techniques. Colas France est, par exemple, partenaire depuis plusieurs années de la Chaire EcoSed avec l'IMT Mines de Douai, pour travailler sur la valorisation des sédiments marins. Ces travaux de R&D conduisent à des réalisations concrètes, comme la valorisation de 36 000 tonnes de sédiments marins issus du dragage du port, réemployées sur le chantier du Quai des Flandres sur le port de Dunkerque.

De plus, de nombreux partenariats locaux sont noués avec des fournisseurs ou des industriels pour valoriser leurs rebuts en technique routière. La logique adoptée est celle de l'écologie industrielle et territoriale (EIT), où les déchets d'une industrie deviennent matière première pour l'activité de Colas. Par exemple :

- l'agence de Limoges de Colas France a développé des enrobés intégrant des rebuts de porcelaine;
- Sintra, filiale du Groupe au Canada, a travaillé sur un projet pilote à Victoriaville, pour la mise en œuvre d'un enrobé bitumineux fabriqué en partie à partir de plastiques souples post-consommation. Pour ce premier essai, plus de 200 kg de plastique ont pu être revalorisés dans 20 tonnes de bitume.

Colas souhaite encourager l'innovation collaborative en travaillant main dans la main avec des start-up innovantes dans l'économie circulaire pour le BTP. Colas se concentre sur les propositions de produits innovants. Si les expérimentations sont concluantes, des partenariats sont mis en place. Par exemple, la solution SubsTer®, proposée par l'entreprise Microhumus, a retenu l'attention du Groupe. Elle permet de transformer les stériles de carrières en terre végétale de substitution, à plus haute valeur ajoutée.

Enfin, Colas s'emploie à utiliser des matériaux innovants développés par d'autres entreprises et issus de la réutilisation de produits. En Finlande, le Groupe utilise notamment un produit en pierre artificielle, appelé Fortum Gravo, pour un projet pilote mené à Kalasatama, près d'Helsinki. Fabriquée à partir de scories issues de l'incinération des déchets, cette matière permet de réduire l'utilisation de pierres véritables et les émissions de carbone liées à la construction d'environnements urbains.

1.3.3. Développer les plateformes de valorisation et leurs usages

Colas valorise et recycle, sur plus de 800 installations de recyclage dans le monde et dans ses chantiers d'infrastructures, des déchets et des matériaux issus de la déconstruction mais aussi d'autres industries. En valorisant ces matériaux recyclés comme matières premières secondaires dans ses chantiers, Colas contribue à préserver les ressources naturelles et à limiter à la fois l'ouverture de nouvelles carrières et la mise en décharge de déchets de chantier.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Informations environnementales, sociales et sociétales

Le maillage territorial est l'un des principaux enjeux de l'économie circulaire : la proximité entre les gisements de matériaux à valoriser et des consommateurs est essentielle. Colas développe des plateformes de valorisation et multi-activités (carrière, recyclage, etc.). Il possède ainsi plusieurs centaines d'installations de recyclage, fixes ou mobiles, à travers le monde.

En 2023, le groupe Colas a recyclé 11,2 millions de tonnes de matériaux sur ses plateformes, soit l'équivalent de la production de 45 carrières de taille moyenne.

Deux exemples sont emblématiques de cette dynamique dans l'ensemble du Groupe :

- en France, Colas renforce les possibilités d'économie circulaire en développant la déconstruction, pour capter la matière entrante en amont avec sa filiale Premys ;
- sur le Territoire Île-de-France-Normandie, Colas augmente les capacités de recyclage et de tri pour les professionnels, avec sa filiale Tersen et un réseau d'une quarantaine d'installations pour traiter la matière à recycler, qui est ensuite valorisée sur ses chantiers.

Depuis 2022, Colas France propose deux nouvelles offres de services à partir de son réseau de 160 plateformes de tri et de recyclage : Ecotri et Valormat. Ces offres s'adressent aux différents segments de clientèle des plateformes, allant des petits artisans aux entreprises du BTP. Ces clients externes représentent en moyenne 70 % des clients des industries des matériaux du Groupe. En cours de déploiement, ce réseau a pour ambition d'augmenter de 50 % les matériaux qui y sont recyclés d'ici à 2026. Des projets de développement de plateformes de recyclage ou de tri sont également en cours dans d'autres pays, pour compléter et renforcer le maillage existant ou développer les activités de valorisation.

En France, pour aller plus loin dans sa démarche de valorisation des matériaux, Colas est actionnaire d'Ecominéro depuis 2021. Cet éco-organisme a été créé à l'initiative des industriels de la filière minérale pour accompagner les producteurs dans leurs obligations liées à la REP⁽¹⁾ « Produits et Matériaux de construction du secteur du bâtiment ». Ecominéro permet aux détenteurs de déchets inertes de se défaire sans frais de ces déchets triés. Son objectif est d'atteindre un taux de valorisation des déchets de 90 % d'ici à 2028.

Colas se développe également dans le domaine des plateformes digitales. Ainsi, Premys, la filiale déconstruction de Colas France, a mis en place une plateforme numérique pour le réemploi, qui facilite la revente aux tiers des matériaux déconstruits afin de leur donner une seconde vie. Premys participe également avec Bouygues Construction au projet Cynéo, filiale conçue pour massifier le réemploi des matériaux de construction et favoriser le développement de l'économie circulaire en France. Un premier centre technique Cynéo a été implanté en 2023. Le réseau Cynéo sera déployé progressivement partout en France, afin de stimuler le développement des filières de réemploi, sensibiliser et mobiliser les entreprises, collectivités et associations locales. Sa plateforme digitale permettra d'agrégier les outils existants pour favoriser leur réemploi.

1.3.4. Proposer aux clients des solutions d'économie circulaire

Les centres de travaux de Colas jouent un rôle clé dans l'économie circulaire, en :

- promouvant au travers d'éco-variantes des solutions pour prolonger la durée de vie des chaussées ou préserver les ressources, comme le recyclage en place ;
- limitant et gérant les déchets produits par les chantiers ;
- proposant des solutions pour valoriser les matériaux.

Promouvoir au travers d'éco-variantes des solutions pour prolonger la durée de vie des chaussées ou préserver les ressources

Colas dispose de solutions qui s'inscrivent dans les principes de l'économie circulaire, par exemple pour prolonger la durée de vie ou réemployer les matériaux rabotés issus d'une infrastructure dans une chaussée. Les équipes commerciales et bureaux d'études du Groupe sont formés à ces techniques. Celles-ci sont ensuite proposées lors des appels d'offres, notamment comme éco-variantes (cf. 1.1.1).

Limiter et gérer les déchets produits par les chantiers

Limiter la quantité de déchets produits par les chantiers et chercher des solutions de valorisation présentent des atouts à la fois économiques et environnementaux, et s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire. Colas propose des solutions en ce sens, en phase d'étude et lors de la réalisation des projets.

Le recyclage d'une partie significative des déchets de déconstruction fait partie intégrante des activités de Colas. Ces activités peuvent être réalisées par le recyclage des infrastructures déconstruites (bétons, enrobés, etc.), mais aussi par la réutilisation de déchets ou de sous-produits d'autres secteurs économiques : mâchefers d'incinération, laitiers de hauts-fourneaux, déchets de plastique, bitume de raffinage, décombres, etc.

Colas mène aussi des actions pour certains déchets spécifiques. Pour gérer les terres excavées et en favoriser le réemploi, Colas France a développé l'outil BlaBlaMat, permettant la gestion et l'échange de terres entre différents chantiers.

(1) Responsabilité étendue des producteurs.

Proposer des solutions pour valoriser les matériaux

Colas s'engage pour proposer des solutions de valorisation aussi bien sur ses sites industriels que sur ses chantiers. Le Groupe mène des travaux de recherche sur les différents matériaux avec le Core Center (cf. 1.3.2).

La collecte et le réemploi des agrégats d'enrobés dans les enrobés produits sont l'un des leviers contribuant à la fois à l'engagement bas carbone et à celui sur l'économie circulaire. Ainsi, lors des renouvellements des installations industrielles, Colas conçoit les installations pour faciliter et développer le recyclage des agrégats d'enrobés. Les récents postes de Bonneville en Haute-Savoie ou de LEB dans l'Est de la France peuvent produire des formulations d'enrobés contenant jusqu'à 70 % d'agrégats d'enrobés.

En 2023, 18,7 % d'agrégats d'enrobés ont été réintroduits en moyenne dans la production d'enrobés à chaud et à froid vendus par le Groupe, ce qui représente près de 260 000 tonnes de bitume réutilisé, soit l'équivalent de la production de bitume d'une raffinerie de taille moyenne. Cependant, cette solution est développée de manière différente selon les pays, car la réglementation locale limite parfois les possibilités de recyclage. À l'inverse, certains contextes locaux sont favorables, et certains pays de la zone EMEA comme le Danemark ou la Belgique atteignent des taux moyens importants, de plus de 29 % et 27 % respectivement.

Pour ses activités routières, Colas élabore et met en œuvre – à travers ses agences locales – des solutions de valorisation de rebuts d'industries ou d'activités locales. Par exemple, la technique Colstab Ostrea, élaborée avec l'agence de Sète, en France, en partenariat avec les pouvoirs publics locaux, permet de recycler les coquilles d'huître concassées en sable stabilisé pour les cheminements piétons et cyclables. Par ailleurs, Colas travaille sur des techniques permettant d'incorporer de nouvelles matières dans le bitume et de recourir à une température moindre. Par exemple, l'incorporation de poudre de caoutchouc dans le bitume est désormais courante au Moyen-Orient, au Chili, en Afrique du Sud et en Hongrie.

Les activités non routières de Colas déclinent également cet engagement « économie circulaire » en fonction de leurs propres enjeux. Par exemple, Colas Rail au Royaume-Uni a remplacé sur certains chantiers ses traverses de chemin de fer en bois par des traverses en plastique recyclé recouvertes de fibre de verre. Cette action permet à la fois une préservation des matériaux et une réduction de l'empreinte carbone du produit.

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021 ⁽³⁾	2022 ⁽³⁾	2023
Quantité de matériaux recyclés ⁽¹⁾	Monde	Mt	– ⁽²⁾	10,3	11,2
Pourcentage d'agrégats d'enrobés dans les enrobés à chaud et à froid vendus	Monde	%	16,4	17,8	18,7

(1) Somme des granulats recyclés (par criblage, concassage, traitement) et des quantités d'agrégats d'enrobés réintroduits.

(2) Il n'est pas possible de recalculer les valeurs 2021 selon la définition de l'indicateur en 2022.

(3) Les valeurs de 2021 et 2022 ont été retraitées suite à la cession de Branscome en 2023 (5 % de l'indicateur) et d'écarts identifiés a posteriori de la publication pour 2022 (USA, Canada).

En 2023, l'augmentation de la quantité de matériaux recyclés est due à une progression de l'activité de recyclage (notamment France, Canada, Europe de l'Ouest), malgré un marché des matériaux et des enrobés en décroissance.

Le pourcentage d'agrégats d'enrobés dans les enrobés à chaud et à froid a augmenté de 1 pt en 2023 car la quantité d'agrégats d'enrobés introduite est restée stable bien que la production d'enrobés totale ait diminué (- 8 %). Cela traduit une meilleure maîtrise de la ressource en agrégats d'enrobés (notamment Europe de l'Ouest (29 %), Europe du Nord (24 %), France et USA (23 %)).

1.4. Réduire les impacts des activités pour conforter leur acceptabilité

Les activités de Colas sont ancrées dans les territoires où l'entreprise opère. Minimiser les impacts de ces activités répond à une attente forte des riverains, des usagers et des clients. Colas met en place des mesures visant à limiter les impacts, notamment environnementaux, liés à ses activités de production de matériaux, de construction et de réalisation de travaux.

Dans le cadre de son projet d'entreprise (ACT), Colas a lancé sa feuille de route dédiée aux impacts et à l'acceptabilité de ses activités. L'objectif de cette feuille de route est de renforcer l'intégration des activités de Colas au niveau local. Elle s'articule selon deux axes :

- réduire les impacts des activités (eau, sol, air, odeurs, poussières, déchets, bruit, vibrations) ;
- améliorer l'acceptation sociétale des installations et des chantiers.

Cet engagement est piloté par la Direction Environnement. Il est également partagé dans les entités par le réseau Environnement qui intervient en support des opérationnels dans la réalisation des actions. Ce réseau, établi depuis plus de vingt ans, a acquis une expertise sur les différents sujets environnementaux. Au-delà des aspects réglementaires et normatifs liés à ces enjeux, le réseau conseille les opérationnels sur les meilleures solutions à adopter et les accompagne dans leur mise en application. Les membres du réseau Environnement échangent plusieurs fois par an, pour assurer le suivi et l'avancement de la feuille de route fixée ainsi que partager les problématiques et les bonnes pratiques identifiées dans le Groupe.

1.4.1. Réduire les impacts des activités (eau, sol, air, odeurs, poussières, déchets, bruit, vibrations)

Politique environnementale

En 2022, Colas a mis en place une charte Environnement qui reprend les objectifs et les ambitions du Groupe pour réduire les impacts de ses activités. Cette charte distingue trois principes d'action :

- réduire les impacts environnementaux ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités ;
- préserver les milieux et les espèces sur chaque site.

La charte Environnement a été partagée avec les cadres dirigeants de Colas lors de la Convention RSE du Groupe, Colas in Motion, en mai 2022. Elle est déclinée au niveau opérationnel par les entités via les référents Environnement dans le cadre des feuilles de route de ACT. En 2023, la refonte du Colas Share Environnement a permis de rappeler les trois principes d'action à tous les collaborateurs, ainsi que les objectifs et les feuilles de route associées.

Afin de réduire les impacts environnementaux de ses activités, Colas met en place les process et outils suivants :

Check-lists environnement : cet outil international mis en place depuis maintenant plus de vingt ans permet à chaque site fixe de s'autoévaluer sur sa gestion environnementale. Il est disponible en ligne via l'application ECHO qui permet de centraliser l'ensemble des informations. En 2023, les fonctionnalités d'ECHO ont permis d'améliorer le contenu des check-lists environnement. Celles-ci se concentrent désormais sur des enjeux actuels comme la maîtrise de l'énergie, biodiversité, le stress hydrique, etc. La check-list environnement est obligatoire pour tous les sites fixes et permet de gérer les impacts si le site n'est pas certifié en environnement. En 2023, 81 %⁽¹⁾ des sites ont été évalués via la check-list environnement. L'objectif d'ici à 2030 est d'autoévaluer 100 % de sites fixes via la check-list.

Standards environnementaux : en 2023, avec l'appui d'ECHO, Colas a identifié dans ces check-lists les exigences incontournables pour l'auto-évaluation, à maîtriser en priorité, pour chaque activité. Le Groupe suit le taux de conformité des sites par rapport à ces standards pour renforcer la gestion du risque environnemental (avec les check-lists environnement). Il y a eu 78 % de conformité aux standards Environnement en 2023.

Certifications environnementales : les sites et chantiers de Colas sont - pour une partie d'entre eux - certifiés ISO 14001, charte UNICEM, EMAS, NAPA DIAMOND, etc. Ils disposent de nombreux outils de système de management environnemental, comme des analyses environnementales, des tableaux de suivi et des plans d'action de prévention, etc. 93 % du chiffre d'activité économique (CAE) des sites industriels de Colas sont couverts par au moins l'un des deux dispositifs : certification environnementale ou auto-évaluation via ECHO.

Outils d'évaluation : Colas prend en compte les questions environnementales dans ses offres de produits et de services. Cela passe notamment par la proposition d'éco-variantes (à l'aide du logiciel Seve® notamment). Une version anglaise de Seve® a été développée par le syndicat professionnel Routes de France et est actuellement utilisée chez Colas UK pour promouvoir des solutions alternatives auprès de leurs clients. À titre d'exemple, sur l'A41 CWAC au Royaume-Uni, sur un chantier d'enrobés, Seve® a calculé que le recours au procédé Recyclol (recyclage de la chaussée en place) a permis une diminution de 57 % d'émissions de CO₂e par rapport au procédé conventionnel.

Audits internes : ces différents outils sont accompagnés d'un dispositif d'audits internes croisés inter-filiales, mis en œuvre sur le périmètre Belgique, France métropolitaine et Suisse par des auditeurs internes formés à cet effet. Ce dispositif permet d'évaluer les sites et chantiers, de renforcer la prévention du risque environnemental et de partager les bonnes pratiques entre les filiales. Le déploiement de cette démarche est en cours à l'international. Un premier déploiement a déjà eu lieu au Canada, avec la formation d'un réseau d'une vingtaine d'auditeurs et la réalisation d'une dizaine d'audits croisés dans toutes les filiales canadiennes. Le succès de ce pilote va permettre d'étendre le déploiement des audits sur d'autres zones d'implantation géographiques de Colas (USA, Europe et DOMOI).

(1) Nombre de check-lists réalisées/nombre de check-lists actives. Un site peut avoir plusieurs check-lists.

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021 ⁽²⁾⁽³⁾	2022 ⁽²⁾⁽³⁾	2023 ⁽³⁾
Pourcentage du CAE ⁽¹⁾ des Activités de production de matériaux maîtrisant leurs impacts environnementaux (certification et/ou check-list environnement Colas)	Activités Matériaux (Monde)	%	86	80	93
Taux de conformité aux standards de la check-list environnement	Activités Matériaux (Monde)	%	-	-	78

(1) CAE (chiffre d'activité économique) : chiffre d'affaires augmenté des mouvements et cessions intra-Groupe.

(2) Les valeurs de 2021 et 2022 ont été retraitées suite à la cession de Branscome en 2023.

(3) Suppression des activités « Atelier » et « Laboratoire » dans l'outil de reporting CeS@R (suivies néanmoins dans ECHO) et automatisation de la collecte en 2023. Recalcul des données de 2021 et 2022 en conséquence.

En 2023, le ratio des activités de production de matériaux maîtrisant leurs impacts environnementaux est en forte croissance, grâce à l'amélioration de la gestion environnementale avec près de 300 check-lists environnement (ECHO) supplémentaires.

L'indicateur « Taux de conformité aux standards de la check-list environnement » a été mis en place en 2023 pour suivre l'avancement de la maîtrise des standards Environnement par l'ensemble des sites de production de matériaux.

Formation et sensibilisation environnementale

Pour déployer ces outils et process et pour améliorer la gestion environnementale des sites de Colas, Colas sensibilise et forme les collaborateurs à la protection de l'environnement. Cela passe par différentes actions :

Colas Share Environnement : Colas a mis en place une plateforme de partage organisée qui permet de mettre en commun les savoirs et expériences des différents métiers de Colas. Une communauté est dédiée à l'Environnement et regroupe l'ensemble des informations, retours d'expérience et outils accessibles à tous les collaborateurs. Une refonte complète du Colas Share Environnement, en 2023, a permis d'offrir plus d'ergonomie et de pédagogie aux utilisateurs.

Fiches thématiques : Colas met à disposition sur le Colas Share une cinquantaine de fiches thématiques élaborées grâce aux experts de la filière Environnement et d'autres filières concernées en fonction des sujets traités, par exemple les techniques de gestion de l'eau, des poussières et de traitement des odeurs.

Formation Groupe (Unil, e-learning) : la Direction Environnement propose des formations aux sujets environnementaux comme l'e-learning Environnement qui aborde des sujets concrets pour Colas, notamment la pollution des sols et de l'eau, la gestion des déchets et l'acceptabilité. Deux modules portant sur les enjeux climatiques et la biodiversité sont également disponibles pour les collaborateurs, complétés en 2023 par deux nouveaux sous-modules : Bétons bas carbone et Enrobés bas carbone. La Direction Environnement intervient aussi lors des Universités Colas 1 pour présenter la feuille de route en matière de réduction des impacts et pour sensibiliser les jeunes collaborateurs du Groupe à la protection de l'environnement et à l'acceptabilité des activités de l'entreprise. À fin 2023, plus de 2 900 collaborateurs ont suivi l'e-learning Environnement, 800 le module Enjeux climatiques, 650 le module biodiversité et 330 le module béton bas carbone.

Journée environnement « Préservation de la ressource en eau » : en 2023, Colas a consacré sa troisième édition de la journée Environnement aux enjeux de la ressource en eau à travers trois thématiques, la pollution des eaux, les plastiques et microplastiques dans les océans et le stress hydrique. Grâce à des kits de communication et d'animation, les collaborateurs du Groupe ont pu être sensibilisés à ces enjeux actuels et impactants.

Montée en compétences (experts) (EOCE, ISO 14001, audits) : la Direction Environnement a également pour objectif la montée en compétences de ses experts. Colas forme les membres de son réseau à travers des formations internes comme la formation d'auditeurs environnement et la formation sur l'ISO 14001. En 2023, Colas a relancé son programme EOCE de montée en compétences de ses correspondants environnement. Ce programme repose sur l'intelligence collective et le partage d'expérience entre participants. L'objectif est de travailler sur des thématiques à fort enjeu pour l'entité, à capitaliser au sein du réseau. À ce jour, 32 correspondants environnement ont déjà participé à ce programme d'accélération des sujets environnementaux pour les entités.

Réduction des impacts environnementaux

La réduction des impacts porte principalement sur les thématiques (propres à chaque activité) suivantes :

- les rejets atmosphériques ;
- la gestion des produits liquides susceptibles de polluer les sols et les eaux ;
- les nuisances : odeurs, bruit et poussières ;
- la gestion de l'eau et le stress hydrique ;
- les déchets.

Rejets atmosphériques

La maîtrise des rejets atmosphériques liés aux activités de Colas est un enjeu stratégique pour le Groupe. Ces rejets peuvent engendrer des pollutions de l'air. Ils sont principalement liés à l'activité industrielle de certains sites fixes. Le suivi des check-lists environnement permet de s'assurer de la maîtrise de ces rejets (suivi des rejets, analyses, traitement, etc.). Plusieurs actions ont été mises en place sur les sites fixes et chantiers : pour les postes d'enrobage, abaissement des températures de fabrication et optimisation de l'entretien des filtres et des brûleurs, et pour les chantiers, installation de systèmes d'aspiration des fumées et des poussières sur le matériel.

Par exemple, en 2023, 93 % des postes d'enrobage ont réalisé le réglage et l'entretien annuel du brûleur du sécheur et 79 % des postes d'enrobage ont réalisé annuellement des mesures de rejets atmosphériques à la cheminée (issus des check-lists environnement).

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021 ⁽¹⁾	2022 ⁽¹⁾	2023
Pourcentage de finisseurs équipés d'un dispositif d'aspiration de fumées de bitume	Monde	%	70	80	79
Pourcentage de raboteuses équipées d'un système d'aspiration de poussières	Monde	%	64	67	63

⁽¹⁾ Les valeurs de 2021 et 2022 ont été retraitées suite à la cession de Branscome en 2023.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Informations environnementales, sociales et sociétales

En 2023, le pourcentage de finisseurs et raboteuses équipés d'un système d'aspiration est en faible diminution, notamment en raison du changement du process de collecte de la donnée. Les taux d'équipement progressent au fur et à mesure du renouvellement du parc matériel, l'équipement de ces engins étant une exigence faisant partie du cahier des charges d'achat de finisseurs et raboteuses.

Gestion des produits liquides susceptibles de polluer les sols et les eaux

Les sites fixes et les chantiers stockent et utilisent des produits liquides, dont certains sont susceptibles de polluer les sols et les eaux. Une attention particulière est portée à ces stockages. La check-list environnement, applicable sur l'ensemble des sites fixes, rappelle les exigences de stockage de ces produits : rétention, compatibilité des produits, adéquation contenant et contenu, règle de gestion des cuves, etc.

Les sites du groupe Colas doivent également maîtriser leurs rejets aqueux chroniques et accidentels pour éviter toute pollution. Ces exigences portent sur le respect des règles de stockage précédemment citées, mais également sur l'imperméabilisation des zones sensibles du site, le recueil des effluents et leur gestion jusqu'à un point de traitement, la mise en place d'un dispositif de rétention et de séparateurs à hydrocarbures muni d'un système de fermeture, la mise en place de systèmes d'obturation permettant d'isoler le site en cas de déversement, la présence de kits anti-pollution.

En 2023, les sites fixes (postes d'enrobage, activités d'extraction, centrales à béton, usines d'émulsions, dépôts de bitume, etc.) de Colas se sont évalués via les check-lists environnement sur ces thématiques. Les résultats donnent les taux de conformité aux exigences des thématiques suivantes :

- aménagement et stockage, 84 % ;
- maîtrise des rejets aqueux (chroniques), 69 % ;
- présence d'un dispositif permettant d'isoler le site du milieu extérieur (réseau d'eaux pluviales, cours d'eau, terrain voisin, etc.) en cas de déversement accidentel, 47 % ;
- présence de kit anti-pollution, 89 %.

Nuisances : odeurs, bruit et poussières

Les activités de Colas peuvent générer des nuisances, notamment des odeurs, du bruit et des poussières. Ces nuisances font également partie des points de vigilance des check-lists environnement. Sur les sites fixes, des mesures de nuisances sont réalisées afin de s'assurer de la conformité réglementaire.

Un certain nombre d'actions sont mises en œuvre concernant les thématiques suivantes :

- **odeurs** : depuis plusieurs années, des installations de traitement d'odeurs ont été mises en place sur les sites susceptibles de générer des nuisances pour les riverains en raison de leurs activités de fabrication de liants bitumineux (filtres à charbon, diminution des températures de stockage ou de production, etc.). Des travaux ont été entrepris pour mesurer l'efficacité du traitement de ces odeurs, et des outils sont en place pour collecter les demandes ou éventuelles doléances des riverains. L'objectif est de corréliser cela avec les sources potentielles de nuisances pour mieux comprendre et réduire les impacts. En parallèle, un travail se poursuit sur la recherche d'additifs permettant de diminuer les nuisances, et un benchmark a été réalisé pour identifier d'autres solutions de traitement des odeurs. Une fiche thématique permet également de lister les actions à mettre en place pour limiter cet impact sur les sites. À titre d'illustration, depuis 2023, à Budapest, le site de Colas Ut Dunaharaszti est équipé pour limiter les nuisances sur le voisinage urbain. Un traitement exhaustif de l'usine a été mis en place : cheminée, tambour, poste chargement des camions ;
- **bruit** : des solutions de réduction des bruits sur les chantiers sont présentées dans une fiche thématique dédiée aux actions de diminution des impacts environnementaux. Il s'agit par exemple de mesures d'aménagement des plages horaires, de l'utilisation de ralenti sur les engins, de l'utilisation de matériels capotés ou encore du bardage des installations de concassage en carrière, de systèmes d'affichage plutôt que sonores pour le chargement des camions, etc. ;
- **poussières** : des solutions permettent de réduire les émissions et la propagation de poussières autour des sites (aspersions, système d'arrosage, brumisation, système de dépoussiérage, murs végétaux, coupe-vent, etc.) ;
- **trafic/accessibilité** : les activités de travaux peuvent être à l'origine de nuisances supplémentaires pour les riverains, particulièrement en agglomération, comme la congestion du trafic routier. Pour limiter ces nuisances, Colas utilise des solutions pour faciliter les cheminements piétons et la circulation routière comme des panneaux piétons, des passerelles d'accès, des panneaux pour cyclistes, des ralentisseurs provisoires, etc. L'objectif est également de prendre en compte le voisinage dans le déroulement du chantier : vignette de passage, panneaux d'accessibilité, observatoire de chantier, visite d'école sur chantier ou encore présentation dans les écoles.

Gestion de l'eau dans les zones de stress hydrique élevé

L'enjeu de la consommation d'eau ne revêt pas la même importance d'une région du monde à l'autre. Colas analyse et prend en compte les contraintes hydriques locales de chaque région où le Groupe est implanté. Cette gestion de l'eau est l'un des critères analysés dans les check-lists environnement conformément à la réglementation en vigueur.

Colas a mis en place des indicateurs pour mesurer et diminuer la pression exercée par ses implantations sur la ressource en eau dans les zones de stress hydrique extrêmement élevé. Afin de diminuer la pression exercée par Colas sur la ressource en eau dans ces territoires, les plans d'action visent à augmenter l'autoconsommation, à favoriser le recyclage et à diminuer le gaspillage.

La méthodologie prise en compte pour l'évaluation des territoires de Colas concernés se base sur la carte interactive Overall Water Risk - Baseline Water Stress issue du site internet du World Resources Institute.

La consommation d'eau des implantations fixes de Colas dans les zones de stress hydrique extrêmement élevé est estimée à près de 900 000 m³ en 2023.

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021 ⁽²⁾⁽³⁾	2022 ⁽²⁾⁽³⁾	2023 ⁽³⁾
Pourcentage du CAE ⁽¹⁾ des Activités fixes situées en zones de stress hydrique extrêmement élevé	Activités Fixes (Monde)	%	6	10	6 ⁽⁴⁾
Taux d'autosuffisance en eau dans les zones de stress hydrique extrêmement élevé	Activités Fixes (Monde)	%	95	94	93
Pourcentage du CAE ⁽¹⁾ réalisé en zones de stress hydrique extrêmement élevé faisant l'objet d'un plan d'action	Activités Fixes (Monde)	%	56	64	41 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾

(1) CAE (chiffre d'activité économique) : chiffre d'affaires augmenté des mouvements et cessions intra-Groupe.

(2) Les valeurs de 2021 et 2022 ont été retraitées suite à la cession de Branscome en 2023.

(3) Suppression des activités « Atelier » et « Laboratoire » dans l'outil de reporting CeS@R (suivies néanmoins dans ECHO) et automatisation de la collecte du CAE en 2023. Recalcul des données de 2021 et 2022 en conséquence.

(4) Intégration de l'indicateur dans l'outil de management environnemental ECHO en 2023.

(5) Contrairement à 2022, un plan d'action ne peut être déclaré qu'en zone de stress hydrique extrêmement élevé en 2023.

En 2023, le pourcentage du CAE des Activités fixes situées en zones de stress hydrique extrêmement élevé a été directement intégré dans les check-lists environnement (ECHO) et donc mieux collecté (meilleure compréhension des enjeux de l'eau).

Le taux d'autosuffisance en eau dans les zones de stress hydrique extrêmement élevé est relativement stable. En effet, Colas mesure la consommation d'eau de ses activités fixes en zones de stress hydrique extrêmement élevé pour suivre l'impact de ses implantations sur ces zones et les plans d'action associés mis en place.

Déchets

On compte, parmi les déchets issus des activités de Colas :

- des déchets inertes : majoritairement des déchets issus de la déconstruction des chaussées et des bâtiments : gravats, déblais, béton, tuiles et briques, terres non polluées, etc. ;
- des déchets non inertes non dangereux, comme les métaux, le bois, le papier/carton, les plastiques et le verre ;
- des déchets dangereux notamment issus des produits chimiques utilisés : cartouches de graisse, bombes aérosols, huile moteur, pots de peinture, matériels ou emballage souillés (chiffons, bidons, etc.), déchets d'équipement électrique et électronique, boues de séparateurs d'hydrocarbures, terres polluées, etc.

Les systèmes de management environnementaux et les standards internes (check-lists environnement) prévoient une gestion responsable de ces déchets. Des fiches thématiques dédiées sont aussi mises à disposition pour informer sur la gestion des déchets inertes et des déchets non inertes non dangereux.

Le recyclage d'une partie significative des déchets de déconstruction fait partie intégrante des activités de Colas. Ces activités peuvent être réalisées par le recyclage des infrastructures déconstruites (bétons, enrobés, etc.), mais aussi par la réutilisation de déchets ou de sous-produits d'autres secteurs économiques : mâchefers d'incinération, laitiers de hauts-fourneaux, déchets de plastique, bitume de raffinage, décombres, etc.

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021	2022 ⁽³⁾⁽⁴⁾	2023 ⁽⁴⁾
Pourcentage du CAE ⁽¹⁾ des Activités de production de matériaux ayant un système de gestion des déchets en place	Activités Matériaux (Monde)	%	- ⁽²⁾	55	66

(1) CAE (chiffre d'activité économique) : chiffre d'affaires augmenté des mouvements et cessions intra-Groupe.

(2) Indicateur créé en 2022 ; les données 2021 ne sont donc pas disponibles.

(3) Les valeurs de 2022 ont été retraitées suite à la cession de Branscome en 2023.

(4) Suppression des activités « Atelier » et « Laboratoire » dans l'outil de reporting CeS@R (suivies néanmoins dans ECHO) et automatisation de la collecte du CAE en 2023. Recalcul des données de 2022 en conséquence.

Un système de gestion des déchets est considéré en place lorsque les éléments suivants sont établis sur les sites de production de matériaux de Colas :

- registre de suivi des déchets en place permettant la vérification de la conformité des filières de traitement ou d'élimination et la traçabilité jusqu'à l'exutoire final du déchet (destruction ou valorisation) ;
- propreté de la zone de collecte des déchets ;
- étiquetage des contenants de tri des déchets ;
- tri des déchets dangereux séparés des déchets non dangereux correctement réalisé.

Tous ces éléments sont exigés dans la check-list environnement (ECHO) et doivent être vérifiés chaque année par les sites de production de matériaux de Colas.

En 2023, le ratio des activités de production de matériaux ayant un système de gestion des déchets est en forte croissance, ce qui démontre l'intégration de ce sujet dans les processus internes aux activités du Groupe et une amélioration de la gestion environnementale des déchets de nos sites fixes.

1.4.2. Améliorer l'acceptation sociétale des installations et des chantiers

L'acceptation sociétale est un élément clé pour la pérennité des activités de Colas et va de pair avec l'excellence environnementale. Colas a ainsi inscrit dans sa feuille de route deux axes de travail spécifiques : le dialogue local, notamment avec les riverains des sites, et la maximisation et la valorisation de l'empreinte socio-économique, contribuant à l'acceptabilité des activités à l'échelle territoriale.

Améliorer l'acceptabilité de proximité par le dialogue local et les outils dédiés à proximité immédiate des sites

L'acceptation par les riverains des sites de production et des chantiers est un enjeu majeur pour le Groupe. Dans ce sens, Colas engage des démarches de dialogue local à proximité de ses sites et chantiers.

Dialogue local régulier : un dialogue régulier avec les riverains et les autorités locales permet de mieux comprendre les attentes, d'expliquer la réalité et les contraintes des sites de production et des chantiers, et de progresser dans la compréhension mutuelle afin de prévenir les situations de crise. Ce dialogue local peut prendre la forme de journées portes ouvertes, de réunions d'information, de communications sur les activités et sur les actions d'amélioration des sites.

Formation au dialogue local : pour répondre aux enjeux locaux et améliorer l'acceptabilité de ses activités, Colas accompagne ses chefs de site et chefs de chantier au travers de formations au dialogue local. Parce que ceux-ci sont au contact direct avec les riverains et les usagers, il est essentiel de les former à ces enjeux. Cette formation leur permet notamment de s'approprier ce sujet complexe au plus près du terrain et avec une approche adaptée au contexte local.

En 2023, le Territoire Nord-Est de Colas France a travaillé sur une méthodologie pour évaluer les actions mises en place sur les chantiers afin de réduire leur impact et d'améliorer leur acceptabilité. L'objectif est d'identifier les chantiers exemplaires dans cette démarche en vue d'une labélisation « Chantier à faible impact ». De plus, les bonnes pratiques remontées dans ce cadre permettront également d'alimenter le catalogue de solutions déjà créé en 2022.

Évaluer et prévenir les plaintes : depuis plusieurs années, Colas a mis en œuvre des outils pour évaluer et réduire les éventuelles nuisances comme la mise en place de registres de plaintes, des affichages sur les chantiers, des sites internet pour la collecte des plaintes et l'analyse de leurs occurrences par rapport aux périodes de production.

Communication avec les riverains : des applications mobiles telles que « Hello Travaux » ont récemment été mises en place pour faciliter notamment la communication entre les riverains et les collaborateurs sur le terrain. « Hello Travaux » est un réseau social professionnel déployé pour communiquer en temps réel avec les riverains impactés par des chantiers qui les entourent. Des informations sur les travaux (rues barrées, déviations, etc.) sont communiquées chaque semaine et les utilisateurs de l'application peuvent poser des questions ou alerter à leur tour. Cette application a été déployée depuis fin 2019 sur plus de 250 chantiers en France, ainsi qu'au Maroc, en Suisse et au Royaume-Uni. Par ailleurs, les établissements mettent en œuvre des initiatives telles que l'agence Cotaz de Colas France qui a mis en place des « zones d'observation » des chantiers ainsi que des panneaux explicatifs pour détailler le projet et ses avantages.

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021 ⁽²⁾⁽³⁾	2022 ⁽³⁾	2023 ⁽³⁾
Pourcentage du CAE ⁽¹⁾ des Activités de production de matériaux dotées d'une structure de dialogue local	Activités Matériaux (Monde)	%	41	29	46

(1) CAE (chiffre d'activité économique) : chiffre d'affaires augmenté des mouvements et cessions intra-Groupe.

(2) Les valeurs de 2021 et 2022 ont été retraitées suite à la cession de Branscome en 2023.

(3) Suppression des activités « Atelier » et « Laboratoire » dans l'outil de reporting CeS@R (suivies néanmoins dans ECHO) et automatisation de la collecte du CAE en 2023. Recalcul des données de 2021 et 2022 en conséquence.

En 2023, le ratio des activités de production de matériaux ayant une action en matière de dialogue local est en forte croissance, grâce à une meilleure compréhension de l'outil de management environnemental ECHO (sensibilisation menée par la Direction Environnement) et un plus grand taux de remplissage de l'outil.

Maximiser l'empreinte socio-économique des activités

Au-delà du dialogue local et du traitement des nuisances du voisinage immédiat des sites, l'acceptabilité des activités du Groupe passe par la maximisation et la mise en avant des retombées socio-économiques positives des activités de Colas sur le territoire.

Les chantiers de construction et les sites industriels de Colas participent au développement et au maintien de l'emploi, et ont un impact social et économique sur le tissu local : les métiers du Groupe à travers le monde font prioritairement appel à la main-d'œuvre locale et aux sous-traitants locaux. Par exemple, au Canada, les filiales Sintra, Miller et NPA participent au programme Progressive Aboriginal Relations (PAR) et s'engagent ainsi à investir dans le développement et la croissance de l'économie des Premières Nations dans ce pays mais également à œuvrer pour « la Vérité et la Réconciliation » avec les peuples autochtones canadiens (Premières Nations, métis et inuits). Les partenariats locaux avec les communautés de Premières Nations, instaurés depuis plusieurs années, favorisent la formation aux métiers de la construction routière, offrent des emplois dans les chantiers locaux et créent des opportunités d'activité pour les fournisseurs et sous-traitants autochtones. Par ailleurs, la Division Grands Projets, dans la conception et la réalisation des chantiers, s'attache à apporter de la valeur au tissu économique local. Par exemple, pour le chantier de l'aéroport de Luxembourg, les approvisionnements ont été réalisés à 80 % auprès de fournisseurs luxembourgeois, et l'approvisionnement en matériaux s'est fait dans un rayon de 15 km autour du chantier.

Pour chiffrer et valoriser l'impact socio-économique généré par les activités de Colas, les équipes utilisent des outils spécifiques : au Royaume-Uni, le portail « social value » et la méthodologie TOMS permettent de calculer la valeur sociale créée par la phase de construction d'un projet, en phase avec la législation britannique. En fonction des demandes des clients, Colas UK intègre donc des objectifs de résultat sur la valeur sociale dans ses contrats : emploi local, apprentissage, inclusion des groupes défavorisés, engagements caritatifs, fournisseurs locaux, etc. À La Réunion, la filiale GTOI utilise la méthodologie BIOM, qui chiffre les retombées économiques locales de l'activité de l'entreprise.

1.5. Attirer, développer et fidéliser les talents par l'excellence managériale

Présent dans plus de 50 pays, Colas emploie 64 685 salariés au 31 décembre 2023, avec une grande diversité de profils, de métiers et d'expertises.

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021	2022	2023
Effectifs par zone géographique ⁽¹⁾	Monde	Nombre	55 411	57 607	64 685
<i>Total France (Métropole + DOM)</i>		Nombre	29 105	29 315	29 514
<i>Europe</i>		Nombre	9 729	11 595	12 606
<i>Océan Indien/Afrique/Moyen-Orient</i>		Nombre	7 318	7 111	7 809
<i>Amérique du Nord</i>		Nombre	7 932	8 396	13 424
<i>Asie/Pacifique (y compris Nouvelle-Calédonie)</i>		Nombre	769	823	941
<i>Amérique centrale/Amérique du Sud</i>		Nombre	558	367	391
<i>Total International</i>		Nombre	26 306	28 292	35 171

(1) Effectif inscrit au 31 décembre, c'est-à-dire incluant toute personne liée par un contrat de travail, tous types confondus, à une société appartenant au périmètre de consolidation ou à défaut rémunérée directement par ladite société, sauf s'il existe un contrat commercial (type prestation par exemple) entre elle et la société.

L'augmentation globale des effectifs de 12,3 % prend dorénavant en considération un ajustement de la comptabilisation des effectifs en Amérique du Nord qui inclut à présent les saisonniers même lorsqu'ils ne sont pas mobilisés afin de préparer la conformité du reporting des effectifs aux futures réglementations (cf. CSRD). À calcul constant l'augmentation nette est de 1,5 %, portée par la zone DOMOI, Allemagne et République tchèque.

En termes de responsabilité sociale, l'enjeu est double pour Colas. Il s'agit :

- d'attirer les talents de demain en reflétant la pluralité de la société (diversité culturelle, d'origine, d'âge, de genre, etc.) ;
- d'assurer à tous ses collaborateurs la santé, la sécurité et le bien-être au travail.

Par ailleurs, Colas souhaite créer un environnement de travail inclusif où chacun se sent respecté et valorisé pour sa contribution. L'objectif est que chaque collaborateur atteigne son plein potentiel tout au long de son parcours professionnel.

Pour y répondre, Colas s'appuie sur l'excellence managériale et met en œuvre sa politique de ressources humaines dans l'ensemble des territoires où elle est implantée, selon les trois axes stratégiques suivants :

- attirer et intégrer les talents ;
- développer le potentiel des collaborateurs ;
- créer un environnement de travail de qualité.

La Direction des Ressources Humaines Groupe a mis en place une organisation matricielle avec une unité corporate au niveau du siège qui assure différentes fonctions sur le périmètre monde (recrutement, développement des compétences, formation, gestion des talents, rémunération et avantages, etc.). À cette organisation corporate viennent s'ajouter cinq Directions Ressources Humaines opérationnelles qui couvrent l'ensemble des territoires et des filiales.

Les « politiques ressources humaines » de Colas sont formalisées à travers plusieurs guidelines, dans le « Human Resources Guiding Principles Standards » (HRGPS) mis à la disposition des équipes RH. Pour chacune des politiques, les équipes corporate délivrent les grandes orientations stratégiques, animent le réseau des DRH et mettent à disposition les outils et process. Chaque pays définit ses plans d'action et objectifs en fonction de son contexte local. Mis à jour en 2023, HRGPS spécifie désormais les points importants à aborder avec les candidats : corruption, conflit d'intérêts, RSE, éthique. Ces précisions garantissent davantage de transparence et d'éthique lors du processus de recrutement.

1.5.1. Attirer et intégrer les talents

Attirer les talents

Dans un contexte de marché de l'emploi tendu dans de nombreux pays, le recrutement de nouveaux collaborateurs constitue un enjeu clé pour Colas, et ce, afin d'accompagner la croissance de ses différentes activités. En 2023, le Groupe a recruté 15 062 nouveaux collaborateurs.

Colas met en œuvre une « politique Talent Acquisition » organisée autour de trois piliers : structurer, attirer et transformer. Celle-ci définit les actions prioritaires, qui sont ensuite appliquées en prenant en compte les spécificités culturelles et légales locales.

En 2023, Colas a été élu 1^{er} entreprise du BTP, et 12^e tous secteurs d'activité confondus, dans le classement des « 500 meilleurs employeurs de France » réalisé par le magazine Capital.

Structurer

Dans une approche de partage de bonnes pratiques et de capitalisation des compétences, l'organisation « Talent Acquisition Management » de Colas comprend une cellule corporate ayant un rôle d'animation, de développement et de structuration à l'échelle du monde et une équipe « Talent Acquisition » par périmètre opérationnel. Cette organisation permet à Colas de professionnaliser ses activités de recrutement en identifiant et en accompagnant des experts internes du recrutement.

Les missions de la cellule corporate sont les suivantes :

- animation des réseaux Talent Acquisition/Mobilité/Relations Écoles : organisation de rencontres de recruteurs, ateliers de travail sur des thèmes spécifiques, etc. ;
- amélioration de la visibilité des offres d'emploi et de la marque employeur via les différents médias et les partenariats avec les « job boards » et les réseaux sociaux ;
- structuration des process de recrutement et de mobilité via la formation interne des recruteurs sur le projet ACT ainsi que sur les préjugés et les biais décisionnels de recrutement.

Attirer

Colas a pour ambition d'offrir aux candidats une expérience de recrutement basée sur le respect et la transparence. Pour y parvenir, le Groupe structure ses pratiques et cherche activement de nouveaux outils et de nouvelles approches pour améliorer ses procédures. Colas accompagne ses recruteurs en déployant des formations sur le recrutement inclusif. Au Canada et dans l'ensemble des entités de Colas Rail, un guide d'embauche inclusive a été publié et distribué à l'ensemble des cadres.

Colas développe des partenariats avec des acteurs incontournables du marché de l'emploi (LinkedIn, Indeed, Glassdoor) afin d'améliorer sa visibilité auprès des candidats potentiels et de travailler durablement sur sa marque employeur.

Colas réalise des opérations ponctuelles pour dynamiser son image et renforcer son attractivité. Par exemple, pour toucher un public encore plus large, Colas a initié une campagne de communication sur les réseaux sociaux en adaptant son style au format imposé par ce type de communication. Les retours sont analysés régulièrement afin de vérifier la pertinence des actions engagées. Colas participe également chaque année à des événements de recrutement. En 2023, le Groupe était notamment présent à l'Engineering Conference de l'OSPE (Ontario Society of Professional Engineers) au Canada, et au salon VivaTech en France.

Colas met en œuvre, depuis de nombreuses années et dans de nombreux territoires, un programme d'intégration et d'accompagnement à destination des jeunes diplômés, le Graduate Program, qui a pour objectif de recruter des profils juniors, de leur faire découvrir les différents métiers puis de les faire monter en compétences de manière progressive. Plusieurs activités sont concernées par ce programme : travaux, bureau d'études, matériel, industrie, matériaux, commerce, RH, etc. En 2023, Colas a accueilli en France 181 collaborateurs dans le cadre du dispositif « Graduate Program » pour une mobilité nationale ou régionale. Au-delà des Graduates accueillis en France, Colas étend cette initiative à de nombreux autres territoires (Royaume-Uni, USA, Canada) et, grâce à l'étendue de son réseau international, a la capacité de proposer des périodes de missions à l'étranger pour ces populations de Graduates.

Une démarche spécifique est déployée en ce qui concerne les relations écoles et l'accueil de stagiaires et alternants. Colas développe des partenariats avec de nombreuses écoles et universités ainsi qu'avec des associations étudiantes. Les relations de proximité que Colas anime au quotidien avec ces différents acteurs du monde académique augmentent sa visibilité et favorisent les échanges avec les étudiants afin de leur proposer des opportunités de stages, de contrats en alternance et, par la suite, de contrats CDI. Chaque territoire développe son tissu de relations avec ses écoles cibles ; grâce à cela, en 2023, Colas a accueilli 968 jeunes en contrat d'apprentissage et de professionnalisation ainsi que 1 782 stagiaires en France. Le Groupe est également présent aux forums des écoles. Il participe chaque année à plus d'une trentaine de forums en France et dans d'autres pays, ou encore à la journée « Toronto Metropolitan University Engineering » au Canada. Ces Relations Écoles sont renforcées par la présence de collaborateurs de Colas dans les établissements, en tant qu'intervenants pédagogiques ou membres du conseil d'administration.

L'établissement de relations étroites avec les universités et l'organisation de programmes incluant des stages apportent au Groupe une source importante de recrutements.

Transformer

La politique de recrutement de Colas vise à diversifier les profils qui rejoignent le Groupe afin d'enrichir la culture de l'entreprise. Une des forces de Colas est d'offrir à ses nouveaux entrants des opportunités de carrière riches par le transfert de savoirs entre différentes générations et la mobilité internationale notamment. Ces principes s'appliquent à tous les territoires de la même manière et renforcent l'internationalisation du Groupe.

Cette volonté de diversification se matérialise par plusieurs plans d'action visant à augmenter la part de femmes au sein des fonctions opérationnelles, tels que :

- interventions de collaboratrices de Colas auprès d'écoles et associations étudiantes ; organisation de visites de chantier et d'événements dédiés en lien avec l'association « Elles Bougent » ;
- identification d'une marraine pour chaque nouvelle Graduate Program femme ; développement d'un Graduate Program Monde pour recruter une promotion de plusieurs jeunes diplômés d'origines diverses ;
- participation à différents forums thématiques sur le handicap et l'inclusion professionnelle.

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021	2022	2023
Recrutements externes par statut	Monde	Nombre	20 347	21 720	15 062
<i>Total France</i>	France	Nombre	3 598	3 879	3 880
<i>Cadres</i>	France	Nombre	649	725	706
<i>ETAM</i>	France	Nombre	998	1 118	1 216
<i>Compagnons</i>	France	Nombre	1 951	2 036	1 958
<i>Total International⁽¹⁾</i>	International, y compris la Nouvelle-Calédonie	Nombre	16 749	17 841	11 182
<i>Encadrement</i>	International, y compris la Nouvelle-Calédonie	Nombre	3 165	4 758	2 364
<i>Compagnons</i>	International, y compris la Nouvelle-Calédonie	Nombre	13 584	13 083	8 818
Nombre de départs par motif	Monde	Nombre	18 769	18 885	14 050
<i>Nombre de départs en France (CDI uniquement)</i>	France (Métropole + DOM)	Nombre	3 376	2 884	3 029
<i>Licenciements (tous motifs)</i>	France (Métropole + DOM)	Nombre	1 210	1 090	1 081
<i>Ruptures conventionnelles</i>	France (Métropole + DOM)	Nombre	625	257	288
<i>Démissions</i>	France (Métropole + DOM)	Nombre	980	1 017	1 005
<i>Autres (retraite, décès, rupture ou fin de période d'essai)</i>	France (Métropole + DOM)	Nombre	561	520	655
<i>Nombre de départs à l'international</i>	International, y compris la Nouvelle-Calédonie	Nombre	14 587	15 300	10 013

(1) Ces chiffres comptabilisent le nombre total de collaborateurs entrés dans l'année, quelle que soit la nature de la relation de travail (collaborateurs « permanents » et « saisonniers »).

La baisse apparente des recrutements est due à la même modification du mode de calcul des effectifs saisonniers en Amérique du Nord, afin de préparer la conformité du reporting des effectifs aux futures réglementations » (cf. CSRD).

À calcul constant, le nombre de recrutements a baissé de 9,4 % dans le Groupe, hors Amérique du Nord. Ceci est le fruit de la politique de rétention de Colas.

Le taux de départs volontaires est de 5,5 % des effectifs sur l'ensemble du périmètre et pour l'ensemble de l'année. Des variations sont notées d'une géographie à l'autre, les départs volontaires étant structurellement plus importants en Amérique du Nord.

Accompagner les talents tout au long de leur parcours

L'intégration, la fidélisation et le développement des talents sont au cœur des dispositifs mis en place dans les différents métiers de Colas. Pour répondre à ces enjeux, Colas est doté depuis 2021 d'une Direction des Talents. Des cycles de formation managériale déployés dans tous les métiers du Groupe encouragent l'évolution professionnelle et le développement de l'employabilité. La politique de gestion des talents (dont la rémunération) permet de coordonner les actions carrières dans toutes les géographies de Colas et contribue à la diversité dans l'entreprise.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Informations environnementales, sociales et sociétales

Une des actions importantes de 2023 est la déclinaison de façon opérationnelle des trois valeurs, Caring, Sharing, Daring, aux comportements attendus des managers. L'objectif est que les managers portent le projet de l'entreprise par un style managérial adapté à l'environnement actuel et conforme aux nouvelles attentes des collaborateurs. Ce nouveau modèle de leadership contribue à fidéliser les collaborateurs. Un référentiel de compétences managériales, déclinant les trois valeurs du Groupe (Respect, Partage, Audace) a été présenté lors de la convention des managers en mars 2023. Ce document nommé « Leadership Essentials » a fait l'objet d'une large diffusion auprès des entités.

Pour sa mise en œuvre, plusieurs démarches ont été initiées :

- un portail managérial en ligne, proposant du contenu de formation lié aux compétences et comportements attendus par un partenariat mondial avec Coach Hub : les équipes RH et managers ont à disposition des offres de développement, de 360° feedback et de coaching digital à des tarifs avantageux ;
- un partenariat avec Korn Ferry : les équipes RH peuvent accéder à l'offre de développement premium pour accompagner et développer leurs talents managers ;
- des programmes de Mentoring sur tous les territoires permettant de compter plus de 100 binômes mentor-mentoré en 2023.

Colas a structuré sa classification des talents grâce à la matrice 9-Box, qui évalue les collaborateurs selon leur potentiel d'évolution et leur performance opérationnelle et comportementale. Une campagne d'identification bisannuelle sur l'ensemble de la population cadre est menée via l'utilisation de la 9-Box afin de réaliser des plans de développement individuel et des plans de succession. Par ailleurs, les cycles d'entretiens annuels permettent de récupérer les souhaits de développement de carrière, mobilité et formation.

Chaque année, le Directeur Général et la Directrice des Ressources Humaines de Colas passent en revue l'ensemble des plans de succession, les plans de développement ainsi que des sujets stratégiques tels que la diversité et l'inclusion. Chaque entité (business unit et filiale) vient présenter ses actions à la Direction Générale.

Par ailleurs, le taux de démission est suivi et analysé afin de mieux comprendre et traiter les raisons des départs. Combinée avec les retours de l'enquête annuelle d'engagement, cette donnée permet aux managers locaux et aux équipes RH locales de gérer l'attrition de façon proactive. En 2023, Colas s'est doté au niveau Groupe d'un tableau de bord permettant de suivre et mesurer le turnover de ses effectifs féminins. Il vient s'ajouter au suivi du recrutement des femmes.

Enfin, Colas poursuit le déploiement du Système d'Information Ressources Humaines (SIRH) « ColasWay » permettant d'harmoniser les pratiques RH sur le périmètre monde et de suivre les données RH de ses entités. Il couvre actuellement plus de 90 % des territoires d'implantation du Groupe. L'objectif est qu'il devienne à terme le site carrière interne pour tous les collaborateurs. Depuis 2022, la Direction SIRH a pour rôle d'homogénéiser les pratiques et les outils concernant la gestion des carrières. L'entretien carrière, permettant d'écouter les besoins des talents en matière de développement, est désormais mené sur le SIRH. Ce dernier permet de structurer les échanges.

Politique de rémunération et avantages

La politique de rémunération de Colas repose sur des piliers fondamentaux visant à créer un environnement de travail équitable et motivant. Elle s'adapte aux spécificités locales tout en encourageant la performance durable. En 2023, face à l'inflation, Colas a agi de manière proactive avec des approches flexibles, notamment des revues salariales significatives et des budgets exceptionnels d'augmentation individuelle pour l'ensemble des collaborateurs. Des exemples concrets illustrent cette approche, comme la campagne de revue salariale aux États-Unis visant la rétention et l'élimination des écarts de rémunération. En France, un budget total de 5 % de la masse salariale a été mis en œuvre en 2023, soulignant l'importance de la rétention des talents et de l'élimination des écarts entre les genres.

Colas s'engage à assurer l'équité salariale en établissant des références claires basées sur les responsabilités, les compétences et la performance. Un système de classification a été déployé pour garantir une répartition équitable des rémunérations.

L'association à la performance est soulignée par la participation des collaborateurs aux dispositifs d'épargne salariale et d'actionnariat Bouygues. Les avantages sociaux, y compris la couverture santé et retraite, partout dans le monde sont conçus pour soutenir la diversité et l'inclusion, par exemple le volet BY Care 3 qui intègre une indemnisation du congé parentalité à tous les parents sans distinction de leur genre. La transparence est favorisée pour expliquer la rémunération variable des managers avec la mise en place de critères objectifs communiqués aux intéressés.

La mobilité internationale est au cœur de la politique, revue pour soutenir les besoins croissants du Groupe. Des analyses comparatives du marché sont régulièrement menées pour garantir la compétitivité des salaires à l'échelle internationale.

La digitalisation a été renforcée en 2023 avec l'outil « ColasWay – SuccessFactor », facilitant la gestion intégrée des rémunérations.

En somme, la politique de rémunération de Colas combine divers éléments pour créer un environnement de travail équitable et motivant, adapté aux spécificités locales et réactif aux défis du marché.

Autres points marquants en 2023 :

- en France, un nouvel accord de quantification de l'accord d'intéressement signé en 2022 a été négocié avec les partenaires syndicaux de Colas. Les modalités de calcul de ce dernier sont plus rémunératrices en cas de surperformance et intègrent un nouvel indicateur RSE lié aux engagements du projet d'entreprise ACT ;

– de manière globale, concernant la rémunération variable des cadres supérieurs, des objectifs de performance ont été définis en cohérence avec les objectifs stratégiques du Groupe. Outre des indicateurs financiers, ils intègrent des indicateurs de diversité des recrutements, de développement des talents et d'amélioration de l'environnement de travail. Des indicateurs RSE (réduction de l'empreinte Carbone conformément aux engagements de réduction de 30 % avant 2030, baisse des taux de fréquence des accidents de travail, % de femmes recrutées dans les fonctions opérationnelles) ont également été intégrés au calcul des primes des dirigeants pour s'assurer de leur sponsorship sur ces sujets.

Mobilité

La mobilité est un vecteur d'enrichissement et d'employabilité pour les collaborateurs de Colas. L'objectif est de favoriser la mobilité fonctionnelle et/ou géographique au sein de Colas afin de répondre aux aspirations des collaborateurs ainsi qu'aux besoins de l'entreprise. Colas a revu sa politique de mobilité internationale afin de supporter au mieux les besoins croissants de mobilité et d'assurer un traitement similaire pour l'ensemble des métiers et situations de mobilité. Le Groupe a à cœur de mieux faire connaître les avantages associés et d'apporter le soutien nécessaire aux salariés mobiles et à leurs familles.

Colas a déployé un nouveau site carrière interne et externe afin de permettre à tous les collaborateurs et candidats du monde entier d'avoir accès aux offres d'emploi. Par ailleurs, la plateforme emploi du groupe Bouygues est ouverte en France aux collaborateurs de Colas. L'ensemble des collaborateurs peuvent exprimer leurs souhaits de mobilité sur « ColasWay ». Ces souhaits sont par la suite utilisés par les équipes RH locales et centrales en cas de besoin (Comités Carrières, entretiens Carrière, Comités Mobilité, visites de la Direction Générale, entretiens annuels, etc.).

De plus, pour promouvoir la mobilité géographique, Colas met en œuvre différentes actions telles qu'aux États-Unis, la publication des offres d'emploi sur la page carrière du site Web Colas USA, accessible dans toutes les filiales, ou, de manière globale, l'intensification des parcours professionnels entre les différentes zones géographiques et la mise à disposition d'une charte mobilité avec des dispositifs d'aides.

Colas participe chaque année aux MobyDays organisés par Bouygues SA pour mettre en lumière la diversité des métiers du Groupe et favoriser les mobilités internes.

Développer un environnement respectueux et inclusif

L'ambition de Colas, portée par la Direction Générale et pilotée par la Direction « Développement des talents, diversité et inclusion », est que chaque collaborateur puisse intégrer, progresser et s'épanouir dans l'entreprise, quels que soient son genre, ses origines, sa formation, sa condition physique, etc. Ces lignes directrices Groupe sont déclinées par les différents pays sous forme de plans d'action en fonction de leurs contraintes spécifiques. Cette ambition repose sur trois piliers : l'implication de la Direction Générale, le déploiement de process et de standards équitables et inclusifs, et la sensibilisation et la formation des équipes RH et des managers.

En 2023, Colas a continué à mettre en œuvre une politique mondiale de lutte contre les comportements inappropriés en contexte professionnel, avec des standards et procédures minimum applicables partout dans le monde. Cette politique a été communiquée à l'ensemble des équipes RH.

Implication de la Direction Générale

L'implication de la Direction Générale s'est illustrée en 2023 lors de plusieurs temps forts :

- pour la Journée Internationale des Droits des Femmes le 8 mars, prises de parole des principaux membres opérationnels du Comité Stratégique;
- en d'autres occasions, prises de parole du DG et de la DRH, notamment pour relancer en coordination avec le groupe Bouygues le réseau interne WE Colas pour la mixité et l'inclusion, destiné à l'ensemble des collaborateurs dans le monde;
- sponsoring par cinq cadres dirigeants du réseau WE; cette démarche est déclinée aux États-Unis, au Canada et chez Colas Rail.

De plus, des indicateurs de mixité sont inclus dans les critères de calcul des rémunérations variables des cadres dirigeants. Ils sont suivis via un outil de pilotage spécifique et alignés avec les objectifs de mixité du groupe Bouygues.

Déploiement de process et standards équitables et inclusifs

Colas a décliné ses valeurs en termes de comportements attendus de la part des managers, notamment en matière de diversité et d'inclusion, dans le « Leadership Essentials », un document de base qui a vocation à être utilisé dans les communications, les formations et tous les autres dispositifs d'assessment et d'accompagnement, etc.

L'accent est porté sur la valeur Caring. Le premier élément qui apparaît est le leader inclusif chargé de constituer des équipes diverses. Par ailleurs, Colas travaille sur des standards minimum RH qui constitueront les lignes directrices pour l'ensemble des pays en matière d'inclusion et sont basés sur le plan mixité Groupe, initié en 2022, et l'accord QVCT en cours de déploiement en France.

Un accord Diversité, Inclusion, Égalité des chances, signé en 2022 en France, a été déployé en 2023. Pour la France, un accord sur l'inclusion des personnes en situation de Handicap fait l'objet de discussions avec les partenaires sociaux. La formation de tous les référents Sexisme et Harcèlement a été relancée en 2023.

Sensibilisation, communication et formation des équipes RH et des managers

Colas met en œuvre un plan de communication et sensibilisation incluant des actions globales sur la diversité et des actions locales développées dans les différentes entités.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Informations environnementales, sociales et sociétales

Colas poursuit, par exemple, la sensibilisation de tous ses managers à la non-discrimination grâce au module d'e-learning « Vivre ensemble la diversité », qui aborde les sept thèmes de discrimination suivants : sexe, âge, origines, handicap, convictions religieuses, appartenance syndicale et orientation sexuelle. Depuis 2023, ce module de formation est ouvert à l'ensemble des cadres et des managers. Ainsi 3 778 managers ont suivi cette sensibilisation aux différentes formes de diversité.

Pour agir sur l'attractivité, Colas développe différents partenariats ayant pour objectif d'attirer les jeunes femmes vers les métiers techniques, par exemple avec l'association « Elles Bougent » en France, en Afrique (Côte d'Ivoire, Gabon, Bénin) et en Europe (Croatie, etc.), avec l'ONG WISE⁽¹⁾ au Royaume-Uni ou encore avec Women of Asphalt aux États-Unis; ces organisations défendent la cause des femmes dans le secteur de la construction et les carrières accessibles à toutes.

Enfin, la plateforme Men and Women Share More permet de mettre à la disposition de tous les collaborateurs des contenus divers sur le sujet de la mixité (conférences, supports, podcasts, etc.). En complément, Colas Rail a formé 200 de ses principaux dirigeants aux avantages de la diversité, aux biais et aux comportements non inclusifs.

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021	2022	2023
Répartition des effectifs par sexe ⁽¹⁾	Monde	-	-	-	-
Pourcentage de femmes	Monde	%	11,44	12,25	12,53
Pourcentage d'hommes	Monde	%	88,56	87,75	87,47
Place des femmes dans le Groupe ⁽¹⁾	Monde	-	-	-	-
Pourcentage de femmes Staff ⁽²⁾	Monde	%	22,33	22,98	23,99
Pourcentage de femmes Workers ⁽²⁾	Monde	%	2,54	2,92	3,99
Pourcentage de femmes cadres ⁽³⁾	Monde	%	18,59	19,97	20,36
Pourcentage de femmes managers ⁽⁴⁾	Monde	%	11,08	12,97	13,23
Pourcentage de femmes talent managers ⁽⁵⁾	Monde	%	12,80	13,33	16,39
Pourcentage de femmes dans les instances dirigeantes ⁽⁶⁾	Monde	%	15,38	13,33	13,33

(1) Tous types de contrats confondus (CDD, CDI, permanents, saisonniers).

(2) Workers = Compagnons; Staff = encadrement, management et personnel technique.

(3) La notion de cadre, qui prévaut en France, s'appuie sur le niveau d'emploi déterminé au moyen du Job Code (Code Fonction). Elle correspond aux niveaux 50 et +.

(4) La notion de manager s'appuie sur le niveau d'emploi déterminé au moyen du Job Code (Code Fonction). Elle correspond aux niveaux 70 et +.

(5) Talents : collaborateurs positionnés dans les cases A2 – A3 & B3 de l'outil 9-Box.

(6) Membres du Comité Stratégique et du Comité de Direction Générale comptabilisés au 31 décembre.

Les indicateurs Mixité poursuivent leur progression et les efforts sont renforcés pour atteindre l'ambition fixée par le Groupe et pour la France conforme à la loi Rixain.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

Colas poursuit sa politique en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap. Celle-ci est déclinée au sein d'un plan d'action à 360°, qui couvre :

- le recrutement, l'accueil et l'intégration des collaborateurs souffrant de pathologies ou de restrictions;
- leur accompagnement, notamment à travers la formation des équipes RH qui agit en particulier pour le maintien dans l'emploi, et en s'appuyant sur la sensibilisation des collaborateurs et la lutte contre les préjugés;
- le développement du recours au Secteur du travail protégé et adapté (STPA) chaque fois que cela est possible.

Colas propose à l'ensemble de ses équipes RH une formation à l'accompagnement des collaborateurs. L'outil de gestion RH est régulièrement retravaillé pour garantir un bon suivi des populations « en risque d'inaptitude ».

En France, pour agir sur le recrutement, outre les forums dédiés, Colas poursuit son travail avec les Cap'Emploi, acteurs de proximité incontournables. Des formations sont réalisées pour sensibiliser les gestionnaires Ressources Humaines au risque d'inaptitude et à la manière de le prévenir. Par ailleurs, la volonté de développer la collaboration avec le secteur protégé et adapté fait l'objet de travaux réguliers avec la filière Achats. Les filières Communication et Services Généraux sont également sollicitées dans la mesure où elles peuvent utiliser nombre de prestataires du STPA.

Des campagnes d'information sont réalisées auprès de tous les collaborateurs. Par exemple, Colas Rail a lancé une campagne de sensibilisation autant en France qu'à l'international, « My ability is better than my disability ». Celle-ci a permis de réexpliquer comment la prise en compte des difficultés de santé s'inscrit dans la politique « Bien-être de l'entreprise », quels types de pathologies peuvent être concernés et vers qui les collaborateurs peuvent se tourner si besoin. L'accord sur la Qualité de Vie et des Conditions de travail de 2022 (cf. 1.5.3) prévoit des dispositifs adaptés aux personnes en situation de handicap et aux membres de la famille. Un accord spécifique sur le handicap — intitulé Accord handicap Colas — est en cours de négociation.

En outre, Colas Rail a impliqué l'ensemble de son CODIR, ses Top 30 Managers, dans un Hackathon qui visait à créer des actions innovantes dans l'objectif de promouvoir l'embauche et le maintien en emploi de salariés en situation de handicap partout dans le monde. Pour porter cette réflexion, Colas Rail a fait appel à un organisme extérieur, Big Bloom, pour partager les bonnes pratiques de l'Industrie et accompagner ces managers.

(1) Women Impacting Storebrand Excellence.

Colas Rail a signé un partenariat avec Trésor Makunda, athlète paralympique, sprinter Handisport, qualifié aux Jeux Paralympiques. Une sensibilisation au handicap a été effectuée sur chantier avec lui. Ce dernier a également participé aux formations managers.

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021	2022	2023
Nombre de collaborateurs handicapés ⁽¹⁾	France (Métropole + DOM)	Nombre	771	788	762
Nombre de collaborateurs handicapés recrutés ⁽¹⁾	France (Métropole + DOM)	Nombre	6	17	13
Chiffre d'affaires réalisé par des ESAT ou EA	France (Métropole + DOM)	€	1 223 751	1 617 873	1 587 637

(1) CDI + CDD.

Le nombre de collaborateurs en situation de handicap est en légère baisse, dû à des départs.

1.5.2. Développer le potentiel des collaborateurs

Colas a toujours poursuivi une politique volontariste d'investissement dans le développement des compétences de ses collaborateurs afin de renforcer leur adaptation aux évolutions de l'entreprise. En 2022, l'investissement dans la formation au niveau monde a représenté 2,1 % de la masse salariale et 3,7 % en France métropolitaine. Cet investissement se matérialise par une offre de formations couvrant l'ensemble des filières métiers. L'enjeu, outre la promotion de toutes les modalités de formation, est bien de développer une culture de l'apprentissage permanent. L'offre de formation est construite autour des orientations stratégiques fixées par la Direction centrale des Ressources Humaines en matière de formation.

Les axes stratégiques du Groupe en matière de formation sont les suivants :

- développer les compétences clés et l'employabilité;
- nourrir la culture d'entreprise;
- renforcer l'excellence opérationnelle;
- soutenir les transformations stratégiques de l'entreprise.

Développer les compétences clés et l'employabilité

Pour Colas, il est essentiel de s'assurer que l'ensemble de ses collaborateurs dispose des compétences nécessaires pour répondre en toute sécurité aux besoins de ses activités existantes comme à venir. Ces compétences et ces formations sont le socle de la performance du Groupe en termes de sécurité, de qualité, de productivité, et de la satisfaction de ses clients. Elles intègrent systématiquement les piliers de la politique RSE de Colas. L'entreprise doit pouvoir offrir, à l'ensemble de ses collaborateurs, des moyens de se développer non seulement dans leur métier mais également dans des métiers connexes ou autres. C'est pourquoi, outre le plan de formation qui est matérialisé dans chaque pays chaque année, Colas développe une offre de formation en libre-service digitale et accessible à tous les collaborateurs. De nombreux partenariats ont été conclus avec des fournisseurs internationaux pour pouvoir couvrir tant la diversité des métiers que celle des implantations du Groupe. L'enrichissement de l'offre de formation permet à chacun de disposer d'une vision à 360° de son propre développement.

Par ailleurs, depuis maintenant deux ans, Colas s'est doté d'un catalogue international qui regroupe les offres des différents pays et est ouvert à tous ses collaborateurs. Ce catalogue évolue constamment pour refléter les sujets d'intérêt du Groupe en termes de développement des compétences.

Nourrir la culture d'entreprise

L'engagement des collaborateurs repose sur une culture commune : celle des valeurs de Colas et de ses engagements RSE. Cette culture commune est notamment portée par le projet d'entreprise ACT et présentée dans les différentes formations. À ce titre, les managers ont un rôle clé à jouer dans l'incarnation des valeurs en vue de mobiliser et fidéliser les talents, entretenir un bon climat social, et accompagner les changements liés à l'environnement. Pour faciliter l'appropriation d'une culture commune, Colas met à la disposition de tous les collaborateurs cinq modules de formation obligatoires qui visent à les protéger en tant qu'individu et à sécuriser les actifs de l'entreprise : Sécurité, Cybersécurité, Éthique, Diversité et RGPD. Ces modules digitaux sont accessibles sur la plateforme interne Colas Campus.

L'Université Colas fait partie intégrante de l'offre de formation du Groupe et constitue un repère majeur dans le parcours professionnel des collaborateurs cadres. Les sessions sont organisées tout au long de l'année dans les 4 hubs de formation (Paris, Toronto, New York, Budapest), selon quatre cycles :

- niveau 1 d'acculturation au Groupe destiné aux jeunes cadres embauchés : les premières Universités de niveau 1 internationales ont été lancées en 2022. En 2023, Colas a célébré la 250^e Université 1;

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Informations environnementales, sociales et sociétales

- niveau 2 pour les cadres qui deviennent chefs de service ou chefs de secteur : cette Université a été déployée à Budapest et aux États-Unis en 2023 ;
- niveau 3 pour les Directeurs fonctionnels et opérationnels identifiés comme potentiels par le Groupe : son contenu s'articule autour des thématiques suivantes : leadership, éthique, finance et stratégie ;
- niveau 4 à destination des Top managers du Groupe.

Chaque année, plus de 700 collaborateurs participent à un de ces quatre niveaux de l'Université Colas.

Renforcer l'excellence opérationnelle

Renforcer l'excellence opérationnelle revient à lutter contre la non-qualité et vise à maximiser la performance en termes de sécurité, de qualité, de productivité et de satisfaction des clients. Dans cette optique, le Groupe, toujours soucieux de promouvoir et de valoriser les compétences opérationnelles de ses collaborateurs, a déployé un programme intitulé « Colas Share on the road ». Ce dispositif vise à promouvoir des collaborateurs de tous métiers qui partagent en vidéo leurs savoir-faire. Les sujets traités vont de la découpe de rails, ou du concassage jusqu'au Power BI. La volonté est de représenter la diversité des métiers et surtout de partager les bonnes pratiques partout dans le monde et également de sécuriser le patrimoine informationnel de Colas.

Ainsi, l'acquisition et la transmission des compétences s'appuient sur le Colas Share, référentiel de partage des connaissances au sein du Groupe. Chaque mois, plus de 26 000 visiteurs se rendent sur le Colas Share pour parcourir l'une des 80 communautés dédiées, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2022. Colas poursuit la montée en compétences de ses équipes en enrichissant la démarche des Académies métiers, lancée en 2021, dont le but est de professionnaliser les équipes. Leur animation repose sur un fort engagement des experts internes de la filière, qui sont souvent les formateurs de ces modules. À date, plusieurs filières métiers sont ainsi couvertes (juridique, achats, matériaux, etc.) dans un objectif de professionnalisation : développement de compétences, échanges, internationalisation, etc. En 2023, la deuxième promotion des Académies BIM, Keystone et Juridique a été déployée, ce qui confirme la pertinence du modèle. D'autres Académies sont par ailleurs à l'étude.

Soutenir les transformations stratégiques

De nombreuses évolutions techniques, technologiques ou stratégiques impactent régulièrement les activités de Colas. Les équipes doivent anticiper et intégrer ces transformations afin de créer de la valeur au sein du Groupe. Ainsi, Colas a inscrit deux tendances fortes au sein des orientations stratégiques de sa Politique Formation : la digitalisation et l'internationalisation.

Le catalogue de formation international, qui regroupe l'ensemble des formations proposées aux collaborateurs dans le monde, a été refondu au niveau tant des contenus que des expériences utilisateurs. Par exemple, un catalogue disponible via un QR code a été mis à la disposition des compagnons ne disposant pas d'une adresse mail. Ceci permet de proposer à tous les collaborateurs du Groupe, quelle que soit leur affectation, des perspectives de développement, des compétences homogènes, de qualité, et adaptées à leurs attentes.

En complément, Colas a déployé cette année un portail manager accessible partout dans le monde. Celui-ci, outre les milliers de ressources multilingues ainsi offertes aux managers, facilite leur appropriation des Leadership Essentials – déclinaison des valeurs de la marque Colas en termes de comportements et postures. Ce portail participe à la diffusion d'une culture commune et permet de définir un référentiel global qui devient normatif. L'animation est faite via une newsletter mensuelle qui s'adapte aux temps forts managériaux et met en avant à la fois des histoires inspirantes et des contenus approfondissant les thématiques des Leadership Essentials.

Par ailleurs, Colas a continué d'étendre son offre en digital Learning. Ainsi, en plus de sa plateforme de formation linguistique accessible à tous les collaborateurs, Colas a développé une offre multimarque qui couvre l'ensemble de ses grandes filières. Celle-ci permet à l'ensemble des collaborateurs d'accéder de façon illimitée à des dizaines de milliers de contenus (classes virtuelles, vidéos, articles, cas pratiques, leçons de grammaire, etc.).

Indicateurs ⁽¹⁾	Périmètre	Unités	2021	2022 ⁽²⁾	2023
Nombre de collaborateurs formés	Monde	Nombre	36 722	40 987	36 771
Nombre de jours de formation	Monde	Nombre	82 027	107 543	112 932

(1) Les chiffres ci-dessus consacrés à la formation sont consolidés au cours de l'exercice N au titre de la période N-1.

(2) Y compris formations e-learning.

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021	2022 ⁽²⁾	2023
Nombre de contrats d'apprentissage accueillis dans l'année ⁽¹⁾	France (Métropole + DOM)	Nombre	604	866	854
Nombre de contrats de professionnalisation accueillis dans l'année ⁽¹⁾	France (Métropole + DOM)	Nombre	110	145	114

(1) Les recrutements d'alternants (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) sont ceux de l'année mentionnée.

Le nombre de jours de formation est en forte hausse et souligne la volonté du Groupe de renforcer les montées en compétences de ses collaborateurs, notamment via des formations plus longues mais moins nombreuses.

Par ailleurs, le volume de recrutement des alternants se stabilise et témoigne de la maturité de Colas en ce qui concerne l'accueil de jeunes talents.

1.5.3. Créer un environnement de travail de qualité

Pour développer l'engagement des collaborateurs, essentiel pour l'entreprise, Colas s'attache à créer un environnement de travail adapté à leurs attentes. Cela passe par l'écoute des collaborateurs et le dialogue social, la mise en œuvre des meilleures conditions de travail, mais aussi le soutien des collaborateurs dans des initiatives locales et citoyennes.

L'écoute des collaborateurs et le dialogue social

L'enquête annuelle « Dialogue », outil d'écoute de Colas (traduit dans 26 langues), est déployée dans la quasi-totalité des pays où Colas opère (diffusion dans 49 pays). Ainsi, chaque année, Colas propose à l'ensemble de ses collaborateurs dans le monde (près de 65 000 en 2023) de s'exprimer sur différents thèmes : bien-être au travail, engagement, santé-sécurité, charge de travail, qualité de vie au travail, appropriation des valeurs et compréhension de la stratégie d'entreprise. En 2023, plus de 79 % des collaborateurs ont répondu à cette enquête, qui a révélé notamment un taux d'engagement global de 83 %, en progression d'un point par rapport à 2022. L'analyse des résultats se fait au niveau local afin de déployer des actions au plus proche du terrain et des préoccupations des collaborateurs. Sur les 13 indicateurs suivis, 12 sont en progression d'un point ou plus par rapport à 2022.

En 2023, de nombreuses actions ont été déployées dans les territoires (formations, communications, etc.). La progression à la fois du taux de participation et des items démontre la pertinence des plans d'action locaux lancés dans chacun des territoires.

Au travers de cette enquête, Colas peut se comparer avec des entreprises de son secteur d'activité grâce à l'outil construit en partenariat avec le cabinet Willis. En 2023, les progrès les plus significatifs ont porté sur la connaissance des valeurs du Groupe ainsi que sur l'équité dans les pratiques de rémunérations. Les items sur lesquels les scores restent les plus élevés sont les suivants : Empowerment, Sécurité, Engagement et Bien-être.

Conditions de travail des collaborateurs

Colas souhaite proposer un cadre de travail innovant et responsable à ses collaborateurs, partout dans le monde. Dans cet objectif, des accords et actions ont été déployés en France Métropolitaine en 2023, et des réflexions sont en cours pour les étendre à d'autres pays. Sur l'année, Colas a ainsi poursuivi le déploiement des accords Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), et Diversité, Inclusion, Égalité des chances. Des supports spécifiques ont notamment été réalisés à destination des compagnons. Un film, en plus des affiches et plaquettes existantes, présente les différents dispositifs d'accompagnement à la parentalité (et notamment l'aide aux devoirs, totalement gratuite, très appréciée des compagnons), d'assistance à la vie pratique, ou encore d'aide aux salariés en situation d'aidants. L'accent a également été mis sur la communication relative à la plateforme téléphonique de soutien. Un numéro à usage unique, à la disposition des salariés et de leurs familles, disponible 24h/24-7j/7, apporte des réponses sur des problématiques émotionnelles, pratiques et physiques, et ce pour toute question liée au travail ou à la vie personnelle/familiale (stress, lutte contre les addictions, deuil, etc.). En complément, un service d'assistance sociale est également disponible au même numéro. En novembre 2023, Colas s'est vu remettre le Trophée du Mieux Vivre en Entreprise pour récompenser son engagement en faveur du bien-être des collaborateurs, un prix qui vient saluer le travail réalisé en matière d'innovation sociale.

En fin d'année, Colas a également publié sa nouvelle politique en faveur du handicap, qui donne un aperçu du premier accord de groupe portant sur cette thématique qui devrait voir le jour début 2024. Au travers de ce futur accord, Colas souhaite matérialiser son engagement social et sociétal en faveur du handicap.

Cette année a été également marquée par l'ouverture de négociations avec les partenaires qui sont toujours en cours et qui portent sur des thématiques comme la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels, incluant la refonte de notre politique Mobilité, mais aussi sur la mise en œuvre d'un nouveau Compte Épargne-Temps.

De plus, que ce soit en France ou dans le reste du monde, Colas continue de proposer à ses salariés des couvertures de santé, retraite et prévoyance de très bon niveau, avec notamment un socle minimum de couverture décès et invalidité. 100 % des collaborateurs du Groupe sont couverts par le programme ByCare, qui offre un socle de couverture sociale fondé sur les bonnes pratiques de chaque pays.

Encourager l'implication des collaborateurs

Colas est convaincu que l'engagement des collaborateurs est renforcé s'ils peuvent s'impliquer dans des actions sociales et solidaires via l'entreprise. Colas met ainsi en place des dispositifs permettant aux collaborateurs de s'engager en faveur d'actions citoyennes : soutien aux communautés locales à proximité des chantiers, aide à la construction d'équipements, dons ou accompagnements des riverains, actions en faveur de l'environnement, etc. À titre d'exemple, au Canada, la filiale Miller a mobilisé ses collaborateurs pour le nettoyage de berges de lacs, dans le cadre d'une campagne annuelle basée sur le volontariat. Colas Rail accompagne de nombreuses structures de l'économie sociale et solidaire dans leur développement par du mécénat de compétences, notamment dans le réseau REC Innovation ou l'ESS Factory.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Informations environnementales, sociales et sociétales

De plus, Colas s'est engagé en France et en Côte d'Ivoire dans le programme « Forest & Life », programme éducatif fondé par Kinomé. L'objectif est de participer à des projets de reforestation et d'éduquer les enfants aux enjeux du développement durable.

Mécénat et sponsoring

Chez Colas, la participation à la vie des territoires passe aussi par des démarches de mécénat et de sponsoring encadrées par la politique de conformité de Colas. Colas a fixé, pour sa politique de mécénat et de sponsoring, des axes proches de ses engagements sociétaux et fédérateurs pour tous ses collaborateurs. La Fondation d'entreprise de Colas a ainsi fait évoluer son objet social. Depuis 2022, elle soutient et accompagne, sur l'ensemble des territoires où Colas est présent, des initiatives favorisant l'insertion sociale et professionnelle des enfants et des jeunes par l'éducation, l'activité économique, le sport ou la culture. En lien avec la Fondation, la Colas Team Cup, défi international sportif et artistique organisé par le Groupe pour ses 65 000 collaborateurs, a ainsi soutenu quatre organisations caritatives.

Colas a également mis son expertise au service du patrimoine. Dans le cadre d'un mécénat de compétences, le Groupe s'est associé au musée du Louvre pour intervenir sur le chantier de mise en accessibilité des rampes du Fer à Cheval du Jardin des Tuileries à l'été 2023.

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021	2022	2023
Somme Mécénat et sponsoring en numéraire	Monde	M€	3,9	4,1	3
Somme Mécénat et sponsoring en nature	Monde	M€	0,3	0,5	1,3

Le montant global de dons de mécénat (en numéraire et en nature) a diminué de 1,3 % en 2023. Ces dons ont été enregistrés principalement dans les domaines de la solidarité et de l'humanitaire et de l'éducation, reflétant l'implication des territoires pour soutenir la population locale, notamment à l'international. Le montant global des dépenses de sponsoring a progressé de 6,9 % en 2023. Le sponsoring se concentre, comme les années précédentes, sur le sport.

1.6. Consolider une culture santé et sécurité pour protéger

La santé et la sécurité de ses collaborateurs représentent un enjeu majeur pour Colas. L'objectif du Groupe est de consolider une culture santé-sécurité au niveau mondial. Colas s'engage à valoriser le capital humain et à veiller activement à ce que l'ensemble de ses collaborateurs et autres parties prenantes (intérimaires, fournisseurs, sous-traitants, riverains, usagers, etc.) bénéficient de conditions de travail et d'un environnement dans lesquelles les risques sur leur santé et leur sécurité sont minimisés. De même, la sûreté et la gestion de crise contribuent à la préservation des collaborateurs et de l'activité du Groupe.

Intégrée à la Direction du Développement Responsable et de l'Innovation, la Direction HPS (Health/Prevention/Security) contribue au déploiement de la stratégie du Groupe en s'appuyant sur le projet ACT. Pour déployer la politique santé-sécurité, un réseau mondial de « Préventeurs – Safety managers » est en place depuis plusieurs années. Il s'appuie sur une large gamme d'outils de prévention : formations à la sécurité, processus et outils opérationnels partagés sur une plateforme unique et multilingue, le Colas Share HPS. Cette plateforme permet également le partage de bonnes pratiques et des retours d'expérience. La Direction HPS veille à laisser davantage d'autonomie aux équipes Sécurité qui opèrent au niveau des filiales soutenant ainsi leur montée en compétence et leur proximité avec les opérations tout en étant garante de l'homogénéité des process et du respect des normes et des règles. Par ailleurs, un réseau d'animateurs « Security Managers » est implanté dans sept pays eu égard au contexte local et œuvre au quotidien pour protéger les collaborateurs du Groupe face aux risques géopolitiques et de malveillance.

L'engagement santé-sécurité-sûreté de Colas « Consolider une culture santé et sécurité pour protéger » se déploie selon les deux piliers suivants :

- consolider la culture santé et sécurité pour l'ensemble des parties prenantes ;
- ajuster la démarche sûreté et de gestion de crise aux évolutions géopolitiques mondiales (notamment aux zones de tension et de conflit).

1.6.1. Consolider la culture santé et sécurité pour l'ensemble des parties prenantes

L'ambition de Colas est le « zéro accident ». Le Groupe anime depuis une dizaine d'années une transformation culturelle en faveur de la santé et de la sécurité, met en place des programmes de prévention et de sensibilisation ad hoc, et met à la disposition de ses collaborateurs et des tierces parties (intérimaires, sous-traitants, locataires, etc.) des équipements et des outils notamment digitaux adaptés aux besoins et aux compétences de chacun. Le Groupe assure la santé-sécurité de toutes ses parties prenantes en respectant les dispositions légales en vigueur dans chacun des pays où il opère.

Renforcer la sécurité au travail

Colas s'appuie sur son programme mondial de changement culturel, « One Colas Safety », pour renforcer la sécurité de ses collaborateurs. Il est composé du programme « Goal Zero » en Amérique du Nord, et du programme « One Safety » dans le reste du monde (à l'exception de l'Asie). Ces programmes sont déployés par les entités locales sous l'égide de la Direction Santé Sécurité Corporate.

Focus sur le programme « One Safety » : plusieurs actions sont déployées, dont la mise en place de comités de pilotage (niveaux agences, territoires, et pays). Les ateliers, pour leur part, sont mis en place au niveau de l'agence, ils réunissent le comité de pilotage élargi aux fonctions supports, les promoteurs de la démarche et les conducteurs de travaux. L'atelier dure en moyenne une demi-journée. Sur le périmètre français, en 2023, 1 618 collaborateurs ont suivi la formation « Voir et Dire ». Ce programme mondial de formation a permis la remontée de plus d'un million de routines managériales (échanges sur les sujets de sécurité, starters⁽¹⁾, safety meetings) dont le nombre et le déploiement sont mesurés grâce à l'outil digital « Quick Connect ».

En complément de ce programme, Colas déploie depuis 2020 les « 5 Règles de vie » et les « 10 Règles qui sauvent ». Ces règles sont communes et applicables à toutes ses entités dans le monde sauf dérogation demandée par les entités (eu égard à la spécificité des activités du rail, les règles ont été ajustées pour tenir compte des activités sous haute tension par exemple) et validée par la Direction HPS du Groupe. Ces règles sont appliquées par les correspondants locaux et suivies par la Direction HPS, qui en vérifie systématiquement la conformité notamment en cas d'accident du travail.

En 2023, une campagne de sensibilisation (via une vidéo d'une quinzaine de minutes) à destination de tout nouveau collaborateur a été mise en place par la Direction HPS. Cette campagne permet aux nouveaux embauchés de prendre connaissance et s'approprier les standards de Colas en matière de sécurité. L'accueil sécurité est l'une des premières étapes du parcours d'intégration des nouveaux arrivants.

Chaque année, Colas organise une « Safety Week » permettant à chaque collaborateur de prendre le temps d'échanger sur les sujets de santé-sécurité. En 2023, une thématique clé a été retenue après concertation avec les correspondants locaux : le risque de collision engins-piétons. Il s'agit d'une des causes les plus fréquentes d'accidents graves relevées au sein du Groupe. Des ateliers et des animations ont permis la mobilisation et la sensibilisation de tous les collaborateurs, partout dans le monde. Cet événement contribue à modifier durablement les comportements individuels et collectifs, conformément à la trajectoire « Zéro Accident » du Groupe.

En 2023, pour renforcer la sécurité au travail, le Groupe a mené les actions suivantes :

- définition des quatre niveaux de sévérité (réels et potentiels) des accidents et presque-accidents. Cette information est systématiquement renseignée dans Acciline+, l'outil de reporting utilisé pour consolider les données locales au niveau du Groupe;
- définition des « Requis » en matière de notifications : partage d'information et enregistrement des accidents et presque-accidents. Les accidents graves sont notifiés sous 24 heures à la Direction HPS, qui les diffuse ensuite à l'ensemble des correspondants en charge de la sécurité;
- formalisation des rôles et responsabilités en matière de santé et sécurité, avec notamment la reconnaissance des bons comportements et la mise en place de sanctions en cas de non-respect des règles de sécurité;
- établissement des règles Colas en matière d'équipements de protection individuelle (EPI), sur la base de consultations réalisées avec l'ensemble des représentants des Business Units;
- poursuite de la digitalisation des procédures et reportings, notamment pour l'évaluation des risques professionnels. Deux tableaux de bord multilingues sont consultables par les collaborateurs. Ils présentent respectivement les performances sécurité du Groupe et les liens, modes d'emploi et informations relatives aux évolutions des outils digitaux proposés par la Direction HPS;
- renforcement du partage et de la diffusion des bonnes pratiques sur les sujets de prévention, sécurité et sûreté avec la plateforme Safelix lancée en 2022. Les 160 vidéos de sensibilisation et témoignages accompagnent les managers dans le renforcement de la culture sécurité du Groupe.

Sur le terrain en France et à l'international, plusieurs initiatives concernant la sécurité ont été déployées en 2023 :

- dans cinq régions de France (Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Occitanie et PACA), Colas a lancé en 2021 une phase d'expérimentation du Passeport Sécurité Intérim (PASI). Ce dispositif de formation s'adresse à tous les intérimaires. Il certifie qu'un intérimaire a suivi une formation de référence à la sécurité sur chantier répondant aux exigences des entreprises de BTP;
- sur le périmètre Colas Rail, 6 000 actions préventives mensuelles ont été réalisées;
- les deux filiales canadiennes NPA et Miller de Colas ont obtenu un certificat de reconnaissance indiquant que le système de gestion de la santé et de la sécurité de la filiale a été évalué par un auditeur certifié et qu'il est conforme aux normes provinciales Occupational Health and Safety (OHS). Ces normes donnent la priorité à l'évaluation des risques, à la maîtrise des dangers et à l'engagement des employés, favorisant ainsi une culture de la sécurité;
- la filiale Spac effectue, pour tous les événements à sévérité réelle ou potentielle élevée, une analyse approfondie de l'événement avec identification des causes profondes et mise en place de mesures correctives. Cette analyse est complétée par un partage systématique de retours d'expérience afin d'assurer une amélioration continue.

(1) Les starters, moments de sensibilisation et d'échange sur les sujets de sécurité, ont lieu en début de journée sur les chantiers Colas.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Informations environnementales, sociales et sociétales

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021	2022	2023
Taux de fréquence des accidents du travail des collaborateurs ⁽¹⁾	Monde		5,04	4,53	3,89
Taux de gravité des accidents du travail des collaborateurs ⁽²⁾	Monde		0,40	0,33	0,32
Nombre d'accidents mortels des collaborateurs ⁽³⁾	Monde	Nombre	1	2	3

(1) Nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000/nombre d'heures travaillées, hors accidents consécutifs à des malaises et hors accidents de trajet. Il s'agit des accidents déclarés et reconnus par les autorités compétentes (exemple, la CPAM en France).

(2) Nombre de jours d'arrêt de travail x 1 000/nombre d'heures travaillées, suivant la définition du taux de gravité réglementaire : « sont pris en compte les arrêts de travail de l'année en cours même si l'accident est intervenu sur une année civile antérieure ». Sont pris en compte les jours d'arrêt de travail de l'année en cours, y compris les jours d'arrêt de travail liés à un accident qui a eu lieu dans les trois années civiles précédentes.

(3) Le nombre d'accidents mortels concerne les effectifs inscrits et comptabilise les accidents liés à l'activité professionnelle ayant entraîné la mort, y compris ceux de la circulation routière. Les accidents de trajet et les accidents mortels consécutifs à des malaises sont exclus.

La dynamique enclenchée depuis 2020 notamment via les programmes de changement culturel, le déploiement de sensibilisations sur le terrain et l'introduction de processus sécurité visant à mieux préparer les opérations en amont portent progressivement leurs fruits : les taux de fréquence et de gravité s'améliorent régulièrement. Le Taux de fréquence en 2023 est pour la première fois dans l'histoire de Colas sous le seuil de 4.

Sécurité routière

Colas a mis en place un programme d'action et de prévention pour la sécurité routière, qui repose sur l'implication de ses entités (filiales et établissements). Chacune d'entre elles met en œuvre une politique de sensibilisation régulière de ses collaborateurs au risque routier par les Correspondants Sécurité Routière chargés d'animer le programme. Ces correspondants s'appuient sur plus de 400 Relais Sécurité Routière chargés de la mise en œuvre et de l'animation du programme.

En France, le programme pour déployer la sécurité routière sur le terrain est centré sur :

- la sensibilisation des conducteurs aux règles de conduite sûre, à travers des formations sécurité routière, analyses post-accidents, audits (internes ou externes) de conduite et outils de communication (BD, vidéos, affiches, sensibilisations immersives en réalité virtuelle) ;
- l'organisation des déplacements ;
- le parc des véhicules : achat et entretien, équipements de sécurité actifs et passifs comme la télématique embarquée qui se déploie progressivement dans l'ensemble du Groupe ;
- l'environnement : infrastructures routières, plans de circulation, etc.

Dans d'autres pays, des programmes similaires ont été développés pour la formation et la sensibilisation des collaborateurs à la prévention du risque routier.

Pour son programme, Colas s'appuie sur les politiques développées par les autorités locales. Par exemple, en 2021, Colas a signé les « 7 engagements pour une route plus sûre » en partenariat avec la Délégation à la Sécurité Routière (DSR). Le Groupe souhaite ainsi poursuivre ses actions de prévention du risque routier et l'amélioration de ses résultats. Depuis 1997, le taux de fréquence⁽¹⁾ du nombre d'accidents de la route avec tiers impliquant un véhicule Colas est en baisse de plus de 75 % en France.

Colas s'est fixé un objectif de réduction de sinistralité partagé par l'ensemble des filiales. Le taux de fréquence des accidents routiers au niveau monde a baissé de 60 % entre 2004 et 2023. Cette baisse des taux de fréquence est, en partie, favorisée ces dernières années (post-Covid-19) par le déploiement des outils de réunion à distance qui permettent de limiter le nombre de déplacements routiers.

Au-delà de ces programmes et actions, Colas consacre depuis plusieurs années une part de ses travaux de R&D à la sécurité routière :

- mise au point de revêtements routiers de haute adhérence pour réduire les risques d'accident ;
- extension des domaines d'usage de sa solution de signalisation dynamique Flowell pour améliorer la lisibilité de la signalisation routière et la sécurité des usagers. Plusieurs sites pilotes ont été déployés pour tester la solution en conditions réelles. Son usage permet une conduite plus apaisée, des risques atténués et, par conséquent, une plus grande sécurité pour les piétons ;
- déploiement d'ANAIS pour aider les gestionnaires de patrimoine routier à identifier les zones d'alerte ou de presque-accident sur leurs réseaux. Colas les accompagne en proposant des recommandations d'aménagement du territoire et de suivi de l'évolution de la sécurité routière sur leur réseau (Indice de Conduite Apaisée) ;
- conception et fabrication d'équipements pour la sécurité routière, via sa filiale Aximum : glissières de sécurité, signalisation horizontale et verticale, atténuateurs de chocs, etc. ;
- développement de la solution brevetée SAVE (Système Approche Véhicule Évacuation) : installée sur des FLR et FLU (flèches lumineuses de rabattement/urgence), elle permet d'alerter les personnes travaillant aux abords des voies rapides en cas de danger de collision imminent. Cette solution a été commercialisée par Aximum en 2023.

(1) Taux de fréquence du nombre des accidents de la route avec tiers impliquant un véhicule Colas rapporté au nombre de véhicules Colas.

Préserver la santé au travail

Colas propose une protection sociale à tous ses collaborateurs :

- en France, l'ensemble des salariés bénéficie d'une couverture Prévoyance (arrêt de travail de longue durée et décès) et Frais de santé, avec des niveaux de garanties au-delà des minimums légaux et conventionnels. En plus de la participation à la couverture Frais de santé du salarié, le Groupe participe au financement de celle des membres de sa famille;
- dans les autres pays, tous les collaborateurs sont couverts par ByCare, un programme qui offre un socle de couverture sociale fondé sur les bonnes pratiques de chaque pays.

La Direction HPS mène des actions d'analyse et d'échange de bonnes pratiques, qui sont ensuite déclinées par les correspondants HPS. Elle est membre de l'association Cindex, où des benchmarks et bonnes pratiques sont échangés avec des groupes internationaux. Ces informations sont ensuite transmises aux entités locales de Colas.

La Direction HPS encourage chaque entité locale à analyser les spécificités sanitaires de son environnement immédiat. Des actions sont ensuite mises en place pour traiter les risques sanitaires auxquels les collaborateurs sont susceptibles d'être exposés.

Parmi les initiatives locales mises en œuvre en 2023, on peut notamment citer :

- France (Territoires Nord-Est et Sud-Est) : démarche de formation de l'ensemble des collaborateurs aux risques liés à l'alcool et aux psychotropes. Le Territoire Nord-Est a créé un catalogue qui présente les actions possibles à l'échelle des sites pour améliorer la santé des collaborateurs;
- Spac : mise en place d'une réunion sécurité dédiée à l'élaboration d'un plan d'action visant à faire face aux vagues de chaleur anticipées pendant l'été. Ce plan a permis d'analyser les risques potentiels pour la santé des employés liés à ces périodes caniculaires, ainsi que les mesures requises pour y faire face;
- Colas Rail : à Londres, mise en place d'un programme éducatif visant à sensibiliser les collaborateurs aux causes de la fatigue. L'objectif est d'aider ceux affectés par cette condition à mieux gérer des aspects tels que le sommeil, le régime alimentaire et d'autres facteurs de stress.

Des actions spécifiques sont mises en place pour prévenir l'exposition au bruit, aux UV, aux fumées de bitume, aux poussières ou encore aux substances dangereuses (solvants chlorés notamment). Les experts de la DDRI apportent leurs conseils aux entités, notamment dans les opérations de mesure des expositions aux nuisances sonores et de la qualité de l'air. Des actions sont engagées de longue date en matière d'ergonomie et de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS). En France, le développement de l'Asphaltator (un robot au service des compagnons) par le Territoire Ile-de-France-Normandie se poursuit pour prévenir l'apparition de troubles musculosquelettiques chez les compagnons travaillant sur les chantiers d'enrobés. Dans d'autres territoires, des sessions de préparation physique sont organisées pour diminuer le risque de blessure musculaire et de TMS. Des études sont en cours pour diminuer les ports de charges grâce à des exosquelettes.

Colas réalise une veille permanente des consignes et des recommandations émises par l'Organisation mondiale de la santé. Les informations pertinentes sont systématiquement mises à la disposition des salariés concernés sur Colas Share. Les collaborateurs en mission reçoivent le « Recap Santé », dédié à leur mission. Il s'agit d'un passeport digital.

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021	2022	2023
Nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle dans l'année	Monde	Nombre	113	95	135
Nombre de jours d'arrêt consécutifs à un accident du travail	Monde	Nombre	43 458	37 549	36 157,50
Taux d'absentéisme ⁽¹⁾	France (Métropole + DOM)	%	6,13	6,07	5,47
Nombre d'heures travaillées	Monde	Nombre	108 038 151	113 397 955	111 740 886,05

(1) CDI; cet indicateur mesure le nombre de jours d'arrêt de travail consécutifs aux accidents de travail, de trajet, aux maladies et maladies professionnelles, rapporté au nombre de jours calendaires.

Après une baisse significative en 2022, le nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle repart en forte hausse en 2023. Le taux d'absentéisme, pour sa part, continue sa baisse constatée depuis les deux exercices précédents, notamment sous le double effet d'une amélioration du contexte sanitaire et d'un nombre de jours d'arrêt consécutifs à un accident de travail en baisse sensible depuis deux ans, en lien avec les actions déployées en matière de sécurité.

1.6.2. Ajuster la démarche sûreté et de gestion de crise aux évolutions géopolitiques mondiales

La protection des collaborateurs et de l'activité du Groupe contre les actes de malveillance est une priorité. La démarche sûreté repose sur un ensemble de procédures, outils et formations visant à protéger les collaborateurs au quotidien, lors des déplacements professionnels (plus de 8 000 déplacements par an en moyenne) et en cas de crise (anticipation et gestion de crise). Des actions spécifiques sont déployées pour prévenir les principaux risques et pour accompagner les équipes en situation de crise.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Informations environnementales, sociales et sociétales

Sous l'égide de la Direction HPS, le réseau des animateurs sûreté – les Security Managers – œuvre pour protéger au mieux les collaborateurs du Groupe.

Au quotidien, Colas accompagne ses entités et collaborateurs dans la prévention et la gestion des actes de malveillance, à travers :

- une veille permanente de la situation géopolitique et sécuritaire dans ses pays d'implantation ;
- la communication de « flashes sûreté » ;
- la réalisation d'audits de sûreté des sites ;
- la mise en place de mesures de protection physiques liées à des situations à risque ponctuelles.

En complément, une formation à la gestion du stress et des menaces verbales et physiques a été conçue en 2022 pour limiter l'exposition des collaborateurs à ces risques. Une formation pilote avait été réalisée en France cette même année dans quatre agences de la filiale Aximum. En 2023, plus de 500 collaborateurs ont bénéficié de cette formation sur le périmètre France.

L'évaluation des Risques Pays, réalisée par la Direction HPS, est mise à jour quotidiennement à l'aide de la veille géopolitique. L'ensemble des activités dans les pays évalués comme étant « à risque » fait l'objet a minima :

- d'un recueil des mesures d'atténuation de ces risques ;
- de l'organisation et des responsabilités Sûreté/Gestion de Crise ;
- et d'un plan de gestion de crise.

La protection des collaborateurs en déplacement dans une zone à risque est assurée par les Security Managers locaux en lien avec la Direction HPS du Groupe. Pour l'implantation de nouveaux projets dans des zones évaluées « à risque », une évaluation du risque grâce à l'outil « Security Risk Matrix », propre au Groupe, est systématiquement réalisée, suivie de la mise en place d'un Plan Général de Sûreté. Ce plan définit les mesures de sûreté à mettre en œuvre par les entités locales pour la sécurisation des personnes, des biens et du patrimoine du Groupe.

Colas agit pour prévenir et éviter qu'un événement critique impacte ses équipes et ses projets. Le Groupe déploie également une démarche de gestion de crise afin de se préserver au mieux lors des situations d'urgence. Le « Manuel de Gestion de Crise Groupe » est le socle de cette démarche. Ce manuel est mis à la disposition des entités locales. Celles-ci ont la charge de l'actualiser et de le déployer dans leur périmètre. Le manuel peut être accompagné de formations spécifiques et d'exercices à la charge des entités. Il permet de déployer une méthode homogène de gestion de crise, et ainsi de garantir une gestion des crises transversale, commune et efficace à l'échelle du Groupe.

Le « Golden Book » est l'autre outil phare de Colas. Il recense, au travers de fiches réflexes synthétiques, les premières actions à mener dans des situations de crise ou de tensions. Ces outils de gestion de crise sont complétés par des plans de continuité d'activité opérationnels, dont la mise à jour est de la responsabilité de chaque entité locale.

1.7. Construire une *supply chain* responsable ancrée sur une performance durable

Les dépenses extérieures de Colas représentent plus de 60 % du chiffre d'affaires de l'entreprise et constituent donc un levier important pour engager les fournisseurs et sous-traitants de produits et services de Colas dans une démarche RSE. Dans cet objectif, Colas déploie sa politique Achats, qui intègre la feuille de route Achats Responsables. Cette politique vise à prendre en compte :

- les contraintes induites par la multitude de fournisseurs (plus de 100 000 fournisseurs directs) ;
- les risques liés aux différentes natures de dépenses en fonction des territoires ;
- et la capacité de Colas à agir sur son écosystème fournisseur.

L'engagement Achats Responsables de Colas « Construire une *supply chain* responsable ancrée sur une performance durable » est composé de quatre axes :

- responsabiliser et former la filière Achats à la RSE ;
- construire un plan d'action Achats RSE en lien avec les métiers et entités, en cohérence avec la stratégie et les objectifs bas carbone et biodiversité du Groupe ;
- s'assurer de l'engagement et de la performance RSE des fournisseurs et sous-traitants, en s'appuyant notamment sur la cartographie des risques RSE Achats ;
- s'assurer que Colas respecte ses engagements RSE vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants.

La Direction des Achats pilote le déploiement de la feuille de route Achats Responsables. Elle est organisée selon différents pôles : équipement hors production, énergie et matières premières, fournitures de production, processus compliance et performance achats. Ce dernier anime la démarche RSE Achats et veille à son déploiement dans les territoires, avec l'appui des Directeurs Achats des différentes zones d'implantation du Groupe. En 2023, la feuille de route a été présentée par la Direction des Achats à toute la filière achats du Groupe. Le déploiement de la feuille de route s'est ensuite poursuivi à l'échelle locale. Par exemple, au siège d'Aix-en-Provence, une réunion achats a été organisée afin d'approfondir les sujets.

1.7.1. Responsabiliser et former les acheteurs

Colas souhaite rendre ses acheteurs acteurs, lors du processus d'achats, notamment lors d'achats de biens et services « durables ». Le Groupe porte une attention particulière à la sensibilisation et à la formation de ses acheteurs aux achats responsables et aux obligations RSE de Colas, notamment en matière de devoir de vigilance. La Direction Juridique et Conformité anime également la formation Compliance « Éthique des affaires et conformité appliquées » suivie par les acheteurs.

Colas est en train de déployer les « Fresques du climat » à l'échelle du Groupe (cf. 1.2.1). Les acheteurs, sensibilisés à travers les fresques, sont également encouragés à prendre en compte les spécificités locales lors de leurs choix d'achats. Des actions sont menées à l'échelle des entités (sites, agences, sièges) en ce sens. Les acheteurs ont également à leur disposition deux kits de formation aux thématiques RSE et des quiz associés, sous format d'e-learning. Ces kits expliquent notamment le devoir de vigilance, la nature des risques RSE associés (sécurité, environnement et droits humains) et les critères d'évaluation RSE des fournisseurs. Dédiées à toute la filière Achats, ces formations sont déployées sur le périmètre monde et dispensées à tous les nouveaux arrivants. Fin 2023, plus de 90 % des acheteurs ont été formés avec ces deux kits.

Colas encourage le partage d'informations en interne. En 2023, le Groupe a lancé en France et au Royaume-Uni la collecte des bonnes pratiques d'achats responsables. Face au succès de l'opération, cette collecte a été déployée sur le périmètre monde, avec pour objectif de collecter une bonne pratique par acheteur d'ici à la fin de l'année 2024.

1.7.2. Construire un plan d'action Achats RSE en lien avec les métiers et les activités

La performance globale du groupe Colas est intrinsèquement liée à celle de ses partenaires, fournisseurs et sous-traitants. En effet, pour proposer des solutions les plus performantes et les plus responsables, Colas se doit de sélectionner des produits et services innovants en matière de technologie, d'environnement et sur le plan social et sociétal. Par ailleurs, Colas souhaite déployer sa démarche de responsabilité sociétale auprès de ses principaux fournisseurs et sous-traitants. Le Groupe entend ainsi développer avec eux un état d'esprit partenarial et la co-crédation de valeur au service de ses clients.

Colas a identifié des thématiques majeures pour son activité, sur la base de leur incidence stratégique et de leur impact RSE, notamment l'enjeu bas carbone. L'objectif est d'identifier des synergies entre Colas et ses fournisseurs, et de mettre en place des plans d'action avec les métiers afin d'intégrer les critères et exigences RSE dans les cahiers des charges, appels d'offres, clauses de contrats, afin de proposer notamment des alternatives bas carbone. Il est demandé aux fournisseurs de mettre en avant les dimensions carbone de leurs propositions dans le cadre des appels d'offres, par exemple pour les appels d'offres des immobilisations (Capex) et des achats de matières premières (liants hydrauliques routiers, ciments, laitiers, etc.). Depuis 2022, la Direction des Achats sollicite ses fournisseurs stratégiques sur des solutions moins carbonées, par exemple des formules bas carbone pour les bétons prêts à l'emploi, et sur du matériel électrique ou hybride pour les locations de petits matériels.

Depuis fin 2022, un cabinet de conseil accompagne la Direction des Achats Groupe dans la mise en place d'une méthodologie d'identification et de déploiement de plans d'action d'achats responsables à destination des fournisseurs et des acheteurs. Ces derniers permettent de co-construire des méthodologies de réduction de l'empreinte carbone de leurs activités propres. Des feuilles de route, par fournisseur, sont en cours de construction avec l'objectif de piloter des actions concrètes de baisse de l'empreinte carbone.

Plusieurs exemples illustrent l'engagement de Colas sur ce sujet :

- incitation à utiliser des bétons moins dosés et à acheter des bétons bas carbone;
- location de matériel électrique : en 2023, en France, l'agence de Grenoble s'est engagée dans un chantier « tout électrique » en partenariat avec LOXAM et a réalisé ce chantier en utilisant des engins électriques rechargés sur site via un groupe hydrogène. Ce même type d'initiative avait déjà été mené par l'agence de Lyon en 2022;
- achat d'électricité verte : approvisionnement en France et en Belgique de 100 % d'électricité avec garanties d'origine;
- intégration progressive d'une flotte électrique dans le parc de véhicules avec 1 650 installations de bornes électriques en France;
- installation en France, de cuves d'Oleo100, carburant biosourcé 100 % colza français, dans plusieurs établissements de Colas, afin d'alimenter 1 100 poids lourds. Fin 2023, 70 % de la flotte poids lourds avait ainsi été convertie;
- intégration de nouveaux critères CO₂e sur le nouvel appel d'offres monde en cours sur le Capex roulant (par exemple : pelles, chargeuses, camions);
- au Royaume-Uni, mise en place sur le chantier de l'A46 de bordures en plastique recyclé Duradrain à la place de bordures en granit; 10 fois moins lourdes, ces bordures permettent une réduction de l'empreinte CO₂e;

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Informations environnementales, sociales et sociétales

- poursuite de partenariats innovants avec des fournisseurs afin de permettre de réduire l'impact environnemental de Colas : en France et en Belgique, Colas a signé un partenariat avec Carmeuse, qui fournit le Groupe en chaux issue d'un mélange de chaux vive et de centre de boue de papier; cette matière innovante permet de réduire les émissions de CO₂e liées au traitement de la chaux sur les chantiers;
- organisation avec la Direction Performance des Équipements d'un Colas « Supplier Day-Construction Equipment tender ». Cet événement international rassemble un grand nombre de fournisseurs. Il permet à Colas d'afficher ses ambitions de réduction des émissions de GES et d'encourager ses fournisseurs à répondre aux appels d'offres avec des propositions qui intègrent les sujets RSE.

Colas a également pour ambition d'intégrer l'économie solidaire à ses activités, et notamment l'insertion professionnelle, dans sa politique d'achats responsables. En France et au Royaume-Uni, le Groupe répond aux marchés publics incluant des clauses d'insertion. Des conventions de partenariat sont signées localement avec des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) afin de favoriser l'insertion de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ou de retour à l'emploi.

1.7.3. S'assurer de l'engagement et de la performance RSE des fournisseurs et sous-traitants

Pour évaluer et suivre la performance sociale et environnementale de ses fournisseurs et sous-traitants dans la durée, Colas a défini une cartographie des risques RSE par famille d'achats et par zone géographique. Celle-ci a été déclinée en 2023 dans la refonte de la cartographie des risques du devoir de vigilance sur les activités Route en France. Cet outil central sera déployé progressivement en 2024 et traduit en plans d'actions spécifiques.

Afin de s'assurer de l'engagement et de la performance RSE des fournisseurs, Colas met en place des outils et actions tels que :

- la charte RSE Groupe Bouygues des fournisseurs et sous-traitants;
- des clauses spécifiques;
- des questionnaires d'évaluation RSE.

Par exemple, les fournisseurs consultés dans le cadre des appels d'offres se référant aux immobilisations (Capex) répondent à un questionnaire où il leur est spécifiquement demandé de mettre en avant les dimensions CO₂e de leurs propositions.

En 2023, Colas a déployé son processus d'évaluation RSE fournisseurs, défini en 2022 : 650 fournisseurs stratégiques ont été identifiés, issus du top fournisseurs des entités ou identifiés comme « à risque RSE ». Ces fournisseurs doivent désormais se conformer à une évaluation RSE sur la plateforme EcoVadis. À fin septembre 2023, 20 % de ces fournisseurs ciblés sont évalués ou en cours d'évaluation. Selon la note obtenue, des plans d'action peuvent être mis en place conjointement avec le fournisseur afin d'améliorer sa performance.

Colas Rail agit pour associer ses principaux fournisseurs aux démarches RSE du Groupe. Dans la continuité du salon Carbon Fighter, organisé pour la première fois en 2021 et reconduit en mai 2023 pour renforcer la collaboration avec ses fournisseurs stratégiques, Colas Rail souhaite contribuer à la transformation du secteur ferroviaire. Il travaille ainsi avec la Fédération des Industries Ferroviaires (FIF) aux modalités pratiques identifiées pour y parvenir.

1.7.4. S'assurer du respect des engagements RSE de Colas vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants

Réciproquement, Colas s'engage vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants, à travers une égalité de traitement et le respect des délais de paiement. Pour ceux en situation de dépendance économique, le Groupe met en place des plans d'action.

Depuis 2022, la numérisation du processus d'engagement de la dépense se poursuit, tout comme la dématérialisation des factures et paiements. Colas réduit ainsi la durée des tâches et les délais de paiement : la formalisation de la commande, sa réception et la facture sont dématérialisées, et le paiement réalisé par virement.

1.8. Consolider une culture exemplaire de l'éthique et de la conformité

Les actes ou la complicité d'actes contraires à l'éthique peuvent représenter des risques économiques et financiers majeurs ainsi que des risques réputationnels pour l'entreprise. Il est essentiel de s'assurer que les collaborateurs de Colas et les tiers travaillent dans le respect de l'éthique des affaires.

Colas renforce sa culture de l'éthique et de la conformité selon les trois axes suivants :

- identifier les risques de corruption et droits humains et mettre en place les plans d'action associés;
- communiquer et déployer les règles de conduite éthique;

- mettre en œuvre les process éthique et conformité en mettant en place à la fois des actions de prévention, de détection, d'alerte, des contrôles et des sanctions portant sur le respect des processus d'éthique et de conformité.

L'éthique et la conformité sont pilotées par le pôle conformité intégré à la Direction Juridique, Conformité et Risques Groupe sous la responsabilité du Directeur Juridique, Conformité et Risques du Groupe. Localement, les Directeurs Juridique et Conformité sont responsables de la conformité pour leur périmètre. Le Recueil des Procédures de Conformité rappelle le rôle essentiel de chaque direction et de chaque manager dans ce domaine.

1.8.1. Identification des risques de conformité et droits humains et mise en place des plans d'action associés

Cartographie des risques de conformité

Colas fait réaliser par ses filiales une cartographie de leurs risques conformité par métier et par pays. Ces cartographies sont révisées tous les deux ans. Lors de la première révision entre septembre 2021 et juin 2022, les entités ont procédé à la révision de leurs cartographies des risques corruption en évaluant 22 scénarios afin de permettre une analyse fine des processus. La prochaine révision bisannuelle sera effectuée en 2024. À ce jour, plus de 76 cartographies, dont trois créées en 2023 en raison de nouvelles implantations géographiques (Panama, Allemagne et Côte d'Ivoire pour Colas Rail), ont été finalisées et validées sur le logiciel commun « Colasmap ». Un plan d'action est ensuite réalisé et décliné dans chaque entité. Ces plans d'action sont présentés à la Direction Générale lors des revues de conformité annuelles. En mai 2023, un groupe de travail dédié a établi quatre nouveaux scénarios de risques liés à des pratiques prohibées : fraude, collusion, obstruction et coercition. Ces scénarios ont été validés par la Direction Générale. À travers cet exercice, Colas a souhaité élargir son champ de maîtrise des risques, en passant d'une cartographie des risques liés à la corruption à une cartographie des risques de conformité.

Respect des droits humains

Signé en 2006, le Pacte mondial de l'ONU inclut le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ainsi que l'élimination des discriminations, du travail forcé et du travail des enfants. Chaque année, le groupe Bouygues (incluant Colas) reconferme l'adhésion à cette démarche.

Colas, implanté principalement dans les pays de l'OCDE où il réalise la quasi-totalité de son activité, est peu présent dans des pays présentant des risques les plus importants en matière de liberté d'association, de risques de discriminations ou d'esclavage moderne. Colas s'engage à se conformer aux conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail) et des droits de l'homme dans tous les pays où il est implanté ainsi qu'aux législations spécifiques dans les différents pays (Fair Labor Standards Act [FLSA], Occupational Safety and Health Act [OSHA], Family Medical Leave Act [FMLA] ou Child Labor Laws aux États-Unis, Employment Labour Code, Employment Standards Act au Canada). Afin de s'assurer du respect de ces principes fondamentaux, Colas prend en compte, dans sa politique d'Achats, les risques relatifs au devoir de vigilance en formant notamment les acheteurs sur ces thématiques (*cf. 1.7.1*).

Par ailleurs, les thématiques du devoir de vigilance sont suivies dans le projet d'entreprise ACT qui porte les huit engagements RSE du Groupe Colas vis-à-vis de ses parties prenantes à l'horizon 2030.

En 2023, le comité Devoir de Vigilance (animé par la Direction RSE et composé des Directions Juridique, Environnement, HPS, Ressources Humaines, Achats et Audit) a confirmé le référentiel commun de risques « Devoir de vigilance » suivant :

- pratiques discriminatoires (ethnique, sexuelle, religieuse, géographique, etc.);
- non-respect des réglementations nationales et internationales du travail (employés locaux et/ou migrants);
- conditions de travail et de logement inadéquates (équipements de travail, conditions sanitaires et sécuritaires des camps/sites et bases vie);
- non-respect des salaires minimums et des avantages sociaux;
- risques psychosociaux;
- accidents de travail et exposition aux maladies professionnelles;
- risques de sûreté et insécurité (activité professionnelle et déplacement);
- risques industriels majeurs;
- pollution de l'air et nuisances (poussières, COV, HAP, odeurs, etc.);
- changement climatique (y compris adaptation);
- impact sur la biodiversité (nuisances, accidents à l'origine de pollutions, artificialisation des sols...);
- restriction de l'accès à l'eau;
- rareté/restriction temporaire ou permanente des ressources (matières premières).

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Informations environnementales, sociales et sociétales

Pour évaluer ces risques de manière opérationnelle dans les entités, Colas s'appuie sur une application digitale déjà utilisée par l'entreprise pour piloter des démarches de cartographie des risques telles que la cartographie des risques de corruption (loi dite Sapin 2). Concernant le devoir de vigilance, cette application comprend, d'une part, le référentiel de risques (classés autour des thématiques santé et sécurité, environnement, droits humains et libertés fondamentales) et, d'autre part, une méthodologie d'évaluation des risques. Cette approche garantit l'homogénéité des travaux au sein des différentes entités du périmètre de déploiement et facilite la réalisation par ces entités de leur propre cartographie, en proposant un mode opératoire impliquant les principales parties prenantes dans cette démarche. Cette dernière intègre la prise en compte des risques en lien avec les activités du groupe Colas et sur sa chaîne de valeur.

La cartographie des risques RSE a été déjà déployée en pilote par la Direction Générale France (activité et chaîne de valeur) et continuera d'être déployée en 2024 sur les pays/activités du groupe Colas.

Évaluation des tiers

La procédure d'évaluation des tiers est fondée sur une approche par les risques, issus des cartographies réalisées par les entités. Elle est divisée en trois niveaux de contrôle distincts.

Le premier niveau de contrôle est opéré par les équipes opérationnelles. Avant chaque entrée en relation d'affaires, elles collectent les éléments d'identification du tiers et analysent les risques potentiels en fonction d'une liste de critères de risque définie par la Direction Juridique et Conformité de la filiale concernée. Dans le cas où au moins un risque serait identifié, l'évaluation est remontée à la Direction Juridique et Conformité de la filiale concernée qui effectue une analyse approfondie via un outil digital dédié (« Compliance Catalyst »). Au terme de l'analyse et en fonction du nombre de critères de risque identifiés, la Direction Juridique et Conformité pourra valider l'entrée en relation et classer le tiers dans une des catégories de niveau de risque ou refuser l'entrée en relation. Des vérifications de « Due Diligence » sont également effectuées au cours de la relation d'affaires par les équipes opérationnelles. Elles opèrent aussi des contrôles visant à s'assurer que les tâches inhérentes au processus opérationnel du niveau 1 ont été effectuées conformément aux procédures édictées.

Le deuxième niveau de contrôle est opéré par chaque Direction Juridique et Conformité. Celle-ci s'assure que les évaluations ont bien été effectuées par le niveau 1. Les modalités et fréquences de contrôle sont déterminées conformément au « Plan de contrôle de niveau 2 ». En 2023, Colas a revu la procédure de contrôle de deuxième niveau de son dispositif anticorruption. Ce dernier détaille les responsables de contrôle, les points de vérification pour chaque dispositif, l'échantillonnage, les délais ainsi que les plans d'action et de remédiation prévus en cas d'écart avec les procédures vérifiées. Les contrôles de niveau 2 seront présentés par chaque Division devant la Direction Générale lors des Revues Conformité annuelles.

Le troisième niveau de contrôle est opéré par la Direction Audit qui s'assure que les contrôles ont bien été effectués par le niveau 2. La Direction Audit veille également à ce que le dispositif de contrôle soit conforme aux exigences auxquelles l'entreprise est soumise.

À fin 2023, plus de 10 000 sociétés sont sous monitoring via l'outil Compliance Catalyst (avec une progression du nombre d'enquêtes menées par les filiales à l'international).

1.8.2. Déploiement des règles de conduite éthique

Le déploiement des règles de conduite éthique passe par la prise de connaissance du Recueil des Procédures Conformité, la communication et la formation.

Le Code Éthique Bouygues SA, complété par les quatre programmes de Conformité ainsi que le Code de Conduite Anti-Corruption, est annexé au règlement intérieur Colas.

Pour les filiales non soumises au droit français, les collaborateurs accusent réception de la remise de la documentation conformité.

Prendre connaissance du Recueil des procédures de conformité

En avril 2019, la première version du Recueil des Procédures Conformité du groupe Colas et les supports associés ont été déployés à travers des campagnes de formation et de communication à tous les niveaux du Groupe. Ils regroupent l'ensemble des processus déployés en interne en application du Code éthique, les programmes de conformité et les principes généraux du contrôle interne ainsi que les outils. Depuis, des mises à jour ont été faites pour tenir compte de l'évolution de la gouvernance du Groupe, de la digitalisation des procédures (avec l'outil « e-Comply »), du retour d'expérience des quatre années de pratique et de la mise à jour des documents de conformité chez Bouygues.

En 2022, le Code d'éthique a été mis à jour (notamment sur le dispositif d'alerte) tandis que le Code de conduite anticorruption a remplacé l'ancien Programme de Conformité « anticorruption ». Ces documents ont été intégrés au Règlement Intérieur des entités de droit français, après avis des instances représentatives. Pour les filiales de droit français, les dispositions prévoient également l'application de sanctions disciplinaires en cas de manquement à ces règles, qui varient en fonction de la nature et de la gravité de la faute commise par le salarié. Pour les filiales non soumises au droit français, les collaborateurs signent un engagement écrit du respect de la Documentation Conformité, en cas de manquement, des sanctions peuvent être prises.

Communiquer

Différents outils de communication sont mis en place dans le cadre de la conformité :

- Colas Share : un Colas Share est dédié à la conformité et accessible à l'ensemble des collaborateurs du Groupe afin de regrouper dans un même lieu tous les supports : documentation éthique, supports de formation, procédure d'alerte, etc.
- Dispositif d'alerte : Colas a mis en place un dispositif d'alerte et une procédure de recueil des signalements reprenant les principes établis par Bouygues SA. En 2023, une communication à l'attention de tous les collaborateurs a été réalisée au moyen d'une vidéo du Directeur Général, d'une vidéo en design motion et d'affiches arborant un QR Code redirigeant vers la plateforme d'alerte placée dans tous les locaux et diffusée sur les écrans de veille. Colas a également diffusé une procédure de gestion des enquêtes internes qui assiste les intervenants en détaillant leur domaine d'intervention, leurs responsabilités, les délais, les bonnes pratiques, ainsi que les suites potentielles d'une enquête. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, 135 signalements (dont 14 irrecevables) ont été reçus, toutes entités confondues.
- Campagne de communication dédiée : depuis 2020, Colas communique régulièrement, via les écrans de veille de tous les collaborateurs, des informations sur les procédures à respecter en matière de cadeaux et d'invitations.
- Le Groupe a organisé le Compliance Day en fin d'année 2023, dans l'objectif de consolider la culture de l'éthique et de la conformité de Colas. Un nouveau webinaire baptisé « Let's Talk Compliance » a été organisé, à l'occasion duquel le Directeur Général du Groupe, le Directeur Juridique, Conformité et Risques, et la Directrice du pôle conformité ont partagé des exemples concrets et représenté les règles et outils dont disposent les collaborateurs pour se protéger et protéger les activités du Groupe. Dans la continuité de cet événement, une campagne de communication interne a été déployée à travers des affiches, les écrans de veille, et un film traduit en 17 langues sur les situations à risque en matière de conflits d'intérêts. Aux États-Unis, Colas a organisé une Compliance Week. Chaque jour, les collaborateurs ont reçu un mail sur une thématique spécifique, accompagné de liens vers des vidéos et articles pertinents et d'une boîte à outils pour communiquer sur le sujet avec les employés sur le terrain.
- Newsletter conformité : en 2023, Colas a lancé sa newsletter conformité. Avec deux publications par an, elle aborde différents sujets et actualités en lien avec la conformité. Elle est envoyée à tous les collaborateurs par mail et est disponible sur le Colas Share Conformité.
- Outils développés localement : en 2022, en France, des « starters Éthique » ont été déployés dans les territoires, comme sur le Territoire Nord-Est pour présenter le mémo sur les règles éthiques Colas réalisé en interne. Ce même format a été déployé en 2023 sur les sujets de conformité. Autre exemple, Colas France-DOMOI a élaboré en 2022 un support en motion design pour sensibiliser les collaborateurs sur les règles éthiques en simulant une situation entre un chef de chantier et un client. Ce type de support a été réutilisé en 2023 pour alerter sur les problématiques en lien avec la sous-traitance.

Former

Le module « Éthique et conformité appliquées » a été actualisé en 2023, intégrant des cas pratiques en lien avec l'actualité. À décembre 2023, 9 803 collaborateurs ont suivi cette formation en France et à l'international.

Le déploiement de la formation en ligne « Fair Play » s'est poursuivi tout au long de l'année 2023. Cette formation, disponible en 16 langues, est obligatoire pour tous les collaborateurs ayant un statut cadre, ainsi que pour l'ensemble des membres des filières Audit, Juridique et Achats. En 2023, 2 866 collaborateurs ont suivi cette formation.

En plus de ces initiatives, différentes entités du groupe Colas ont mis en place des actions. Par exemple, Colas Rail a reconduit un quiz numérique interactif sur les programmes de conformité et les procédures applicables, disponible en huit versions linguistiques. En 2023, 1 267 managers l'ont réalisé. Par ailleurs, en 2023, 143 managers ont suivi une formation « Éthique et questions pratiques ». De son côté, Colas France a poursuivi les « tournées juridiques » qui abordent les questions pratiques liées à l'éthique et qui ont réuni 757 managers en 2023. Colas Inc. (USA) a également dispensé la formation en ligne « Colas Code of Conduct » à 875 collaborateurs. Enfin, 32 dirigeants ont participé en 2023 au séminaire « Éthique » organisé par Bouygues SA.

1.8.3. Mise en œuvre des process éthique et conformité

La mise en œuvre des processus éthique et conformité passe par l'engagement des dirigeants et par la mise en place de dispositifs de contrôle et d'évaluation.

Engagement des dirigeants

L'engagement des dirigeants est matérialisé depuis 2017 par la signature d'un engagement ostensible, personnel et écrit au titre duquel ils s'engagent à respecter et faire respecter le droit applicable dans leur périmètre ainsi que la documentation conformité, renouvelable tous les deux ans. Chaque année, des campagnes de signature sont menées par chaque entité. Colas SA a lancé sa campagne de renouvellement fin 2022, et 100 % des engagements ostensibles ont été signés. En 2023, le périmètre de signature a été élargi aux fonctions supports sensibles : juridique, audit, achats.

Dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre

Colas déploie depuis 2020 le logiciel « E-Comply », qui permet la digitalisation des procédures conformité et le contrôle en temps réel de la bonne application des process conformité. Depuis, de nouveaux paramétrages ont été mis en place afin de poursuivre la démarche d'amélioration continue. En juin 2023, les dirigeants de chaque zone géographique ont présenté, lors des revues de conformité annuelles, à la Direction Générale de Colas les principaux indicateurs des actions réalisées en matière de conformité (nature et objet des opérations de mécénat et parrainage, nombre de collaborateurs formés, nombre d'engagements signés, etc.).

1.8.4. Sécurité des données personnelles

Colas a établi un ensemble de règles destinées à protéger les données personnelles traitées dans le cadre de ses activités et applicables à l'ensemble de ses entités. Ces règles (procédures, modèles, documents d'accompagnement à la mise en conformité, etc.) sont publiées sur un site intranet consacré au RGPD (plateforme Colas Share), ouvert à l'ensemble des collaborateurs et disponible en langues anglaise et française.

Le pilotage de la protection des données personnelles est assuré par le délégué à la protection des données (DPO) de Colas SA. Il s'appuie sur une juriste spécialisée en protection des données personnelles, intégrée au sein de la Direction Juridique et Conformité Groupe, et sur un réseau de DPO et Data Privacy Managers (DPM) locaux en raison des nombreuses implantations de Colas dans le monde et des réglementations locales spécifiques.

Des politiques de protection des données des collaborateurs ou à l'attention des tiers ont été publiées. Des procédures en matière de gestion des droits des individus et de violation des données ont également été diffusées, tout comme des modèles types de clauses contractuelles. Ces outils sont publiés sur un site intranet consacré au RGPD (plateforme Colas Share), ouvert à l'ensemble des collaborateurs et disponible en langues anglaise et française. Les applications impliquant des données personnelles sont régulièrement revues par le DPO ou les DPM, en binôme avec la Direction de la Sécurité Informatique, afin de veiller au bon respect des principes réglementaires de sécurité.

En 2023, Colas a poursuivi la mise en œuvre de son plan de conformité. Celle-ci s'est notamment concrétisée par :

- la revue des procédures du Groupe par un cabinet d'experts des procédures du Groupe existantes ;
- la création de nouvelles procédures Groupe, déclinables par les entités locales ;
- la création de supports de formation à destination des Data Privacy Managers, pour optimiser la gouvernance (formation Data Privacy Managers) et sensibiliser les business managers aux problématiques de leur quotidien.

Colas continue ses campagnes de communication sur le module de formation en ligne RGPD destiné à l'ensemble des collaborateurs. Ce module est intégré dans le parcours de formations obligatoires et disponible dans l'ensemble des langues de travail de Colas (18 langues au total) depuis 2021. À fin 2023, 12 165 collaborateurs ont validé ce parcours depuis son lancement. Les demandes concernant des droits mentionnés dans le RGPD (droit d'accès, d'effacement, de rectification, d'opposition, etc.) sont collectées et centralisées via une adresse électronique unique.

Note méthodologique

Indicateurs sociaux

Les indicateurs sociaux pilotés par la Direction des Ressources Humaines sont calculés sur une année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le périmètre des sociétés prises en compte pour leur calcul est un sous-ensemble du périmètre de la consolidation financière.

Pour l'année 2023, les règles de prise en compte sont les suivantes :

- les sociétés en intégration globale sont consolidées à 100 %;
- les sociétés en intégration proportionnelle sont consolidées à 100 % dès lors que le pourcentage de détention dépasse strictement les 50 % ou dès lors que le pourcentage de détention est égal à 100 % au niveau du Groupe Bouygues; les autres sont exclues du périmètre;
- les sociétés mises en équivalence sont exclues.

Le reporting social de Colas est commun à l'ensemble des entités dans le monde. Les indicateurs sont consolidés selon les définitions du Protocole du reporting social du groupe Bouygues.

À noter : une société acquise lors de l'exercice en cours entre dans le périmètre d'une partie des indicateurs à la date de son acquisition. A minima, les indicateurs suivants doivent être renseignés :

- pour le périmètre Monde : effectifs par zone géographique; répartition des effectifs par genre; répartition des effectifs par tranche d'âge; répartition des effectifs par genre et statut; effectifs par statut;
- pour le périmètre France (seulement si l'acquisition a lieu au premier semestre de l'exercice) : effectifs par type de contrat; âge moyen; ancienneté groupe Bouygues moyenne; femmes cadres, femmes managers, femmes Talent Managers.

Les indicateurs nécessitant la mise en place de Grading (femmes cadres, femmes managers, femmes Talent managers) sont attendus à des dates différées en fonction du périmètre souhaité afin de laisser le temps suffisant pour le déploiement de ce grading.

Pour le périmètre France, ces indicateurs sont attendus :

- pour l'exercice N en cas d'acquisition au premier semestre de l'année N;
- pour l'exercice N+1 en cas d'acquisition au second semestre de l'année N.

Pour le périmètre Monde, ces indicateurs sont attendus :

- pour l'exercice N+1 en cas d'acquisition au premier semestre de l'année N;
- pour l'exercice N+2 en cas d'acquisition au second semestre de l'année N.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Informations environnementales, sociales et sociétales

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021	2022	2023
Attirer, développer et fidéliser le talent par l'excellence managériale					
Effectifs					
Effectifs par zone géographique ⁽¹⁾	Monde	Nombre	55 411	57 607	64 685
<i>Total France (Métropole + DOM)</i>		Nombre	29 105	29 315	29 514
<i>Europe</i>		Nombre	9 729	11 595	12 606
<i>Océan Indien/Afrique/Moyen-Orient</i>		Nombre	7 318	7 111	7 809
<i>Amérique du Nord</i>		Nombre	7 932	8 396	13 424
<i>Asie/Pacifique (y compris Nouvelle-Calédonie)</i>		Nombre	769	823	941
<i>Amérique centrale/Amérique du Sud</i>		Nombre	558	367	391
<i>Total International</i>		Nombre	26 306	28 292	35 171
Recrutement					
Recrutements externes par statut	Monde	Nombre	20 347	21 720	15 062
<i>Total France</i>	France	Nombre	3 598	3 879	3 880
<i>Cadres</i>	France	Nombre	649	725	706
<i>ETAM</i>	France	Nombre	998	1 118	1 216
<i>Compagnons</i>	France	Nombre	1 951	2 036	1 958
<i>Total International</i> ⁽²⁾	International, y compris la Nouvelle-Calédonie	Nombre	16 749	17 841	11 182
<i>Encadrement</i>	International, y compris la Nouvelle-Calédonie	Nombre	3 165	4 758	2 364
<i>Compagnons</i>	International, y compris la Nouvelle-Calédonie	Nombre	13 584	13 083	8 818
Nombre de départs par motifs	Monde	Nombre	18 769	18 885	14 050
<i>Nombre de départs en France (CDI uniquement)</i>	France (Métropole + DOM)	Nombre	3 376	2 884	3 029
<i>Licenciements (tous motifs)</i>	France (Métropole + DOM)	Nombre	1 210	1 090	1 081
<i>Ruptures conventionnelles</i>	France (Métropole + DOM)	Nombre	625	257	288
<i>Démissions</i>	France (Métropole + DOM)	Nombre	980	1 017	1 005
<i>Autres (retraite, décès, rupture ou fin de période d'essai)</i>	France (Métropole + DOM)	Nombre	561	520	655
<i>Nombre de départs à l'international</i>	International, y compris la Nouvelle-Calédonie	Nombre	14 587	15 300	10 013
Mixité					
Répartition des effectifs par sexe ⁽³⁾	Monde	-	-	-	-
<i>Pourcentage de femmes</i>	Monde	%	11,44	12,25	12,53
<i>Pourcentage d'hommes</i>	Monde	%	88,56	87,75	87,47
Place des femmes dans le Groupe ⁽³⁾	Monde	-	-	-	-
<i>Pourcentage de femmes Staff</i> ⁽⁴⁾	Monde	%	22,33	22,98	23,99
<i>Pourcentage de femmes Workers</i> ⁽⁴⁾	Monde	%	2,54	2,92	3,99
<i>Pourcentage de femmes cadres</i> ⁽⁵⁾	Monde	%	18,59	19,97	20,36
<i>Pourcentage de femmes managers</i> ⁽⁶⁾	Monde	%	11,08	12,97	13,23
<i>Pourcentage de femmes talent managers</i> ⁽⁷⁾	Monde	%	12,80	13,33	16,39
<i>Pourcentage de femmes dans les instances dirigeantes</i> ⁽⁸⁾	Monde	%	15,38	13,33	13,33

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)
Informations environnementales, sociales et sociétales

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021	2022	2023
Handicap					
Nombre de collaborateurs handicapés (CDD + CDI)	France (Métropole + DOM)	Nombre	771	788	762
Nombre de collaborateurs handicapés recrutés (CDD + CDI)	France (Métropole + DOM)	Nombre	6	17	13
Chiffre d'affaires réalisé par des ESAT ou EA	France (Métropole + DOM)	€	1 223 751	1 617 873	1 587 637
Formation					
Nombre de collaborateurs formés ⁽⁹⁾	Monde	Nombre	36 722	40 987 ⁽¹⁰⁾	36 771
Nombre de jours de formation ⁽⁹⁾	Monde	Nombre	82 027	107 543 ⁽¹⁰⁾	112 932
Nombre de contrats d'apprentissage accueillis dans l'année	France (Métropole + DOM)	Nombre	604	866	854
Nombre de contrats de professionnalisation accueillis dans l'année	France (Métropole + DOM)	Nombre	110	145	114
Consolider une culture santé et sécurité pour protéger					
Sécurité					
Taux de fréquence des accidents du travail des collaborateurs ⁽¹¹⁾	Monde		5,04	4,53	3,89
Taux de gravité des accidents du travail des collaborateurs ⁽¹²⁾	Monde		0,40	0,33	0,32
Nombre d'accidents mortels des collaborateurs ⁽¹³⁾	Monde	Nombre	1	2	3
Santé					
Nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle dans l'année	Monde	Nombre	113	95	135
Nombre de jours d'arrêt consécutifs à un accident du travail	Monde	Nombre	43 458	37 549	36 157,5
Taux d'absentéisme ⁽¹⁴⁾	France (Métropole + DOM)	%	6,13	6,07	5,47
Nombre d'heures travaillées	Monde	Nombre	108 038 151	113 397 955	111 740 886,05

(1) Effectif inscrit au 31 décembre, c'est-à-dire incluant toute personne liée par un contrat de travail, tous types confondus, à une société appartenant au périmètre de consolidation ou à défaut rémunérée directement par ladite société, sauf s'il existe un contrat commercial (type prestation par exemple) entre elle et la société.

(2) À l'international est comptabilisé le total des collaborateurs entrés dans l'année, quelle que soit la nature de la relation de travail (collaborateurs « permanents » et « saisonniers »).

(3) Tous types de contrats confondus (CDD, CDI, permanents, saisonniers).

(4) Workers = Compagnons; Staff = encadrement, management et personnel technique.

(5) La notion de cadre, qui prévaut en France, s'appuie sur le niveau d'emploi déterminé au moyen du Job Code (Code Fonction). Elle correspond aux niveaux 50 et +.

(6) La notion de manager s'appuie sur le niveau d'emploi déterminé au moyen du Job Code (Code Fonction). Elle correspond aux niveaux 70 et +.

(7) Talents : collaborateurs positionnés dans les cases A2 - A3 & B3 de l'outil 9-Box.

(8) Membres du Comité Stratégique et du Comité de Direction Générale comptabilisés au 31 décembre.

(9) Les chiffres consacrés à la formation sont consolidés au cours de l'exercice N au titre de la période N-1.

(10) Y compris le e-learning.

(11) Nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000/nombre d'heures travaillées, hors accidents consécutifs à des malaises et hors accidents de trajet. Il s'agit des accidents déclarés et reconnus par les autorités compétentes (exemple, la CPAM en France).

(12) Nombre de jours d'arrêt de travail x 1 000/nombre d'heures travaillées, suivant la définition du taux de gravité réglementaire : « sont pris en compte les arrêts de travail de l'année en cours même si l'accident est intervenu dans les trois années civiles antérieures ».

(13) Le nombre d'accidents mortels concerne les effectifs inscrits et comptabilise les accidents liés à l'activité professionnelle ayant entraîné la mort, y compris ceux de la circulation routière. Les accidents de trajet et les accidents mortels consécutifs à des malaises sont exclus.

(14) CDI; cet indicateur mesure le nombre de jours d'arrêt de travail consécutifs aux accidents de travail, de trajet, aux maladies et maladies professionnelles rapporté au nombre de jours calendaires.

Indicateurs environnementaux et sociétaux

Les indicateurs environnementaux et sociétaux sont collectés sur un périmètre mondial et calculés sur une année décalée du 1^{er} octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N.

Le périmètre inclut les entités faisant partie du périmètre financier à savoir :

- les sociétés du périmètre financier intégrées au global (IG);
- les sociétés du périmètre financier intégrées en proportionnel (IP).

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Informations environnementales, sociales et sociétales

Sont exclues depuis 2022 :

- les sociétés mises en équivalence (MEQ) ;
- les sociétés qui ne satisfont pas les seuils de matérialité financière.

Le récapitulatif des règles de consolidation applicables à partir de 2022 sont décrites dans le tableau ci-dessous.

	Consolidation Financière	Consolidation Extra-financière
Contrôle exclusif = intégration globale	100 % (pour des taux de contrôle compris entre 50 % et 100 %)	Application du pourcentage d'intégration
Contrôle conjoint = intégration proportionnelle (pour les GIE en France, les SEP ou les JV)	Application du pourcentage d'intégration	Application du pourcentage d'intégration
Influence notable ou co-entreprise = mise en équivalence (pour les SEP ou les JV)	Non consolidé	Non consolidé

Du fait de l'application de nouvelles règles de périmètre de consolidation, toutes les valeurs historiques affichées ont été recalculées en appliquant les règles de consolidation mises en place en 2022.

Évolutions de périmètre :

- Cession de Branscome en 2023 : les valeurs de 2021 et 2022 ont été retraitées en conséquence ;
- Intégration de Destia en 2023 à la suite de son acquisition sur l'exercice de reporting 2022.

Par ailleurs, en 2022, Colas a initié la refonte de son organisation de reporting extra-financier. Cette transformation s'inscrit dans un vaste plan d'action sur plusieurs années et comprend des améliorations diverses : méthodologie, outil de reporting, contenu et définition des indicateurs, ceci afin que le reporting soit adapté aux enjeux de durabilité actuels et futurs, et puisse être le reflet de la performance durable du Groupe. De ce fait, certains indicateurs ont vu leur définition et/ou leur méthode de calcul modifiées, et ne sont plus comparables aux valeurs historiques ; dans ce cas, les valeurs historiques des indicateurs redéfinis ne sont pas publiées dans le document.

En 2023, cette refonte a continué avec la mise en place d'une automatisation partielle de la collecte des données extra-financières (chiffre d'activité économique, production et ventes de matériaux, équipements, et données provenant de l'outil de management environnemental ECHO). Lorsque nécessaire, les méthodes de calcul ont évolué, entraînant alors un recalcul des valeurs historiques correspondant aux campagnes précédentes.

Depuis 2022, la comptabilité des émissions de CO₂e du scope 3a se base dorénavant sur les flux physiques et les dépenses issues des systèmes d'information de Colas. Les données historiques présentes dans ces systèmes d'information ne permettent pas de recalculer les émissions de CO₂e du scope 3a sur la base de cette nouvelle méthodologie. En conséquence, la comparaison avec 2022 étant impossible, les valeurs suivantes ne sont pas publiées pour 2021 :

- les valeurs du scope 3a total ;
- les valeurs des postes significatifs du scope 3a ;
- l'empreinte carbone totale de Colas.

En 2023, la comptabilité carbone du scope 3a a été affinée à la suite d'un travail de fiabilisation des données d'entrée dans le calcul et des facteurs d'émission, par rapport à l'approche conservatrice sur les facteurs d'émission en 2022.

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021	2022	2023
Proposer aux clients et aux usagers des solutions répondant aux enjeux du développement durable					
Éco-variantes					
Nombre de propositions faites avec un éco-comparateur	Monde	Nombre	198	325	768
Émissions de GES évitées grâce aux éco-variantes retenues	Monde	tCO ₂ e	4 555	7 261	11 432
Mettre en œuvre une stratégie bas carbone et biodiversité pour contribuer au respect de la planète					
Recyclage					
Surface de chaussée recyclée en place	Monde	Mm ²	-	3,5	3,6
Surface de chaussée recyclée en place à l'émulsion	Monde	Mm ²	-	2,2	2,7
Fret alternatif					
Nombre de tonnes de matériaux transportées par voie ferrée et/ou voie navigable	Monde	Mt	6,6	7,3	7,9
Nombre moyen de kilomètres parcourus par rail	Monde	km	332	294	305
Nombre moyen de kilomètres parcourus par voie navigable	Monde	km	538	533	619

Indicateurs	Périmètre	Unités	2021	2022	2023
Télématique embarquée					
Pourcentage de véhicules équipés de télématique embarquée	Monde	%	30	34	35
Pourcentage d'engins équipés de télématique embarquée	Monde	%	35	35	42
Énergie et émissions du séchage des postes d'enrobés					
Consommation d'énergie du séchage rapportée à la vente d'une tonne d'enrobé	Monde	kWh/t	81,9	80,2	81,8
GES émis par le séchage au poste d'enrobage rapportés à la vente d'une tonne d'enrobé	Monde	kCO ₂ e/t	19,3	18,9	19,6
Empreinte carbone/Émissions de GES					
Empreinte Carbone	Monde	MtCO ₂ e	-(2)	11,0	10,6
Bilan GES – Scope 1	Monde	MtCO ₂ e	1,6	1,5	1,5
Bilan GES – Scope 2 – Market-based	Monde	MtCO ₂ e	0,1	0,1	0,1
Bilan GES – Scope 3a	Monde	MtCO ₂ e	-(2)	9,5	9,0
Biodiversité					
Pourcentage du CAE ⁽¹⁾ des Activités de production de granulats ayant une action de biodiversité ⁽³⁾	Monde	%	44	28	41
Pourcentage du CAE ⁽¹⁾ des Activités de production de matériaux ayant une action de biodiversité ⁽³⁾	Monde	%	9	6	20
Réduire les impacts des activités pour conforter leur acceptabilité					
Impacts environnementaux/Check-lists environnementales					
Pourcentage du CAE ⁽¹⁾ des Activités matériaux maîtrisant leurs Impacts environnementaux (check-list environnement Colas) ⁽³⁾	Monde	%	86	80	93
Taux de conformité aux standards de la check-list environnement	Monde	%	-	-	78
Gestion des déchets					
Pourcentage du CAE ⁽¹⁾ des Activités de production des matériaux ayant un système de gestion des déchets ⁽³⁾	Monde	%	-	55	66
Dialogue local					
Pourcentage du CAE ⁽¹⁾ des Activités de production de matériaux dotées d'une structure de dialogue local ⁽³⁾	Monde	%	41	29	46
Stress hydrique					
Pourcentage du CAE ⁽¹⁾ des Activités fixes situées en zones de stress hydrique extrêmement élevé ⁽³⁾	Monde	%	6	10	6
Taux d'autosuffisance en eau dans les zones de stress hydrique extrêmement élevé	Monde	%	95	94	93
Pourcentage du CAE ⁽¹⁾ des Activités fixes réalisé en zone de stress hydrique extrêmement élevé faisant l'objet d'un plan d'action ⁽³⁾	Monde	%	56	64	41
Aspiration des fumées et des poussières					
Pourcentage de finisseurs équipés d'un dispositif d'aspiration de fumées de bitume	Monde	%	70	80	79
Pourcentage de raboteuses équipées d'un système d'aspiration de poussières	Monde	%	64	67	63
Promouvoir des solutions d'économie circulaire pour préserver les ressources naturelles					
Recyclage					
Quantité de matériaux recyclés	Monde	Mt	-(4)	10,3	11,2
Pourcentage d'agrégats d'enrobés dans les enrobés à chaud et à froid vendus	Monde	%	16,4	17,8	18,7

(1) CAE (chiffre d'activité économique) : chiffre d'affaires augmenté des mouvements et cessions intra-Groupe.

(2) La nouvelle comptabilité des émissions de CO₂e du scope 3a se base sur les flux physiques et les dépenses issus des systèmes d'information de Colas. Les données historiques présentes dans ces systèmes d'information ne permettent pas de recalculer les émissions de CO₂e du scope 3a sur la base de la nouvelle méthodologie.

(3) Suppression des activités « Atelier » et « Laboratoire » dans l'outil de reporting CeS@R (suivies néanmoins dans ECHO) et automatisation de la collecte du CAE en 2023. Recalcul des données de 2021 et 2022 en conséquence.

(4) Il n'est pas possible de recalculer les valeurs 2021 selon la nouvelle définition de l'indicateur.

2. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR UNE SÉLECTION D'INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'attention de la Direction Générale,

À la suite de la demande qui nous a été faite, nous avons réalisé une mission d'assurance limitée sur les informations extra-financières détaillées en Annexe 1 (ci-après les « Informations ») au regard des procédures de reporting extra-financier utilisées par l'Entité (ci-après le « Référentiel ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il nous appartient également d'exprimer, à la demande de l'Entité, une opinion sous forme d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par l'Entité et identifiées par le signe * en Annexe 1 (ci-après les « Informations Sélectionnées ») ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Conclusion sous forme d'assurance limitée sur les Informations

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux » et des éléments probants que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Opinion sous forme d'assurance raisonnable sur les Informations Sélectionnées

À notre avis, les Informations Sélectionnées par l'Entité ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Préparation des Informations par l'Entité

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles dans le rapport de gestion.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient à la direction de l'Entité de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour préparer les Informations ;
- préparer des Informations conformément au Référentiel ;
- concevoir, mettre en place et maintenir le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient :

- de planifier et réaliser la mission de façon à obtenir l'assurance limitée que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs;
- d'exprimer une conclusion indépendante sur la base des éléments probants que nous avons obtenus;
- de communiquer notre conclusion à la Direction Générale de Colas S.A.

Comme il nous appartient de formuler une opinion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur l'ensemble du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, et notamment sur le respect par l'Entité des dispositions légales et réglementaires applicables.

Normes professionnelles appliquées

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information* publiée par l'IAASB (*International Auditing and Assurance Standards Board*).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par le code d'éthique de l'IESBA (*International Code of Ethics for Professional Accountants (including Independence Standards)*).

Par ailleurs, nous appliquons la norme International Standard on Quality Management 1 qui implique de définir et mettre en place un système de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de huit personnes et se sont déroulés entre septembre 2023 et février 2024 pour une durée totale d'intervention de vingt-deux semaines.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance limitée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives présentées en Annexe 1;
- nous avons mis en œuvre sur les informations quantitatives :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions;
 - testé les Informations au niveau d'un échantillon d'entités représentatives que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux Informations consolidées, de leur implantation et d'une analyse de risque. Les entités contributrices sont listées ci-après : Colas Île-de-France-Normandie, Colas USA, Barrett, Colas Rail France et Colas Hongrie qui couvrent entre 20 % et 26 % des données consolidées pour ces tests (20 % des effectifs, 20 % des heures travaillées, 26 % du chiffre d'affaires économique et 26 % des consommations énergétiques);
- mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures, et mis en œuvre des tests de détail approfondis sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance limitée est substantiellement inférieur à celui qui aurait été obtenu si une mission d'assurance raisonnable avait été réalisée.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Rapport du vérificateur indépendant sur une sélection d'informations extra-financières

Nature et étendue des travaux sur les Informations Sélectionnées

Concernant les Informations Sélectionnées par l'Entité identifiées par une * en Annexe 1, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe 1 ci-dessus pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants, mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne l'étendue des tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi entre 37 % et 100 % des Informations Sélectionnées.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les Informations Sélectionnées.

Paris-La Défense, le 8 mars 2024

Le vérificateur indépendant
EY & Associés

Éric Mugnier
Associé, Développement durable

ANNEXE 1 - INFORMATIONS VÉRIFIÉES

Informations sociales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt des collaborateurs*. Le taux de gravité des accidents du travail des collaborateurs. Le nombre d'accidents mortels des collaborateurs*. L'effectif total au 31 décembre 2023. Le pourcentage de femmes au statut manager*. Le pourcentage de femmes dans les instances dirigeantes*. Le pourcentage de femmes cadres*. Le pourcentage de femmes Talent manager*. Le pourcentage de recrutement Filières techniques*.	Le niveau d'avancement de la feuille de route « Consolider une culture santé-sécurité pour protéger ». Le niveau d'avancement de la feuille de route « Attirer, développer et fidéliser le talent par l'excellence managériale ».

Informations environnementales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Le pourcentage (en CAE) des activités de production de matériaux maîtrisant leurs Impacts environnementaux. La quantité totale de matériaux recyclés. Le pourcentage des agrégats d'enrobés dans les enrobés à chaud et à froid vendus*. La consommation énergétique totale et la facture énergétique totale. Le bilan GES (Scopes 1, 2)*. Le bilan GES (Scope 3a). Les GES émis par le séchage au poste d'enrobage rapportés à la vente d'une tonne d'enrobés. Le pourcentage (en CAE) des activités de production de matériaux ayant une action en faveur de la biodiversité.	Le niveau d'avancement de la feuille de route « Mettre en œuvre une stratégie bas carbone et biodiversité pour contribuer au respect de la planète ». Le niveau d'avancement de la feuille de route « Réduire les impacts de nos activités pour conforter leur acceptabilité ». Le niveau d'avancement de la feuille de route « Promouvoir des solutions d'économie circulaire pour préserver les ressources naturelles ».

Informations sociétales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Le pourcentage (en CAE) des activités de production de matériaux dotées d'une structure de dialogue local.	Le niveau d'avancement de la feuille de route « Construire une supply chain responsable ancrée sur une performance durable ». Le niveau d'avancement de la feuille de route « Réduire les impacts de nos activités pour conforter leur acceptabilité ».



WE OPEN THE WAY



*Découvrez les faits marquants 2023
en images*



COLAS

1, rue du Colonel Pierre Avia,
75730 Paris Cedex - France.
Tél. : +33 1 47 61 75 00
www.colas.com